

Aménagement forestier

Forêt domaniale de PREMOL

Département : Isère

Années 2012 - 2031

Surface cadastrale : 438,7575_ha

Surface retenue pour la gestion : 438,76_ha

Altitudes extrêmes : 640_m - 1680_m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône - Alpes

Identifiant aménagement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORÊT

Département : ISÈRE (38)

Forêt Domaniale de PRÉMOL

Contenance cadastrale : 438,75 ha

Surface de gestion : 438,76 ha

Révision d'aménagement forestier

2012 - 2031

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de PRÉMOL
pour la période 2012 - 2031

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de Rhône-Alpes, approuvée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel, en date du 19 juin 1996, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de PRÉMOL (38), pour la période 1995-2009 ;
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts

- ARRÊTÉ -

Article 1 : La forêt domaniale de PRÉMOL (Isère), d'une contenance de 438,76 ha, est affectée, prioritairement à la fonction de production ligneuse et la fonction sociale, tout en assurant la fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est concernée par les sites inscrits de "la Chartreuse de Prémol et ses terrains" et du « lac Luitel ».

Cette forêt est aussi concernée par les périmètres rapprochés et immédiats de quatre captages d'eau : Boulac, Prémol, Rocher Blanc et Fontaine du seuil.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 418,46 ha, actuellement composée de sapin pectiné (40 %), épicéa commun (34 %), hêtre (8 %), et d'autres feuillus (18 %). Le reste, soit 20,30 ha, est constitué de prairie aux alentours de l'ancienne Chartreuse.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 418,46 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (133,20 ha), l'épicéa commun (96,82 ha), le hêtre (188,44 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs secondaires ou comme essences d'accompagnement.

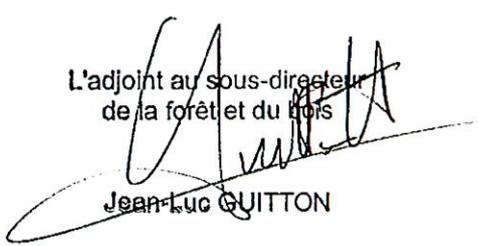
Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2012-2031) :

- La forêt sera divisée en quatre groupes :
 - Trois groupes de futaie irrégulière, d'une contenance totale de 425,81 ha, qui seront parcourus par des coupes afin de se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 10 à 12 ans en fonction de l'état des peuplements ;
 - Un groupe constitué des terrains non boisés, d'une contenance de 12,95 ha, qui sera laissé en l'état.
- 2,50 km de pistes ou routes forestière seront remis aux normes afin d'améliorer la desserte de la forêt ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, **03 JAN. 2013**
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois


Jean-Luc GUITTON

**NOTE DE PRESENTATION
FORET DOMANIALE DE PREMOL
AMENAGEMENT 2012-2031**

Contexte

La forêt domaniale de PREMOL est située sur les contreforts de la chaîne de Belledonne à 12 km de Grenoble sur le site d'une ancienne chartreuse.

Elle comporte deux cantons répartis en 45 parcelles pour une surface totale de 438.76 ha.

1) Le Canton principal de Prémol (382 ha) s'étage entre 800 et 1700m d'altitude. Développé sur des dépôts glaciaires et roches cristallophylliennes, les sols y sont fertiles et le climat, même si rude, demeure favorable à la forêt. Les principales stations sont la hêtraie sapinière et la pessière sub-alpine.

En partie haute l'épicéa domine à 90 %, accompagné de feuillus pour 10 % (sorbier des oiseleurs, érable sycomore, bouleau et rares pins cembro). Les pessières y présentent une légère tendance à la régularisation, la régénération est bien installée, mais le sapin "gagne" sur l'épicéa, les perches sont nombreuses et suffisantes au passage à la futaie. La surface terrière moyenne est de 22.6 m²/ha.

En partie basse, le sapin, (et un peu d'épicéa), occupent 76 % de la surface avec en mélange pied par pied, du feuillus (24 %), plus abondant et diversifié. Globalement, la hêtraie sapinière est bien venante et productive. Sa structure est irrégulière. La régénération est plus que suffisante : la régénération de sapin (45 %) se fait "talonner" par le hêtre et les feuillus divers (41 %) alors que l'épicéa reste minoritaire (14 %).

De façon générale, le renouvellement du canton ne pose aucun problème tant pour les semis que pour les perches, mais le capital sur pied est insuffisant : 23m²/ha alors que le guide de sylviculture de montagne (GSM) préconise 20 à 30m²/ha après coupe

La forêt est bien desservie.

Le site de l'ancienne chartreuse de Prémol et les alentours sont prisés d'un public varié tant en été qu'en hiver (randonnée pédestre, cueillette de champignons, pratique de la raquette à neige, etc...). La chasse au chevreuil et sanglier y est pratiquée par un adjudicataire local à l'exclusion des ruines du monastère et alentours immédiats qui sont dévolus au public

2) Le canton de Comblotz est plus excentré et moins attractif. Ses 57 ha se développent à l'étage collinéen en versant nord sur des stations fertiles mais en forte pente, 70 %. Il porte une belle hêtraie ; les futaies adultes et riches à gros bois occupent 63 % de la surface, la régénération du hêtre y est dynamique ainsi que le passage à la futaie. Le bois y est de qualité mais l'exploitation difficile en raison de la très forte pente et des longueurs de débardage malgré un nombre de pistes conséquent. La chasse y est louée à l'ACCA de Murianette.

Enjeux principaux de la forêt

La forêt présente des enjeux :

- Moyens de production tant à Comblotz qu'à Prémol, la production y est voisine de 0.60 m²/ha/an (0.51 à Prémol haut, 0.63 ailleurs).
- Ordinaires en terme de richesse environnementale, (seuls 2.31 ha parcelle 14, sont concernés par la znieff de type 1 liée à la tourbière voisine du lac Luitel).
- Reconnus pour ce qui concerne les captages d'eau potable, les sites inscrits de la Chartreuse de Prémol et du lac Luitel soit 134 ha. Le surplus étant d'enjeu ordinaire
- Nul à l'égard des risques naturels.

NB : il existe un projet de cession des bâtiments de l'ancienne Chartreuse à la communauté de communes du sud Grenoblois en vue de l'aménagement d'un lieu d'accueil.

Grandes options de l'aménagement

Il est fait le choix de la production et de l'accueil du public.

La forêt sera divisée en quatre entités :

- Le site de l'ancienne Chartreuse, soit la parcelle 40, qui est en fait une prairie, sera entretenu aux fins d'accueil du public 12.95 ha et laissé hors sylviculture.

Le surplus, à rôle majeur de production sera traité en futaie irrégulière par bouquet :

- Comblotz 56.49 ha : où l'on visera la production de hêtre et de feuillus divers (chêne, érable, merisier) de qualité.
- Prémol Haut 128.47 ha : où l'on privilégiera l'épicéa notamment par l'ouverture de trouée de régénération. En raison d'une croissance plus lente la rotation des coupes sera de 12 ans
- Prémol bas 240.85 ha : où le mélange feuillus 25 % résineux 75 % sera recherché avec une rotation ramenée à 10 ans.

La forêt a été décapitalisée pendant la période passée et le feuillus s'est développé surtout en partie basse. Il conviendra donc de reconstituer une partie du capital à Prémol bas, et de récolter sensiblement la production ailleurs

Programme d'action : il prévoit

- pour les coupes :
 - La récolte de 227 m²/an, soit 2500m³, soit moins que la production estimée à 250 m²/ha, ou 2700m³. Elle passe par :
 - une légère décapitalisation à Comblotz pour ramener la surface terrière de 22 à 20m²/ha à la rotation de 10 ans
 - une récolte sensiblement égale à la production à Prémol haut. Il s'agira de récolter les bois mûrs tout en ouvrant des trouées pour favoriser l'éclaircissement du sol et la venue d'épicéas.
 - A Prémol bas, on visera à recapitaliser le peuplement c'est à dire d'augmenter le capital sur pied de 23 à 25 m²/ha dans la prochaine période pour atteindre 28 à terme
- pour les travaux sylvicoles :
 - o Après chaque coupe, les différentes opérations de dosage des essences, dégagement, dépressage des semis, détourage des perches, seront réalisées simultanément en un seul passage. Soit en moyenne 5 ha travaillés en plein annuellement.

- pour les travaux d'infrastructure :

- o A Comblotz il est proposé, d'une part la remise en état de deux pistes (haute parcelle 41 - 42 - 44, et intermédiaire entre parcelle 42 et 43) et d'autre part l'acquisition d'une parcelle privée pour création d'une aire de stockage au terminus de la route forestière venant du Puis.
- o A Prémol la modification du profil en long du "Chemin des Chaumes", et l'entretien régulier du réseau en terrain naturel et revêtu.
- o .

- pour le foncier :

A Comblotz, les bornes 2 à 9 en partie supérieure de la forêt seront remises en place, et l'inscription au cadastre des parcelles correspondant à la route forestière du Puis sera régularisée.

A Prémol, on veillera à ce qu'un document d'arpentage valide les modifications résultant de l'éventuelle cession des bâtiments à la communauté de commune du sud Grenoblois.

- pour la biodiversité courante:

Les martelages et les travaux viseront à intégrer les préconisations courantes telles le maintien d'arbres à cavité, le mélange des essences, le maintien de lisières, le respect des zones humides et des cours d'eau.

pour la biodiversité remarquable :

Les rares stations d'érablaie à lunaire des pentes froides et éboulis grossiers seront préservées (traitement en futaie irrégulière mélangée, maintien de la combinaison spontanée d'essences érable, tilleul, frêne ; pas d'ouverture importante du couvert ; abattage et débusquage des bois vers l'extérieur)

- Les lièvres variables et commun seront interdits à la chasse

pour la chasse :

La création d'un abri de chasse concédé aux adjudicataires afin de conforter l'intérêt du lot en vue des prochaines adjudications.

Bilan prévisionnel

La forêt permettra, de répondre aux besoins d'accueil du public, local et Grenoblois, de perpétuer le caractère paysager du site , de préserver la diversité génétique locale (par son renouvellement naturel et la protection de l'unité conservatoire de sapin pectiné parcelles 5 et 7) et d'alimenter la filière bois à hauteur d'environ 2500m³ par an.

La recette attendue est de l'ordre de 81000 euros annuels pour une dépense de 6000 euros (hors impôts et frais de gestion) soit un solde positif de 75000 euros environ.

SOMMAIRE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 11

1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	11
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	11
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	11
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	14
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	15
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	15
A	Topographie et hydrographie	15
B	Conditions stationnelles	16
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	18
A	Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	18
B	Etat du renouvellement	20
C	Inventaires réalisés	24
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	25
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE	25
A	Volumes de bois produits	25
B	Desserte forestière	27
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE	27
1.3.3	FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	29
A	Accueil et paysage	29
B	Ressource en eau potable	30
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	31

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS 33

2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	33
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	35
2.2.1	TRAITEMENTS RETENUS	35
2.2.2	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	35
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	36
2.3.1	FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS	36
2.3.2	FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE	36
2.3.3	TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	36
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	36
2.4.1	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION EN SURFACE	36
A	Constitution des groupes d'aménagement	36
B	Constitution de division	38
2.4.2	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	38
2.4.3	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	38
2.5	PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031	38
2.5.1	PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	38
2.5.2	PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	39
A	Documents de référence à appliquer	39
B	Coupes	39
C	Desserte	40
D	Travaux sylvicoles	41
2.5.3	PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	42
A	Biodiversité courante	42
B	Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	42
C	Réserves biologiques et réserves naturelles	43

D - Documents techniques de référence	43
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	43
A - Accueil et paysage	43
B - Ressource en eau potable	44
C - Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)	44
D - Pastoralisme	45
E - Affouage et droits d'usage	46
F - Richesses culturelles	46
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	46
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	46
A - Incendies de forêts	46
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique	46
C - Crises sanitaires	46
D - Tassement des sols	46
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	46
A- Certification PEFC	46
B - Autres actions	46
2.5.8 COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000	47
TITRE 3 - RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	49
<hr/>	
3.1 RECAPITULATIFS	49
A - Volumes de bois à récolter	49
B - Estimation de la recette bois	51
C - Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	52
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L' AMENAGEMENT	53
ANNEXES ET CARTES	55
<hr/>	

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt** : L'Etat

- **Dénomination - Localisation**

La forêt se situe non loin de Grenoble, dans le massif de Belledonne, au pied de la station de Chamrousse.

Situation administrative	
Aménagement de forêt	Domaniale
De ...	PREMOL
Numéro du ou des départements de situation	38
N° ONF de la région nationale IFN de référence	705
DRA ou SRA de référence	Rhône - Alpes

Cf Carte de situation

Département(s)		
Communes de situation de la forêt (ou des forêts)	Vaulnaveys- le- haut	347.4193
	Vaulnaveys- le- bas	34.8530
	Muriannette	56.4852
	Venon	0.0665

- **Période d'application de l'aménagement** 2012 - 2031 soit 20 ans

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
<i>(Au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>					
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Prémol	A0164990	438.76	19.06.96	1995	2009

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	438.7575
Surface retenue pour la gestion	438.76
Surface boisée en début d'aménagement	418.46
Surface en sylviculture	418.46

NB : L'aménagement précédent arrêta la surface forestière sur la base du TGPE à 454.11 ha, pour une surface cadastrale de 439.0308. (cf page 2).

Ce jour la surface de la forêt est arrêtee sur la base du cadastre soit 438.7575 ha.

• **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
PV de délimitation générale	9 septembre 1828	Agence Isère
PV de bornage	3 décembre 1868	Agence Isère

• **Origine de la propriété forestière**

Le canton de Comblotz provient d'anciennes possessions de l'évêché versées à l'état en 1836. Celui principal de Prémol, d'un don d'André Dauphin de Viennois, à son épouse Béatrice de Montferrat, qui fonda sur le site un couvent de moniales, selon la règle de St Bruno en 1234. (Cf page 1 de l'aménagement 1995 - 2009)

• **Parcellaire forestier**

La forêt se compose de deux cantons.

Celui de **Prémol** comporte 40 parcelles dont 39 boisées et une en prairie numérotée HC1.

Celui de **Comblotz** cinq parcelles en lettre de A à E.

Dans le présent document, il est proposé la re-numérotation des parcelles lettres en chiffres :

La parcelle HC1 (prairie et bâtiments du site de la Chartreuse) devient 40

Les parcelles A à E de Comblotz deviennent 41 à 45.

Ce, pour faciliter le suivi en base de données de la forêt.

Parcellaire de 1995	Parcellaire 2012
Parcelles 1 à 39	Inchangées 1 à 39
HC1	40
A	41
B	42
C	43
D	44
E	45

• Concessions

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant €HT
Servitude Commune de Chamrousse	2002- 9999		48
Captage d'eau potable , Vaulnaveys le haut	2004- 2013	Fontaine du Seuil	/
Lignes téléphoniques - France télécom	1979- 9999		/
Lignes électriques - EDF GDF	1967- 9999		94
Lignes électriques - RTE	1965- 9999		59
Lignes électriques - RTE	1965- 9999		3
Micro centrale électrique - GEGrenoble	2001- 2010	Ponsons	4353
Lignes électriques - EDF	1964- 9999		193
Lignes électriques - EDF	1964- 9999		10
Servitude - Commune de Chamrousse	2007- 2067		1500
Piste linéaire - Commune de Chamrousse	2003- 9999		877
Pâturage - Mr V Bonnet - Gamard	2006- 2015	Prairie - HC	45
Droit public en forêt - Commune de Vaulnaveys le haut	1994- 9999		601
RF de Pré Gaudet - Commune de Chamrousse	1996- 9999	Route forestière	/
Communauté de communes des Balcons de Belledonne - Comblotz parcelles B-C-D-E	1996- 9999		/
Conduite d'eaux usées - Syndicat intercommunal de Chamrousse	1998- 9999		362
Communauté de communes des Balcons de Belledonne	1996- 9999	Comblotz B C D E	/
Accès routier domaine de ski de fond de l'Arselle	1999- 9999	Parcelle 39	/
Canalisation d'eaux usées- Commune de Chamrousse	2004- 2012	Parcelle 38	140

Les principales concessions listées ci-dessus correspondent :

A des lignes électriques ou téléphoniques, qui gênent parfois l'exploitation.

Aux captages d'eau potable (et conduites souterraines d'acheminement) de Boulac, Rocher Blanc et Fontaine du Seuil, qui alimentent la station de ski de Chamrousse à l'amont et la commune de Vaulnaveys le Haut à l'aval.

Aux conduites d'eaux usées de Chamrousse qui passent sous la route forestière de Pré Gaudet, et en haut de la parcelle 38 pour les eaux usées du domaine de l'Arselle.

A diverses servitudes d'accès routiers (Arselle) ou pédestre (Comblotz).

Elles rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles ont pour vocation de retourner à terme à l'état boisé .

Elles répondent aussi à un besoin socio-économique, mais elles imposent des contraintes de gestion et de temps aux personnels. Il conviendrait que celles ci soient mieux prises en compte et indemnisées.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	enjeu fort	
Production ligneuse	20.30		361.97	56.49	438.76
Fonction écologique		436.45	2.31		438.76
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		304.91	133.85		438.76
Protection contre les risques naturels	438.76				438.76

- **Production** : Le canton de Prémol est à dominante résineuse (sapin et épicéa), celui de Comblotz, à dominante feuillus (hêtre), mais les deux sont de bonnes potentialités et conduisent donc sur **Prémol à des enjeux moyens en terme de production, et forts sur Comblotz** (56.49 ha). Les prairies alentours des bâtiments (20 ha) resteront hors sylviculture.

- **L'enjeu écologique est ordinaire** car la forêt ne présente pas de richesse particulière, même si elle confine sur 2.31 ha à la réserve naturelle nationale du Lac Luitel classée en Znieff 1.

- **Fonction sociale** : En revanche, elle est le siège de captages d'eau potable , dont un majeur pour la station de Chamrousse, des sites inscrits du Luitel (1/12/1943) et de l'ancienne Chartreuse de Prémol (2/12/1943),et la prairie centrale qui l'entoure est un lieu apprécié du public local et Grenoblois d' où **l'enjeu reconnu sur 133.85 ha.**

- **Protection** : Enfin, située principalement à l'étage montagnard, en zone de pente, elle contribue classiquement à la couverture des sols contre l'érosion (et ainsi à la protection de la route d'accès à Chamrousse (1750m), voire à celle du territoire de Murianette pour le canton de Comblotz) mais il n'y a ni aléas, ni enjeu.

Cf Carte des Enjeux de production

Cf Carte des Enjeux de écologiques

Cf Carte des Enjeux sociaux

• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	200	Salage hivernal de la route d'accès à la station de Chamrousse L'incidence du salage est avéré sur la tourbière (réserve naturelle) du lac Luitel, contigue à la forêt. Se pose la question de son effet sur le milieu forestier (sol, qualité des eaux, flore)...?
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	35 ha	Partie haute du canton de Comblotz : débardage long
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	10 ha	Site inscrit de l'ancienne Chartreuse de Prémol et maison forestière
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction ou Unité Conservatoire destinée à la conservation in-situ des Ressources Génétiques Forestières	131.01 ha	Unité conservatoire de sapin pectiné. Noyau dur : 18.51 ha en parcelles 3,5 et 25 partie et zone tampon, 85.25 ha parcelles 1,2,4,6,7,23,24,25. Préconisations: pas de plantation de sapin.
- Importance sociale ou économique de la chasse	438.46 ha	Location de Comblotz à l'Acca de Murianette par bail. Location annuelle de Prémol depuis 2010.
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Le canton de Comblotz se situe à l'étage collinéen entre 640 et 980 m dans un versant d'exposition Nord sur très forte pente (80 %). La roche mère est un calcaire sableux dont le pendage est conforme à la pente. En forme de réceptacle orienté au nord, il est parcouru de nombreux talwegs, mais ne présente pas de cours d'eau permanent. Malgré tout ces talwegs se chargent rapidement en eau lors des pluies et le milieu reste toujours frais et humide.

Le canton de Prémol se développe entre 810 et 1680 mètres sur un versant d'exposition générale nord-ouest. Si la pente est marquée en partie basse (60 %), elle s'atténue vers l'amont à partir de la route de Pré Gaudet (40 %).

- Le site est parcouru par cinq ruisseaux permanents (Combe noire, Rocher blanc, Boulac, Rambert et Luitel) qui se regroupent à la faveur du replat que constitue le lieu dit Prémol pour donner naissance au ruisseau du même nom.

NB : Prémol vient du latin "Pratis mollis", Pré mou, car imbibé d'eau.

- Sur le site, en 1234, la Dauphine Béatrice de Monferrat ayant ouvert un couvent de moniales, deux étangs ont été créés pour la conservation de poissons (conformément à la règle de St Bruno qui exclut la viande de l'alimentation).

- A l'aval une micro-centrale produit de l'hydro-électricité pour le compte de Gaz et Electricité de Grenoble. Son rendement dépend beaucoup du débit du trop plein du captage du Rocher Blanc qui alimente principalement, par refoulement vers le haut, station de Chamrousse.

- Le prélèvement pour les besoins de la station est élevé en hiver, période de forte fréquentation, (nonobstant l'alimentation éventuelle des canons à neige....).

- La commune de Vaulnaveys-le-haut possède aussi un droit d'eau sur ce captage et celui de la Fontaine du Seuil.

B - Conditions stationnelles

• Climat

Il est de type montagnard humide et subalpin sur Prémol, caractérisé par :

- une forte pluviosité : environ 1500mm/an

- un enneigement abondant : la neige recouvre le sol de 3 à 5 mois par an au dessus de 1200 m (mais, de façon plus aléatoire qu'auparavant)

- une température moyenne assez basse : de l'ordre de 7° à Prémol

- une hygrométrie ambiante élevée : les brouillards et la nébulosité sont fréquents

- une période de végétation assez brève.

- de rares coup de vent : plutôt Sud.

A Comblotz le climat est moins froid et moins neigeux en raison de l'altitude inférieure, mais l'exposition confère au lieu un caractère frais et humide toute l'année.

Il en résulte des conditions de végétation favorables aux espèces en présence.

Nb : les décisions qui seront prises dans le présent document tiendront compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

• Géologie

Comblotz repose sur des calcaires sableux du Bajocien sensibles à l'érosion. Ce d'autant que le pendage est conforme à la pente.

Prémol se développe sur des dépôts glaciaires Wurmiens transportés par les glaciers de l'Isère et ses affluents (la couche peut être importante et facilement érodable), mais aussi sur des roches cristallophyliennes (ces roches se retrouvent, sous forme de bancs compacts qui peuvent affleurer tels aux Voutes et Rocher Blanc, ou, de bloc épars)

• Unités stationnelles

L'inventaire statistique, réalisé à raison d'un point par hectare, nous conduit à la répartition ci après et à la carte jointe.

NB : Le code renvoie au catalogue des stations "Synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain"

Cf Carte des stations

Unité stationnelle		Surface en sylviculture		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
2.3	Forêts des versants pentus et frais	1.93	0	Bonne à très bonne potentialité.	
2.4	Forêts des versants pentus froids et humides	0.88	0	Essence principale : Erable sycomore, frêne, tilleuls Intervention ponctuelle, pas de trouée importante.	
4.5	Pessières drainées du subalpin	46.66	11	Moyenne à bonne potentialité.	
4.6	Pessières peu humides du subalpin	49.86	12	Essence principale : épicéa. Essence secondaire : érable sycomore, sapin pectiné, sorbier des oiseleurs Intervenir ponctuellement en évitant les ouvertures importantes. Rajeunir par petites trouées en exploitant les gros bois	
5.6	Hêtraie sapinière drainée	169.83	41	Moyenne à bonne potentialité	
5.7	Hêtraie sapinière peu humide	72.33	17	Essences principales : Hêtre, sapin pectiné, épicéa commun, Essences secondaires : érable sycomore, tilleul à petites feuilles, merisier, orme des montagnes	
5.8	Hêtraie sapinière assez humide	21.44	5	Favoriser le mélange d'essence. Maintenir les essences feuillues Conserver les épicéas de qualité. Eviter les ouvertures importantes	
7.6	Hêtraie chênaie peu humide	55.53	13	Moyenne à bonne. Favoriser le mélange d'essence. Eviter les ouvertures trop importantes. Rajeunir par petite trouée en enlevant les gros bois Essences objectifs : Hêtre, chêne sessile, Ess.secondaires : érable sycomore, merisier, tilleul, frêne commun	Réduire la part du sapin et de l'épicéa.
vnb	Vides non boisés	/	/	20,3 ha de prairies	

En raison de la différence de localisation et d'altitude, il y a lieu de préciser les résultats par massif :

Canton de Comblotz : la hêtraie - chênaie peu humide (13 de la surface en sylviculture totale) est omni présente. Le hêtre est dominant, même si chêne et autres feuillus pourraient se développer sur ces stations de bonne potentialité. Des épicéas et sapins sont présents, issus de plantation.

Canton de Prémol :

Les stations de versants pentus froids et humides représentent quelques hectares seulement (1 %). Situées en général sur des éboulis en situation confinée elle portent des érablaies intéressantes du point de vu patrimonial. Elles sont à protéger . On travaillera au profit des arbres de qualité, en intervenant ponctuellement, en évitant les trouées importantes On visera au rajeunissement par petites trouées avec l'exploitation des gros bois.

Les pessières du sub-alpin, 23 % de la surface en sylviculture, se localisent en amont de la cote 1500, à partir de la route forestière de Pré Gaudet. L'épicéa domine accompagné de quelques feuillus, sorbier des oiseleurs, érable sycomore, bouleau.

Les hêtraies sapinières 63 représentent la dominante sur l'ensemble du massif. Sapin et hêtre sont bien à leur place et susceptibles d'une production soutenue de qualité. Par place, quelques zones sont plus humides en raison d'une pente moindre.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Répartition des essences principales forestières en pourcentage de la surface terrière

Essence	Total Forêt	Canton de Comblotz	Canton de Prémol	"Prémol Bas"	"Prémol Haut"
Epicéa	34	12	44	21	67
Sapin	40	6	39	55	23
Hêtre	8	64	10	17	3
Autres feuillus	18	18	7	7	7
Total Résineux	74	18	83	76	90
Total Feuillus	26	82	17	24	10

A l'échelle de la forêt, les feuillus occupent 1/4 de la surface et les résineux 3/4. Mais l'analyse par canton est plus explicite :

COMBLOTZ, le domaine du hêtre . Ce canton est à dominante feuillus (82 %).Le hêtre y est majoritaire (64%) accompagné de feuillus divers,chêne sessile, frêne commun principalement (18 %). Les bouquets épars d'épicéas et sapins sont issus de reboisements anciens

PREMOL, les classiques du montagnard et subalpin : Hêtre-Sapin plus Epicéa. La forêt est à dominante résineuse de façon "symétrique" à Comblotz (83 % de résineux naturels, et 17 % de feuillus).

Mais on peut distinguer - "**Prémol Haut**" : soit l'étage subalpin, au delà de la route forestière de Pré Gaudet où l'épicéa prévaut à **90 %** accompagné de rares feuillus **10 %** (sorbier, érable).

- "**Prémol Bas**" à l'étage montagnard, où le sapin (et un peu d'épicéa) occupent **76 %** de la surface avec en mélange pied par pied du feuillus plus présent et diversifié **24 %**.

En conclusion, les bonnes essences occupent les bonnes stations, à l'exception des résineux à Comblotz, où l'on favorisera à terme les feuillus, si possible en limitant la présence du hêtre au profit des érables, frênes , merisiers, chêne.

De même sur Prémol, en partie basse il conviendra de conserver le feuillu présent mais de ne pas augmenter sa part au delà des 25 % existants ; en partie haute en revanche, on veillera à ne pas descendre en dessous de 10 % de feuillus pour conserver un rôle cultural avéré.

Peuplements Familie	Structures	Surface en sylviculture (ha)	Surface terrière (m²/ha)	Essences (%) sur la surface en sylviculture			
				Epicéa commun	Sapin pectiné	Hêtre	Autres Feuillus
Jeunes futaies	R	18,35	6,2	31	41	16	13
	3	25,02	16,8	34	47	10	8
	2 - 3	29,86	19,6	14	60	18	8
	2	38,82	26,8	22	48	25	4
Futaies adultes	1	65,44	26,8	31	30	28	12
	1 - 2	69,43	24,7	25	39	26	11
Futaies riches en GB	1 GB	68,52	26,9	63	28	3	6
	1 - 2 GB	12,06	27,1	24	51	19	5
	2 GB	0,71	34,0	59	24	18	
Futaies à 2 étages	1 - 3	31,90	20,3	32	46	15	7
	1 - 3 GB	9,23	16,8	52	36	6	5
Futaies claires	C	4,64	12,2	23	34		43
	L	8,22	7,0	22	48	14	16
Futaies jardinées	J	32,88	20,5	26	43	21	9
	J GB	3,40	27,0	41	56	2	1
Autres types boisés	CH						
	T						
Total		418,46	22,7	34	39	18	8

Cf Carte de répartition des essences

Cf Carte des structures peuplements forestiers

Cf Carte de la surface terrière

Répartition des types de peuplement en pourcentage de la surface en sylviculture, d'après le Guide des Sylvicultures de Montagne , Alpes du nord françaises (GSM, juin 2006).

Familles	Type de structure	% Surface en sylviculture		% Surface totale
Jeunes futaie	R	4	26	4
	3	6		6
	2 - 3	7		7
	2	9		9
Futaies adultes	1	16	33	15
	1 - 2	17		16
Futaies riches en GB	1 GB	16	19	16
	1 - 2 GB	3		3
	2 GB	0		0
Futaie à 2 étages	1 - 3	8	10	7
	1 - -3 GB	2		2
Futaies claires	C	1	3	1
	L	2		2
Futaies jardinées	J	8	9	8
	J GB	1		1
Non Boisé	P			1
	A			2
Total		100	100	100

A l'échelle de la forêt :

- les jeunes futaies recouvrent le quart de la surface en sylviculture (26 %)
- les futaies adultes et riches en gros bois la moitié (52 %)
- les parties jardinées 9

Cependant des disparités existent par canton

Famille	Type de structure	Comblotz		Prémol		Prémol bas		Prémol Haut		Total forêt	
Jeunes futaies	R	9	20	4	26	2	32	6	20	4	26
	3	2		6.5		8		5		6	
	2 - 3			8		9		7		7	
	2	9		7.5		13		2		9	
Futaies adultes	1	27	53	13.5	27.5	14	34	13	21	16	33
	1 - 2	26		14		20		8		17	
Futaies riches en GB	1 GB	5	10	21	23.5	10	14	32	33	16	19
	1 - 2 GB	5		2.5		4		1		3	
	2 GB									0	
Futaies à 2 étages	1 - 3	10	12	7.5	10.5	6	7	9	14	8	10
	1 - -3GB	2		3		1		5		2	
Futaies claires	C			1.5	3.5		3	3	4	1	3
	L			2		3		1		2	
Futaies jardinées	J	5	5	8	9	10	10	6	8	8	9
	J GB			1				2		1	
		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le canton de COMBLOTZ apparaît plus riche en futaie adultes et à gros bois (63 %) et moins en jeunes futaies (20 %).

De même pour la partie haute de Prémol : 54 et 20 %

A l'inverse la partie basse de Prémol semble plus étoffée en jeunes bois avec : 32 %, et moins en futaies adultes : 48 %

Les faciès jardinés sont peu marqués à Comblotz et à Prémol Haut qui tendent à apparaître globalement plus régularisés.

B - Etat du renouvellement

Le suivi de la régénération est de type non surfacique.

L'aménagement précédent préconisait de régénérer 34 ha de résineux dans les séries haute et basse de Prémol, et 8 ha dans la série feuillue de Comblotz. Soit 42 ha au total.

Canton de Prémol : l'essence prépondérante est le sapin qui vient bien, l'épicéa a classiquement plus de mal à s'installer

Canton de Comblotz : le hêtre s'installe facilement, il s'accompagne de frêne et érable sycomore..

B1 - Régénération basse et haute

Répartition par essence:

Sur la base du nombre de semis par placette de rayon 2m, régénération basse (0.50 à 3m) et haute (3m à 17.5 cm de diamètre) confondues :

A Comblotz : le hêtre, 61 %, bien en situation, domine très largement, accompagné de frêne et érable 6 %. Epicéa et sapin occupent le tiers restant. .

A Prémol série basse : Le sapin avec 45 % se fait "talonner" par le hêtre et les feuillus divers, 41 % ;

l'épicéa reste minoritaire avec 14 %.

A Prémol série haute : Le sapin 68 %, domine l'épicéa 10 % . Le sorbier et l'érable sycomore 13 % supplantent également le hêtre 9 %.

Potentiel de régénération :

La régénération est installée sur 26 de la surface au regard de l'objectif de 20 % Le potentiel est donc suffisant

On retiendra que :

- la régénération ne pose pas de problème à Comblotz ; l'essence objectif, le hêtre, se renouvelle bien accompagnée de divers feuillus. Les résineux y seront tolérés.
- le feuillus vient pratiquement "faire jeu égal" avec le sapin en série basse de Prémol.
- l'épicéa et moins présent que le sapin en partie haute alors que l'on est au subalpin.

% du nombre semis	Régénération Basse					Régénération Haute					Total				
	S.p	Epc	het	AF	total	S.p	Epc	het	AF	total	S.p	Epc	het	AF	total
Total forêt	46	15	34	5	100	43	14	31	12	100	45	14	33	8	100
Comblotz	13	18	64	5	100	8	27	57	8	100	10	22,5	60,5	7	100
Prémol	51	15	29	5	100	51	11	25	13	100	51	13	27	9	100
Haut	66	13	15	6	100	70	6	3	21	100	68	9,5	9	13,5	100
Bas	45	15	35	5	100	45	13	31	11	100	45	14	33	8	100

CANTON	REGENERATION			
	Installée	Présente	Absente	Potentiel
Comblotz	56	9	35	Suffisant
Prémol	22	26	52	Suffisant
Ensemble	26	24	50	Suffisant

B2 - Perches

Le nombre de perches 218, dépasse largement l'objectif moyen de 100 à l'hectare. **Le potentiel est largement suffisant.**

Canton	PERCHES				Potentiel
	Cible tiges/ha	Nombre /ha	Feuillus	Résineuses	
Comblotz	150	298	88	12	Suffisant
Prémol	106	206	32	68	Suffisant
Ensemble	112	218	41	59	Suffisant

Cf carte de la densité des perches

Renouvellement présent dans la forêt :

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	27
Cible densité de perches à l'équilibre	100
Etat général de maturité des peuplements	Proche de l'équilibre
Indicateurs de renouvellement	cible calculée
surface terrière	27
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	100
	valeur observée
	22.7
	26
	218

Il apparaît judicieux d'analyser chaque canton :

A Comblotz, le renouvellement du canton ne pose aucun problème et le capital sur pied est suffisant :

- La régénération installée, 56 % de la surface, dépasse largement la cible fixée à 20 %
- De même pour le nombre de perches établi à 298 pour 150/ha souhaitées.
- La surface terrière est de 21.9 m²/ha pour un objectif de 21.

(Valeurs cibles retenues : Collinéen plaines et piémonts, pour les hêtraie-chênaie-mésophile neutrocalcicole (stations 7.5, et 7.6)).

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	17 à 21	
Cible densité de perches à l'équilibre	150	
Etat général de maturité des peuplements	Proche de l'équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	21	21.9
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20	56
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	150	298

A Prémol, le renouvellement du canton ne pose aucun problème tant pour les semis que les perches, mais le capital sur pied est insuffisant :

- La régénération installée 22 %, voisine avec la cible de 20 %
- Le nombre de perches dépasse très largement l'objectif avec 206/ha pour 100 à 120 escomptées
- En revanche, la surface terrière, voisine de 23m²/ha, est faible en regard de la fourchette objectif de 25 à 30. Il conviendra de capitaliser.

(Valeurs cibles retenues, montagnard et subalpin des Alpes du Nord, pour les pessières mésophile du subalpin (station 4.3,4.4,4.5) et les hêtraies-sapinières du montagnard (stations 5.4 à 5.7)).

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	25 à 30	
Cible densité de perches à l'équilibre	106	
Etat général de maturité des peuplements	Proche de l'équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	25 à 30	22.7
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20	22
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	106	206

B3 - Indicateurs " potentiel de régénération " et " stock de perches "

Note générale de la forêt : A

Les indicateurs, stock de perche et potentiel de régénération, sont suffisants (tant par canton, que sur l'ensemble de la forêt).

A Comblotz la régénération, à dominante feuillue, est installée sur plus de la moitié de la surface, 56. Les perches sont deux fois plus que suffisantes, Le feuillu domine avec le hêtre..

A Prémol, la régénération est installée sur 22 de la surface, présente sur 26, et les perches également deux fois plus que suffisantes. Cependant, la part de résineux dans les perches est réduite à 2 tiges sur 3 alors que le feuillu se développe, surtout en partie basse.

NB : Les données concernant la régénération et les perches ont été calculées sur la base, d'une part de la note de service 08 G 1499 du 25 juin 2008, et d'autre part du projet de directive interne d'application de mars 2011, définissant par station forestière les objectifs en surface terrière et en renouvellement

B4 - Indicateurs dégâts de gibier. (cf NS 08 G 1499 annexe 5)

Indicateur 1 = **1,35** Note moyenne des dégâts constatés sur les semis de la régénération basse, sur une échelle de 1 à 5.
 Indicateur 2 = **3** Perches viables à l'hectare présentant des traces de frottis ou écorçage
 Indicateur 2 = **0** Perches non comptabilisées, car jugées ne pouvant survivre en raison de dégâts de gibier.

Les mesures de dégâts sur régénération basse ont été faites sur un plateau de rayon 2m, et ceux de frottis et d'écorçage sur une placette de rayon 10m.

Conclusion : L'inventaire fait nous permet de dire que :

- Il n'y a pas ou peu de traces visibles de dégâts de gibier sur la régénération basse à l'échelle de la forêt.
- Le nombre de perches frottées ou écorcées (3/ha) est limité en regard du nombre total (218/ha).
- **Cependant**, à dire d'expert, on constate des abrouissements marqués par place, et la présence du cerf que l'on supputait depuis 5 ans environ est maintenant avérée. (au plan de chasse triennal 2011-2013, un cerf sur trois ans a été récemment attribué). Si la régénération n'est pas en danger à cette date, la pression du gibier (cerf) sera sans doute plus forte dans les années à venir.

		Comblotz	Prémol	Total
Indicateur 2	Perches viables avec frottis ou écorçage	0	3	3
	Perches non comptabilisées	0	0	0
	Perches sans dégâts / ha	298	202	215
	Nombre de perches / ha constaté	298	202	218
	Nb de perches Objectif	150	106	112

Cf carte Dégâts de gibier sur la régénération basse

Cf carte Dégâts de gibier sur la régénération haute

C - Inventaires réalisés

Un inventaire statistique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt en 2010 à raison d'un point par hectare. Soit 434 points de mesure. Il a permis de quantifier, la répartition des essence, la surface terrière, la structure des peuplements, l'état de la régénération et les dégâts de gibier. Voir protocole en annexe.

Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige +houp.)		Volume tiges (facultatif)	
	m ² /ha	%	m ³ /ha	%	m ³ /ha	%								
Epicéa commun	7.8	34	1.4	26	2.4	29	2.9	41	1	51	86	34	71	34
Sapin pectiné	8.9	40	2.2	42	3	36	2.9	41	0.6	34	98	40	88	41
Hêtre	4.2	18	1.1	21	2	24	0.8	11	0.2	11	42	18	35	16
Autres feuillus	1.8	8	0.5	10	0.8	10	0.5	7	0.1	4	18	8	16	8
TOTAL	22.7		5.3	23	8.4	37	7.1	31	1.9	7	244		210	

NB : Coefficient FH volume total : résineux = 11, FH feuillus = 10.
Pourcentage de houppier retenu résineux : 12%, feuillus 20%

Cantons	RESINEUX			FEUILLUS			TOTAL		
	G m2/ha	V m3/ha*	%	G m2/ha	V m3/ha*	%	G m2/ha	Vol m3/ha*	%
Comblotz	4,1	45	19	17,9	179	81	21,9	224	100
Prémol bas	17,5	192	76	5,6	56	24	22,9	248	100
Prémol Haut	20,3	223	90	2,3	23	10	22,6	246	100
Prémol	18,9	210	83	3,9	40	17	22,8	250	100
Total forêt	16,6	182	73	6,1	61	27	22,7	244	100

* volume exprimé en volume total

A l'échelle de la forêt, la surface terrière est de l'ordre de 23m² par hectare, répartie en 1/4 feuillus et 3/4 résineux.

Les deux cantons sont aussi riches l'un que l'autre avec des surfaces terrières de 22 et 23 m²/ha. Cependant ils sont différents au delà des essences dominantes. On pourrait énoncer schématiquement que les deux cantons sont "symétriques"!

Canton de Comblotz Il présente 80% de feuillus, en majorité du hêtre.

Concernant les structures (confère tableau page 13), globalement la forêt est "âgée". Les futaies adultes et riches à GB occupent 63 de la surface ; les jeunes futaies 20%. Cependant la répartition en classe de diamètre est satisfaisante avec :

PB : 20
BM : 52
GB : 21
TGB : 7

Canton de Prémol : Le résineux domine à 83% avec le sapin et l'épicéa.

On note cependant une différence entre le bas, plus riche en feuillus 24%, et l'étage subalpin plus pauvre 10

- **En partie haute** Des volumes un peu en deçà la norme : Pour les peuplements à prépondérance d'épicéa au sub-alpin, le GSM préconise (p62) un capital sur pied optimum de 20 à 25 m²/ha après coupe(soit 25 à 30 m²/ha), pour 200 à 300 m³ sur pied. Les valeurs mesurées avec 22.6m² et 248 m³ sont un peu faibles. La part de feuillus est intéressante , 10%.

Des structures variées et équilibrées : Les futaies adultes et riches à gros bois occupent 56% du total, mais tous les types sont bien représentés.

Des diamètres bien étagés : PB : 19
BM : 30
GB : 39
TGB : 12

- **En partie basse** Des volumes dans la partie basse de la fourchette : Pour les peuplements en mélange de sapin, hêtre et épicéa au montagnard externe, le GSM propose (p 94), un capital sur pied de 20 à 30 m² après coupe (soit 25 à 35 m²/ha) pour un volume de 250 à 400 m³. Les valeurs obtenues sont basses avec 22.9 et 252 m³. La part de feuillus (24%), est bonne en regard de l'objectif de 15 à 30.

Des structures plus tôt jeunes : les jeunes futaies représentent le tiers de la surface.

Des petits et moyens bois prépondérants : PB : 26
BM : 38
GB : 29
TGB: 6

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	20.3		361.97	56.49	=438.76

Les prairies entourant les bâtiments de l'ancienne Chartreuse sont classés hors sylviculture. Le surplus de la forêt présente un niveau de production moyen en résineux à Prémol et fort à Comblotz (56.49 ha)

A - Volumes de bois produits

m F Tableau synthétique de la production moyenne

Ensemble de la forêt	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
	0.6	250
TOTAL	0.6	250

La production est estimée en m²/ha/an (ΔG) . Elle résulte de la mesure sur le rayon de la croissance des dix derniers centimètres. Ce, à raison d'un arbre par placette (le plus proche du centre) sur un total de 434.

Production moyenne : 0.60 m2/ha/an soit sur 418.46 ha en sylviculture : **250 m2/an**

Soit **2700 m3** environ si l'on retient le coefficient FH de 11 pour les résineux et 10 pour les feuillus avec $P = 250 \text{ m}^2 \times (\text{résineux : } 73\% \text{ de } G \times 11 + \text{feuillus : } 27\% \text{ de } G \times 10 = 2682 \text{ m}^3)$

On note des variations selon le canton
 Comblotz : 0.63 m2/ha/an
 Prémol Haut : 0.51
 Prémol Bas : 0.63

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés (cf annexe)

Volumes commercial récoltés (m ³)*											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
						41700	45727			41700	45727
										Ecart	
										+ 10	

La récolte annuelle est donc de 3048 m3 commercial soit 3400 m3 total / an soit un prélèvement moyen de 7.45 m3/ha.

Le passage en coupe a été parfaitement suivi pour les séries résineuses 1 (basse) et 2 (haute).

Après la tempête de 1999, il n'a pas été respecté dans la 3ème série feuillue de Comblotz.

Ce retard s'est ensuite accumulé en raison du marché déprimé du bois de hêtre et des grandes difficultés d'exploitation sur ce canton.

Les chablis ne représentent que 3 du volume total. Le prélèvement moyen en coupe est élevé avec 89 m3/ha. (113 en série haute, 76 en série basse et 110 à Comblotz). Il y a eu décapitalisation.

Globalement la récolte est supérieure de 10% aux prévisions avec la répartition suivante :

Série	Volume Commercial Prévu	Volume Commercial Réalisé	Variation
1 - Résineuse basse	24 920	26 198	+ 5
2 - Résineuse haute	13 350	17 114	+ 28
3 - Feuillue Comblotz	3 430	2 415	- 3
	41 700	45 727	+ 10

Epicéa et sapin sont de qualité charpente courante , parfois, charpente choisie.

Le hêtre est de qualité déroulage ou bois de feu. Mais le faible volume exploité ne permet pas d'apprécier sa qualité qui pourrait être meilleure au regard des potentialités de station dans le canton de Comblotz notamment.

Quelques érables sycomore ont été valorisés en bois façonnés, là aussi des perspectives existent.

B - Desserte forestière

f m F Etat de la voirie forestière (cf carte d'aménagement)

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		4	oui			Accès à Pré Gaudet
	empierrées						
	terrain nat.	11.8			Bon		
Routes publiques participant à la desserte*		5.7			Très bon		Accès à la station de ski de Chamrousse
Pistes et sommières		30	6.8	oui	Bon		
Ancrages câbles		Nb :					

De façon générale, la desserte est bonne.

Le canton de Prémol est bien desservi. Toutefois, la desserte majeure que constitue la route départementale d'accès à la station de Chamrousse, ne permet pas le stationnement aisé et le treuillage par les tracteurs. A priori, il n'y a pas de route ou piste à prévoir si ce n'est quelques places de dépôts en bordure de route.

A Comblotz l'exploitation reste difficile en raison de la très forte pente (70%), de la nature glissante du terrain et de la distance de débardage, (500 à 2000m). Mais elle est possible grâce aux quatre pistes transversales existantes.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	enjeu fort	
Fonction écologique		436.45	2.31		438.76

* dénommé « enjeu ordinaire »

** dénommé « enjeu reconnu »

Le canton de Prémol est impacté par la Znieff 38210021 - tourbière du lac Luitel sur 2.31 ha en parcelle 14

Cette zone est donc d'enjeu écologique reconnu. Le surplus est d'enjeu ordinaire, y compris Comblotz.

NB : La zone concernée par la Znieff 1 est distante du lac, elle déverse à l'ouest hors de son bassin versant ; boisée de sapin, et ne présente aucun caractère particulier en terme environnemental.

f m F Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotopé protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	2.31	<i>38210021 tourbière du lac Luitel</i>	

m F Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Néant à notre connaissance			
Faune remarquable			
Néant à notre connaissance			

m F Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Erablaie à lunaire des pentes froides à éboulis grossiers (Lunaria révidida)	oui	9180	41 40	Conserver la futaie irrégulière mélangée Maintenir la combinaison spontanée d'essences (érable, frêne, tilleul à grandes feuilles) Pas d'ouverture importante du couvert. Abattre et débusquer les bois vers l'extérieur des talweg I	Combe noire et Rocher blanc 10 ha Parcelles 4-6

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		304.91	133.85		= Surface totale

* dénommé « enjeu ordinaire »

** dénommé « enjeu reconnu »

Le canton de Prémol est impacté par :

- Les périmètres immédiats de quatre captages d'alimentation en eau potable pour 0.76ha
- Les périmètres rapprochés des mêmes captages pour 23,30 ha.
- Le site inscrit de la Chartreuse de Prémol et ses terrains pour 68.68 ha
- Le site inscrit du Lac Luitel sur 41.11 ha

Ces zones sont donc d'enjeu social reconnu. La fréquentation du public y est marquée.

Le surplus est d'enjeu ordinaire, y compris Comblotz.

A - Accueil et paysage

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Sites inscrits	68.68	Chartreuse de Prémol et ses terrains	Préservation du patrimoine historique	Prairies ouvertes entretenues.
	41.11	Lac Luitel	Protection de la tourbière	Néant car zone située à l'aval

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site*	Fréquentation**	Tradition et manifestations associées
Ancien monastère de Prémol et prairies	Zones ouvertes et parking en bordure de la route départementale	Moyenne à forte en automne et hiver	Du printemps à l'automne : Pique-nique, pratique de la promenade, de la cueillette de champignons. En hiver : luge et randonnée en raquette, voir ski de fond. Lieu de mémoire pour les habitants de Vaulnaveys
Fontaine du Mulet	Zone de quiétude en fond de route forestière	Moyenne	En raquette l'hiver
"Le gros Playe" (érable)	Zone ouverte à l'écart, en bout de route	Moyenne	Ballade à pied ou raquettes

Le canton de Comblotz est peu fréquenté car à l'écart. Celui de **Prémol** l' est plus.

Cet espace ouvert, situé à 45 minutes de l'agglomération Grenobloise (450 000 habitants), est apprécié pour la randonnée en forêt, la cueillette, la pratique de la luge ou de la raquette en hiver.

Deux étangs l'agrémentent, les prairies y sont entretenues par pâturage ovin.

Il est lieu de mémoire par les vestiges de l'ancienne chartreuse de moniales qu'il offre à la vue.

Les habitants de Vaulnaveys, commune de situation y sont attachés . Ils y ont exercés les métiers de la forêt ou se sont arrêtés à l'auberge tenue par le garde forestier qui y résidait à l'époque.

Ce jour, ils sont désireux de faire perdurer cette tradition, via le projet de la communauté de commune du Sud grenoblois de l'acquérir, pour en faire une porte d'entrée du massif, un lieu d'hébergement, et d'accueil. Ce, sans prendre en compte, la nature montagnarde du climat, (soleil et couleur à l'automne certes, mais aussi, brouillard, pluie et neige.....!).

La circulation est réglementée ; les seuls accès ouverts aux voitures sont ceux de Fontaine du Mulet et du Gros Plaie.

Equipements structurants existants par sites

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
<i>Chartreuse de Prémol</i>	Aire de pique nique et parking	Située au milieu d'une prairie à proximité des vestiges au bord de la route départementale	Etat moyen du mobilier et du parking. Place de stockage de bois à mieux délimiter

Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Ancienne Chartreuse de Prémol	Vestiges, et prairies constituant la seule zone ouverte entre le village de Vaulnaveys et Chamrousse (18 km)

B - Ressource en eau potable

Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage* (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Sans objet	

Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable :
Aucun risque particulier. Par mesure de précaution, les tracteurs devront éviter les zones proches des captages.

Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt (cf carte en annexe)

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral** impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Boulac (parcelles 35-39)	3.51	oui	oui	oui	
Prémol (parcelles 3-4)	3.08	oui	oui	oui	
Rocher Blanc (parcelles 4-5-6-7)	7.09	oui	oui	oui	
Fontaine du seuil (parcelle 24)	6.028	oui	oui	oui	

La commune de Chamrousse bénéficie des captages de Boulac et de Rocher Blanc. Elle a relancé l'étude de mise en conformité en juin 2010.

Celle de Vaulnaveys-le-Haut, des captages de la Fontaine du Seuil, de Prémol (parcelle 5), et de Rocher Blanc.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	438.76				438.76

Il n'y a pas d'aléas avérés type avalanche ou chutes de blocs sur la forêt, même si, comme forêt de montagne, elle concoure la protection générale du milieu à l'égard de la pluie, de la neige.....

A noter : - Une zone d'arrachement en parcelle 18 dont la partie haute est active, mais sans enjeu direct à l'aval

- A Comblotz le rôle de régulation du régime des eaux joué par le couvert. En effet, s'il n'y a pas de cours d'eau permanent, la relief de part sa forme concave, concentre les eaux de pluie. En outre le pendage aval des couches géologique, et la nature instable des terrains accentue le risque de glissement. De sorte que la canopée limite le risque en cas de très forte lame d'eau.

Classements réglementaires et zonages induits

Type de classement réglementaire (PPR, forêt de protection,...)	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
Néant					

m F Expertises réalisées

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Néant				

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
- Des stations fertiles, des essences variées, du bois d'oeuvre de qualité, une bonne desserte sont autant d'atouts.	Optimiser la production de bois d'oeuvre feuillus et résineux Traiter les peuplements en futaie irrégulière par bouquet.
- Une régénération bien venante de sapin, et de hêtre, mais plus aléatoire avec l'épicéa.	- Favoriser l'épicéa au sub-alpin par l'ouverture de trouées.
- Des perches en nombre suffisant	Préserver le mélange d'essence à Prémol, le favoriser à Comblotz au "dépend" des résineux
- Une part croissante des feuillus en partie basse de Prémol	- Recruter de belles perches, y compris feuillus, les éduquer. - Doser les essences, limiter le feuillus à 25%.
- Une surface terrière trop faible à Prémol Bas. - Satisfaisante ailleurs	- Augmenter le capital. - Récolter seulement la production
- Une légère tendance au vieillissement en partie haute.	- Améliorer les peuplement par l'extraction des gros bois par bouquet.
- Une desserte difficile à Comblotz, mais toute création serait non rentable.	- Accepter un prix élevé d'exploitation du hêtre, valoriser le produit bord de route
Fonction écologique	
- Un mélange d'essences habituel en hêtraie sapinière, des potentialités avec l'érable sycomore à Comblotz et Prémol	- Conserver le mélange feuillu à Prémol suivant l'altitude(10% et 25%).Le développer à Comblotz.
- Un habitat prioritaire : l'érablaie à lunaire de pente froide et éboulis grossiers à Combe noire et Rocher Blanc	- Préserver la zone (gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, pas de terrassement , ni ouverture importante du couvert).
- Présence localisée, de gros bois, et de zones peu accessibles à l'exploitation.	- Garder des bois de gros diamètre, des arbres morts, à cavité, etc...
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
- Des vestiges du passé Chartreux - Un fort attachement des Vaulnaviards (dits "Gourlus") au site	- Suivre le projet d'aménagement du site par la communauté de commune.
- Une zone de prairies ouverte et accueillante proche de l'agglomération Grenobloise	- Entretenir le caractère paysager du site et sa mise à disposition.
- Un lieu de chasse prisé, car proche et peu accidenté (qui exclut la zone d'accueil du public)	- Confirmer la pratique de la chasse et suivre l'évolution du cheptel en regard des dégâts.
- Des captages d'eau potable essentiels pour Chamrousse et Vaulnaveys	- Préserver les périmètres.
Protection contre les risques naturels	
- Une couverture boisée gage de protection générale et de régulation du régime des eaux	Conserver une couverture pérenne avec la futaie irrégulière
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex: foncier, pastoralisme, cynégétique, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement)	
- Présence d'une unité conservatoire de sapin pectiné	Ne pas planter de sapin pectiné. Assurer un renouvellement naturel

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	418.46	437.58
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture	418.46	437.58
Hors sylviculture	20.30	16.53
Total : surface retenue pour la gestion	438.76	454.11

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age Retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Epicéa		96.52		55	Erable sycomore Sorbier des oiseleurs	4.5,4.6
Sapin Pectiné		133.20		55	Erable sycomore et plane, sorbier des oiseleurs, frêne commun, tilleul à petites feuilles	5.6,5.7,5.8
Hêtre	Au montagnard	133.20		50	Erable sycomore et plane, sorbier des oiseleurs, frêne commun, tilleul à petites feuilles	5.6,5.7,5.8
Hêtre	Au collinéen, (en conditions favorables à la production de bois d'oeuvre de fort diamètre)	55.53		60-65	Erable sycomore et plane, Merisier, tilleul à petites feuilles, frêne commun, épicéa commun, bouleau	7.6
Total surface en sylviculture		418.46				

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets

Forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement
Sans objet

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée

Forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	A l'équilibre		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	22.7	25 (20 à 30)	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	26	20	
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	218	100	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	20.9 ha		

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion en surface

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion
Cas des groupes de régénération : sans objet.

Tableau de classement des unités de gestion en surface
Cas de groupes autre que régénération

Il est proposé de conserver les 4 ensembles existants en distinguant :

Pour Prémol, - Un groupe à rotation courte (10 ans) dans la hêtraie-sapinière en partie basse car de croissance plus rapide,
 - Un groupe à rotation longue (12 ans) dans la pessière au subalpin
 - Un groupe hors sylviculture correspondant aux prairies et bâtiments.

Pour Comblotz - Un groupe feuillus à la rotation de 10 ans

Ces ensembles boisés seront traités en **futaie irrégulière par bouquets**.

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
"Prémol Bas" Rotation courte Irrégulier à suivi non surfacique	IRRRC	1		12.03	12.03	10	240.85
		2		9.50	9.50		
		3		8.00	8.00		
		4		11.47	11.47		
		5		9.99	9.99		
		6		16.29	16.29		
		7		15.54	15.54		
		8		10.22	10.22		
		9		9.49	9.49		
		10		7.98	7.98		
		11		9.68	9.68		
		12		16.45	12.78		
		13		10.21	10.21		
		14		7.57	7.57		
		15		10.49	7.52		
		16		8.32	8.32		
		17		7.35	7.35		
		18		6.47	6.47		
		19		5.31	5.31		
		20		6.67	6.67		
		21		11.18	11.18		
		22		9.70	9.70		
		23		8.37	8.37		
		24		7.86	7.86		
		25		4.71	4.00		
"Prémol Haut" Rotation longue Irrégulier à suivi non surfacique	IRRRL	26		10.03	10.03	12	128.47
		27		11.08	11.08		
		28		4.86	4.86		
		29		10.63	10.63		
		30		7.27	7.27		
		31		7.71	7.71		
		32		9.51	9.51		
		33		9.48	9.48		
		34		8.65	8.65		
		35		8.65	8.65		
		36		14.73	14.73		
		37		5.35	5.35		
		38		12.22	12.22		
39		8.30	8.30				
Hors sylviculture	HSY	40		12.95	0		12.95
"Comblotz" Feuillus Irrégulier à suivi non surfacique	IRRFE	41		16.79	16.79	10	56.49
		42		16.34	16.34		
		43		8.30	8.30		
		44		6.90	6.90		
		45		8.16	8.16		
Total				438.76	418.46		438.76

B - Constitution de division

Sans objet

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet

2.5 Programme d'actions pour la période 2012 - 2031

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

• Etat des lieux

A Comblotz, Les bornes 2 à 9 délimitant la partie tout à fait supérieure de la forêt (parcelle 41, ex A, en crête) ont été arrachées et déposées à l'Est de la piste. Nous en ignorons la raison à ce jour. (Peut être pour faciliter le passage des engins dans le layon?) Il conviendra de les remettre en place.

De même, une route forestière revêtue part du lieu dit "le Puis", pour desservir une habitation, des prés, et bois privés, puis au final, le bas du canton domanial. Il faudra régulariser l'inscription des parcelles considérées au cadastre et au TGPE après accord entre la commune et le service. (Action initiée en août 2010 avec l'appui du service foncier)

A Prémol : Un projet de cession des bâtiments de l'ancienne Chartreuse et des terrains alentours, à la Communauté du Sud Grenoblois, est en cours, dans le cadre d'un projet touristique (ancienne parcelle HC1 ou nouvelle parcelle 40). On veillera à ce que les actes passés, un document d'arpentage soit établi, et des bornes implantées durablement sur le terrain.

• Les principaux types d'actions envisageables sont :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1		Remise en place de bornes 2 à 9	Partie haute de Comblotz Parcelle 41 (ancienne A)	Intervention éventuelle d'un géomètre	2000
FON 2		Entretien régulier du périmètre	Comblotz + Prémol		4000
FON 3		Entretien régulier des limites parcellaires et re-numérotation de 40 à 45.		2 à 3 parcelles par an	14000
Coût total FONCIER (€)					20000
Coût moyen annuel FONCIER					1000

• Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

Sans objet

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Guide des sylvicultures de montagne - Alpes du Nord françaises - juin 2006

Directive territoriale Rhône-Alpes : Valeurs cibles caractéristiques de l'équilibre (Alpes du Nord + Collinéen, plaines et piémonts) d'avril 2011.

B - Coupes

Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Cf tableau en annexe

Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Sans objet

Cas des coupes conditionnelles

Sans objet

Volume présumé récoltable

Sur la base du tableau ci dessous, le niveau de récolte annuel proposé s'établit comme suit :

Une production globale de **250 m2/an :**
0.60 m2/ha/an x 418.46 ha de surface en sylviculture.

Une légère décapitalisation à Comblotz : **+ 6 m2/an:**
- 2 m2 x 55.53 ha /en 20 ans = 5.55m2/han

Une capitalisation à réaliser à Prémol Bas : **- 29 m2/an :**
+ 2.5m2 x 234.46 ha /en 20 ans = 29.3 m2/an.

Il est proposé d'atteindre l'objectif de 28m2 en 2 aménagements de façon à limiter la baisse de récolte, soit de ne capitaliser que 5m2 en 2 périodes d'aménagement = 2.5 m2 en 20 ans.

Soit un volume théorique à récolter de $250 + 6 - 29 = 227 \text{ m2/an}$ soit environ **2500 m3 total**
(récolte = $227\text{m}^2 \times (73\% \times 11 \text{ résineux} + 27\% \times 10 \text{ feuillus}) = 2435 \text{ m}^3$ arrondis à 2500 volume total)

Canton	Surface terrière m2			Mesurée	Volume total			Préconisations	
	Objectifs		Théorique		Retenu	Objectif	Retenu		Mesuré
	Retenu	Visé							
Comblotz	17 à 21 *	20	20	21.9	/	200	202	Décapitaliser légèrement de 2 m2 Revenir à G = 20 m2	
Prémol Haut	25 à 26 * 20 à 30 **	23	23	22.6	200 à 300	250	248	Rester si possible à l'équilibre de 23 m2	
Prémol Bas	27 à 28 * 20 à 30**	28	25.5	22.9	250 à 400	280	252	Capitaliser de 2.5 m2 pour passer de 22.9 à 28 m2 en deux périodes	

* :d'après la directive régionale, valeur moyenne sur la forêt ** : d'après le GSM, valeur après coupe

En pratique, il conviendra :

- A Comblotz** - De travailler à mettre à distance les bois moyens qui représentent 52 de la surface terrière totale,
- De récolter les gros et très gros bois murs
- A Prémol Haut** - De rechercher une structure irrégulière, sans faire évoluer la surface terrière ; ce sera difficile car les gros et très gros bois en constituent 51 , dès lors, la surface terrière devrait baisser et la récolte être supérieure au calcul théorique.
- A Prémol Bas** - De favoriser l'épicéa
- De contenir le hêtre
- D'augmenter le capital sur pied dans certaines parcelles
- De favoriser par détournage l'érable sycomore présent ainsi que son expansion par semis.

Groupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier+taillis)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Comblotz	41	820	450	9007	409	8188
Prémol Haut ...	65	130	716	14315	651	13014
Prémol Bas	121	2420	1270	25398	1154	23089
Totaux	227	3370	2436	48720	2214	44291

C - Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Canton de Comblotz

- Remise en état ponctuel de la piste haute entre les parcelles 41 et 42/44 (ou A et B/D).par la reprise du dévers et le confortement de deux zones d'éboulement aval de la plateforme.
- Remise en état de la piste intermédiaire entre 42 et 43 (B et C) par minage du rocher et élargissement amont ponctuel.

- Acquisition éventuelle d'une parcelle privée au terminus de la route communale pour création d'une place de stockage aval.

- NB: Un projet a été évoqué pour accéder au canton de Comblotz par le haut, en venant de la route communale qui relie St Martin d'Uriage à Revel au niveau de la Ronzière. Il concerne principalement des propriétés privées agricoles, et forestières avant de rejoindre la piste à l'aval de la parcelle 41 (A) par le Nord-est. Il semble long, technique (très forte pente, terrain gras, rocher à pendage aval...) et se limite au tiers supérieur de la forêt. Il permettrait au mieux une exploitation par câble aérien d'une partie réduite du canton. Cela, sous réserve des autorisations de passage, et d' un coût certainement élevé!!! Autant de conditions le laissent apparaître très idéaliste . Il n'est pas retenu dans le présent document.

Canton de Prémol

- Modification localisée du profil en long de la route du "Chemin des Chaumes" au niveau du radier en béton (parcelles 4 et 6). Rechargement en long de la plateforme pour réduire la rupture de pente au passage des grumiers.

- Entretien régulier de l'ensemble du réseau

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€HT)
Schéma de desserte						
		Néant				
Routes forestières						
DES1	1	Amélioration du profil de route au niveau du radier béton parcelles 4 et 6	Chemin des Chaumes	500	Rétablissement du passage des camions	5000
Pistes forestières						
DES2	1	Amélioration piste intermédiaire	Comblotz parcelles 42 et 43/	1000	Rétablissement de l'accès à la parcelle 45	5000
DES3	1	Amélioration de piste haute	Comblotz parcelles 41 et 42/44	1000	Rétablissement de l'accès aux parcelles 41/44	2000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
DES4	2	Création place de dépôt	Comblotz		Sous réserve acquisition	/
...						
Entretien courant du réseau						
DES5	En continu	Bi-couche et enrobé	RF diverses			20000
Coût total DESSERTÉ (€)						32000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						1600

D - Travaux sylvicoles

Après coupe, les différentes opérations de dosage des essences, dégagement, dépressage des semis, détourage des perches, sont réalisées simultanément lors d'un seul passage.

En général, une partie seulement de la surface parcourue en coupe est travaillée. (5 ha en moyenne annuelle).

Une attention particulière sera portée à la mise en valeur des perches d'érable sycomore, éparées dans les peuplements mais bien venantes et de qualité.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles**		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
	Nettoisement dépressage après coupe, y compris détournage de perches d'érable sycomore, hêtre, frêne, voire élagage		100	5 ha par an en moyenne	300	30000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						30000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1500

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités.
- mise en place d'îlots de vieux bois.
- mélanges des essences.
- maintien de lisières forestières diversifiées .
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

Aucune surface ne sera conservée en îlots de vieux bois

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée *	0
	Autre surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme	0
	Total	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Unité conservatoire de sapin pectiné : Combe noire

L'unité conservatoire de sapin pectiné n° AA16 sera régulièrement suivie. Elle se compose :

- d'un noyau dur, parcelles : 3,5,25 partie (18.51)
- d'une zone tampon, parcelles 1,2,4,6,7,23,24,25 partie (85.25 ha)

Dans ces parcelles, les coupes de futaie irrégulière pourront être réalisées comme dans le reste de la forêt. Toutefois la régénération naturelle du sapin pectiné sera favorisé, au moins dans le noyau dur. Il serait souhaitable que la proportion de sapin atteigne 70% à terme dans ce noyau dur.

Aucune plantation de sapin pectiné d'une autre origine, ni d'une essence susceptible de s'hybrider avec le sapin, ne devra être réalisée dans les parcelles de l'unité conservatoire

Si, suite à un accident climatique ou autre, une plantation importante devait être effectuée, elle devrait l'être à l'aide de ressources génétiques issues du peuplement lui-même, conformément à l'annexe 2 de la charte de gestion des unités conservatoires (CF NDS 10-G-1684 du 20 décembre 2010).

Erablaie à lunaire des pentes froides et éboulis grossiers : Combe noire et Rocher blanc.

- Conserver le traitement en futaie irrégulière mélangée
- Maintenir la combinaison spontanée d'essences (érable, frêne, tilleul à grandes feuilles)
- Ne pas ouvrir de façon importante le couvert
- Abattre et débusquer les bois vers l'extérieur de la zone.

Zones humides diverses : elles résultent de suintement superficiels, et seront préservées, (pas de terrassement, mais une éventuelle exploitation adaptée).

- Parcelle 40 : complexe étang-mare
- Parcelles 20-21 : peuplement sur mégaphorbiaie
- Parcelle 12 : Peuplement sur sphaignes et prairie humide à molinie bleue.

Lièvre variable : De passage sur la forêt syndicale indivise, il sera protégé sur la forêt, de même que le lièvre commun à ne pas chasser

Le loup a marqué son passage hivernal et printanier en 2004/2005 sur l'ensemble du massif (traces dans la neige, recueil de fécès, et témoignages visuel de forestiers). Aucun indice de présence n'a été relevé depuis.

C - Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

D - Documents techniques de référence

Néant

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles) intègre la prise en compte courante du paysage.

Le site de l'ancienne Chartreuse de Prémol et les prairies alentours est dévolu à l'accueil du public. Parking et routes d'accès à la Fontaine du Mulet, et au Gros Playe seront entretenus. Les autres routes seront fermées à la circulation.

Tables et bancs seront maintenus en état.

Les arbres avoisinants les prairies seront suivis d'un point de vue sanitaire

Les prairies seront pâturées (par des ovins comme aujourd'hui) ou fauchées à l'exception des zones mouilleuses au Sud.

Plusieurs arbres sont remarquables par leur forme et leur dimension, certains ont même été baptisés:

parcelle 3:	Epicéa Buffault	1955 - circonférence 3.11 m - hauteur 36 m
		2011 - circonférence 4.03 m - hauteur 45 m
Hêtre Vernet	1955 - circonférence 2.85 m - hauteur 32 m	
	2011 - circonférence 3.58 m - hauteur 38 m	
Hêtre Mathey	1955 - circonférence 3.25 m - hauteur 34 m	
	2011 - circonférence 3.90 m - hauteur 38 m	

Il existe de gros érables au houppier très développés aux abords des maisons forestières, ainsi que des mélèzes, voire même des tilleuls le long de l'ancien chemin rural d'accès à la porterie du couvent. D'autres seront recrutés en martelage dans les diverses parcelles, (3,5 et caetera, pour témoigner auprès du public (et des forestiers!), des dimensions que peuvent atteindre naturellement des arbres.

m F Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Elagage sanitaire des arbres	Site de la Chartreuse		Si nécessaire	0
ACC4	2	Entretien et remplacement de 3 tables et bancs	Site de la Chartreuse	3	Bois d'essences locales	3000
ACC5	2	Remplacement de barrières	Routes interdites	2	Idem	3000
PAYSAGE						
ACC3	1	Fauche des prairies	Site de la Chartreuse	5 ha	Si plus de pâturage	0
ACC2	1	Fauche des abords de bâtiments	Site de la Chartreuse	1 ha		9000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						15000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						750

B - Ressource en eau potable

A notre connaissance, les arrêtés préfectoraux concernant les quatre captages d'alimentation en eau potable ne sont pas pris à ce jour (études hydrologiques en cours).

Il conviendra toutefois de les préserver. Ainsi, à minima, dans une zone d'environ 50 m alentours, aucun terrassement ne sera réalisé, les tracteurs ne devront pas y pénétrer et les bois seront abattus vers l'extérieur.

C - Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

Etat des lieux

Les étangs liés à l'ancien monastère sont loués à une société de pêche qui alevine en truite. Leur fonctionnement n'est pas satisfaisant en raison d'une fuite au niveau de la fermeture de la digue par des planches. Les pêcheurs sont peu nombreux et le site sans intérêt piscicole marqué.

La chasse est allouée depuis 2010 à un adjudicataire du crû. La population de chevreuil est allée croissante ces dix dernières années. Le cerf s'installe ainsi que dans les forêts voisines. Le lièvre est peu présent. Quelques passages de bécasse ont lieu suivant les années, mais en régression.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse en battue	Sanglier	Quelques unités annuelles (forte concurrence des ACCA voisines)	4500
Chasse à l'approche	Chevreuil	10 animaux au plan de chasse 2010, 10 tués.	

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

La chasse est pratiquée par une équipe locale. Celle-ci s'est vu refusée la location d'une pièce dans les bâtiments existant de la Chartreuse, dans la mesure où ceux-ci pourraient revenir à la communauté de communes du Sud Grenoblois pour un usage lié à l'accueil du public. Toutefois, un local de chasse, fait défaut. Il garantirait la pérennité du lot de chasse. Il conviendrait d'en construire un qui permette aux adjudicataires de se sentir les bienvenus tout en conciliant les différents usages.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP1	1	Création d'un abri chasse	A définir (parcelle 7?)	20 à 40 m ² au sol		20 000
CHP2	2	Réfection de la digue	Etang Nord et Sud		Coût non défini	0
Coût total CHASSE PECHE (€)						
20 000						
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						
1000						

D - Pastoralisme

• **Etat des lieux**

A ce jour dans un souci d'économie, les prairies sont pâturées par des ovins dans le cadre d'une concession annuelle avec un éleveur de St Martin d'Uriage. Le troupeau séjourne en début d'été, gardé par un patou et des clôtures. L'eau est présente sous forme de ruisseaux et d'une fontaine. A terme, il se peut que cette modalité soit incompatible avec la création d'un centre de restauration et d'hébergement. Cette démarche permet d'entretenir des zones ouvertes au regard de la forêt qui enciint le site.

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Prairie du site de Prémol	10 ha	Positive, entretien des lisières et suppression des rejets ligneux	0
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	

• **Programme d'actions Pastoralisme**

Néant

E - Affouage et droits d'usage
Sans objet

F - Richesses culturelles

• **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation*	Précautions à prendre par la gestion forestière
Vestiges de l'ancienne Chartreuse de Prémol (1234 - 1791)	Subsistent : - une partie du périmètre du cloître, matérialisé par quelques voutes en pierre - la façade de l'ancienne porterie (ancienne maison forestière jusqu'à l'incendie d'avril 1984) - la muleterie, reconvertie en atelier forestier et gîte pour l'action sociale	Site de l'ancienne Chartreuse, parcelle 40	Zone hors sylviculture en totalité, dévolu à l'accueil du public.

• **Programme d'actions Richesses culturelles**

Informier le public de la dangerosité éventuelle des vestiges. Assurer le bon état des barrières en interdisant l'accès.

• **Documents techniques de référence**

Néant

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêts

Sans objet

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Pas de déséquilibre à ce jour, mais nécessité d'adapter les plans de chasse, chevreuil et cerf, à l'évolution à venir des populations.

C - Crises sanitaires

Sans objet

D - Tassement des sols

Sans objet

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A- Certification PEFC

La forêt est certifiée sous le numéro 10-21-03/15

B - Autres actions

Néant

2.5.8 Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet

Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site inscrit (2 décembre 1943)	Néant (pas d'intervention sur le site autre que l'entretien des prairies)	Néant	Neutre

Le site de la Chartreuse de Prémol est dévolu à l'accueil du public. Parking, aire de pique-nique et prairies seront entretenues dans le cadre du présent document.

Aucune intervention n'est prévue sur les bâtiments. Dans l'éventualité où il serait cédé à la communauté du sud Isère pour aménagement des constructions existantes, il conviendrait alors à cette structure de prendre l'attache de l'architecte des bâtiments de France

TITRE 3 - RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

3.1 RECAPITULATIFS

A - Volumes de bois à récolter

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE		
			(m ³ de volume bois fort annuel)		
			prévisible	conditionnel	passé
Feuillus <i>Volume tiges (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +			
		30 - 45			
		25 et -			
		Total	0	0	0
	Hêtre	40 et +	280		
		30 - 35	185		
		25 et -			
		Total	465	0	0
	Aut. feuillus 1	Total	89		
	Aut. feuillus 2	Total			
Total Feuillus			554	0	246
Résineux <i>Volume tiges (hors houppiers)</i>	Sapin	25 et +	709		
		20 et -			
	Epicéa	25 et +	952		
		20 et -			
	Aut. Résineux 1	25 et +			
		20 et -			
	Aut. Résineux 2	25 et +			
		20 et -			
Total Résineux			1 661	0	3 028
Global	Total tiges		2 215	0	3 274
	Taillis				
	Houppiers Fs		110		50
	Houppiers Rx		166		605
	Total général		2 491	0	3 929
dont % de produits accidentels					3

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion	5,7	0,0	9,0
- sur surface en sylviculture	6,0	0,0	9,4

m³/an

B - Estimation de la recette bois

ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL		RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX			
		prévisible (m ³ /an)	conditionnel (m ³ /an)	PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Produits (bois sur pied)	épicéa bois d'œuvre	952		38	36 176	0	
	sapin bois d'œuvre	709		32	22 688	0	
	hêtre bois chauffage	400		15	6 000	0	
	autres feuillus chauffage	80		15	1 200	0	
	hêtre déroulage	65		25	1 625	0	
	autre feuillus bois d'œuvre	9		40	360	0	
	Total	2 215	0		68 049	0	
Produits (bois façonné)					0	0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
	Total	0	0		0	0	
Recette brute produits ligneux		2 215	0		68 049	0	92 459

COÛTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FAÇONNES		volume prévisible (m ³ /an)	volume conditionnel (m ³ /an)	coûts unit. estimés (€/m ³)	coût prévisible (€/an)	coût conditionnel (€/an)	coût passé (€/an)
Coûts d'exploitation					0	0	
					0	0	
	Total	0	0		0	0	27 162
					recette possible	recette possible	
Subventions pour exploitation				€/an			

C - Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

Cas de forêts domaniales

RECETTES NETTES ANNUELLES	Bois	68 049	0	65 297
	Chasse - Pêche	4 500		16 536
	Autres recettes (cumul)	8 285		
	<i>Autres recettes 1</i>			
	<i>Autres recettes 2</i>			
	<i>Autres recettes 3</i>			
	<i>subvention 1</i>			
	<i>subvention 2</i>			
	<i>subvention 3</i>			
Total Recettes	80 834	0	81 833	

DEPENSES ANNUELLES	Desserte	immobilisable			5 000
		non immobilisable	1 600		10 561
	Actions sylvicoles	immobilisable			
		non immobilisable	1 500		3 758
	Autres actions (cumul)		2 750		3 257
		<i>Foncier</i>	1 000		
		<i>Biodiversité</i>			
		<i>Accueil-paysage</i>	750		
		<i>Chasse-pêche</i>	1 000		
		<i>Pastoralisme</i>			
		<i>Protection contre risques naturels</i>			
		<i>Incendies de forêt</i>			
	<i>Autres actions</i>				
Total Dépenses		5 850	0	22 576	

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible au cours de l'amé- nagement	conditionnel	passé
BILAN ANNUEL GLOBAL	€/ an	74 984	0	59 257
- sur surface retenue pour la gestion	(€/ ha / an)	172		130
- sur surface en sylviculture	(€/ ha / an)	179		141

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)		Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)		Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	25	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	20	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	100	Début et fin de l'aménagement
	Taillis simple	Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S_{taillis})		Périodique (max. 5 ans)
Taillis sous futaie ou taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})		Périodique (max. 5 ans)	
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m^2).	4540	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m^3).	44291	Périodique (max. 5 ans)

Ce tableau regroupe les indicateurs obligatoires (renouvellement, récolte) cités dans le corps de l'aménagement (titre 2).

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	19 septembre 2011	par :	Philippe Favet responsable aménagement	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
le 27 avril 2010

ANNEXES ET CARTES

ANNEXES

- Etat d'assiette
- Protocole d'inventaire
- Résultats de l'inventaire relascopique :
 - ensemble de la forêt
 - Prémol "bas" parcelles 1 à 25
 - Prémol "haut" parcelles 26 à 39
 - Comblotz
 - parcelle 1
- Estimation de la production en surface terrière :
 - ensemble de la forêt
 - Prémol "bas" parcelles 1 à 25
 - Prémol "haut" parcelles 26 à 39
- Bilan des volumes récoltés de 1995 à 2009
- Compte-rendu de concertation avec les communes de situation

CARTES

- Plan de situation
- Parcellaire forestier (2 cartes)
- Enjeu de production
- Enjeu écologique
- Fonction sociale
- Stations forestières (2 cartes)
- Aménagement (2 cartes)
- Répartition des essences (2 cartes)
- Peuplements forestiers (2 cartes)
- Surface terrière (2 cartes)
- Densité des perches (2 cartes)
- Dégâts de gibier sur régénération basse (2 cartes)
- Dégâts de gibier sur régénération haute (2 cartes)
- Placettes inventaires (2 cartes)
- Captages d'eau potable

ETAT D'ASSIETTE

Année	Parcelle	Localisation	Groupe	Type de peuplement	Code coupe	Surface		Volume Grume		Volume Total
						totale ha	à parcourir	Prélevement m3/ ha	VPR m3	
2012	13	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,21	10	65	650	715
	37	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	5,35	5	85	425	468
	45	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	8,16	8	70	560	616
2013	10	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,98	7,5	45	338	371
	11	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,68	9	40	360	396
	38	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	12,22	12	75	900	990
2014	14	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,57	7	50	350	385
	15	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,49	10	50	500	550
	39	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	8,3	8	80	640	704
	41	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	16,79	16	65	1040	1144
2015	16	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8,32	8	45	360	396
	17	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,35	7	50	350	385
	28	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	4,86	4,6	65	299	329
2016	18	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	6,47	4	45	180	198
	19	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	5,31	5	45	225	248
	20	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	6,67	6	50	300	330
	29	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	10,63	10,3	85	876	963
	42	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	16,34	16	80	1280	1408
2017	21	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	11,18	11	40	440	484
	22	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,7	9	50	450	495
	23	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8,37	8	60	480	528
	25	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	4,71	4,7	65	306	336
	30	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	7,27	7	75	525	578
2018	1	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	12,03	12	60	720	792
	3	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8	7	50	350	385
	31	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	7,71	7,5	70	525	578
	33	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	9,48	9	60	540	594
	44	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	6,9	6,8	60	408	449
2019	2	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,5	9	45	405	446
	4	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	11,47	11	45	495	545
	32	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	9,51	9,5	60	570	627
	27	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	11,08	11	50	550	605
2020	24	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,86	7,5	45	338	371
	5	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,99	9,5	60	570	627
	7	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	15,54	15	55	825	908
	9	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,49	8,5	45	383	421
	26	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	10,03	10	50	500	550
	45	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	8,16	8	70	560	616
2021	6	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	16,29	15	45	675	743
	8	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,22	10	40	400	440
	12	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	16,45	16	50	800	880
	34	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	8,65	8,6	70	602	662
2022	13	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,21	10	50	500	550
	35	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	8,65	8,6	50	430	473
	43	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	8,3	8,1	60	486	535
2023	10	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,98	7,5	55	413	454
	11	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,68	9	65	585	644
	36	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	14,73	14	80	1120	1232
2024	14	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,57	7	55	385	424
	15	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,49	10	55	550	605
	37	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	5,5	5,5	55	303	333
	41	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	16,79	16	65	1040	1144
	45	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	8,16	8	70	560	616
2025	16	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8,32	8	50	400	440
	17	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,35	7	50	350	385
	38	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	12,22	12	85	1020	1122
2026	18	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	6,47	4	45	180	198
	19	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	5,31	5	45	225	248
	20	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	6,67	6	45	270	297
	39	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	8,3	8,3	85	706	776
	42	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	16,34	16	80	1280	1408

Année	Parcelle	Localisation	Groupe	Type de peuplement	Code coupe	Surface		Volume Grume		Volume Total
						totale ha	à parcourir	Prélevement m3/ ha	VPR m3	
2027	21	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	11,18	11	45	495	545
	22	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,7	9	50	450	495
	23	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8,37	8	70	560	616
	25	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	4,71	4,71	65	306	337
	28	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	4,86	4,8	55	264	290
2028	1	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	12,03	12	60	720	792
	3	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	8	7	50	350	385
	29	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	10,63	10,6	75	795	875
	44	comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	6,9	6,9	60	414	455
2029	2	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,5	9	45	405	446
	4	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	11,47	11	50	550	605
	30	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	7,27	7,2	60	432	475
2030	24	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	7,86	7,5	45	338	371
	5	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,99	9,5	55	523	575
	7	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	15,54	15	55	825	908
	9	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	9,49	8,5	45	383	421
	31	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	7,71	7,7	55	424	466
2031	45	Comblotz	IRRFE	IHETI2	IRR	8,16	8	70	560	616
	6	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	16,29	15	50	750	825
	8	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	10,22	10	45	450	495
	12	bas	IRRRC	ISPEI2	IRR	16,45	16	55	880	968
	32	haut	IRRRL	IESPI2	IRR	9,51	9,5	60	570	627
						Surf. totale parcourue Surf.ha/an	762 38	Total m3 VPR/an Vol/ha	44291 2215 58	48720 2436 64

N°	DONNEE	VALEUR	OBSERVATIONS
1	Numéro du point d'inventaire	Chiffre : ex :108	Cf quadrillage du plan Rayer le point sur la carte quand inventorié
2	Numéro de parcelle	Chiffre ou lettre	Parcelle forestière de situation Si point tangent au périmètre, se décaler du rayon à l'intérieur
3	Station forestière	Chiffre : ex : 52 (et non 5-2)	Cf catalogue des alpes du Nord page 10 secteur externe septentrional Annexe 1
4	Surface terrière	Chiffres	Cf fiche de saisie manuelle : Annexe 1 Arrondir à l'entier inférieur si 1/2 mesuré pour Go. Recopier sur le work-about
5	Hauteur potentielle	Chiffre en mètre entier	Estimer la hauteur potentielle (à l'age adulte) de l'essence principale. Se caler 2 fois/jour au clisimètre + toponfil.
6	Structure du peuplement	Chiffres et Lettres : Ex : 1-2 GB ou X	Cf typologie des structures GSM page 54
7	Régénération Basse 0.50 < basse < 3m	Chiffre	Nombre de semis par essence dans placette horizontale de rayon 2m Annexe 2
8	Régénération Haute 3 m< haute< Ø7,5cm	Chiffre	Nombre de semis par essence dans placette horizontale de rayon 2m Annexe 2
9	Perches	Chiffre	Nombre de perches par essence dans rayon de 10m Annexe 2
10	Dégâts de gibier sur régé basse < 3m (Abrouissement)	Chiffre entre 1 et 5	1 - pas ou peu de traces visibles sur les semis 2 - traces fréquentes d'abrouissement mais assez peu sur les pousses terminales (<20%) 3 - abrouissement fréquent y compris sur les pousses terminales (20 à 66%) 4 - abrouissement généralisé y compris sur les pousses terminales > 66% 5 - semis présents, mais tous jugés non viables en raison des dégâts
11	Dégâts de gibier sur régé haute > 3m et perches (Frottis)	Chiffre	Nombre de perches cotées 1, 2 ou 3 : Annexe 2 1 - non écorcée ni frottée I Perche viable 2 - écorcée ou frottée I idem 3 - non comptabilisée car trop atteinte par le gibier
12	Répartition de la régénération en 1/10 sur rayon de 10 m	Chiffre	1/10 à 10/10 pour les 3 essences principales objectifs ou secondaires
13	Prochain passage en coupe	Chiffre	0- 5 - si entre 1 et 5 ans CF état sanitaire 10 - entre 6 - 10 ans ou l'urgence sylvicole 15 - entre 11 - 15 ans éventuelle. 0 - si pas de coupe
Annexes	Consigne		
1	Identifier la station par un chiffre. Cf catalogue Alpes du nord		
2	Surface terrière : renseigner la fiche papier puis reporter les valeurs dans le TDS		
3	Définir la structure du peuplement par strate. Cf GSM		
4	Renseigner la fiche par essence puis recopier les valeurs dans le workabout Renseigner la fiche par essence puis recopier les valeurs dans le workabout Evaluation du stock de perches : sur placette Rayon 10 m avec correction de pente : R = 10.50 m pour 40 à 55 % Rayon estimé à l'oeil. Donc se caler chaque matin ! R = 11 m 60 à 65 % Perches = catégories 10 et 15 (7.5 à 17.5 cm de diamètre) R = 11.50 80 et + Perches sèches, cassées, courbées vers le bas : exclues.		

RESULTATS d'un INVENTAIRE RELASCOPIQUE sur l'ensemble de la forêt

Forêt domaniale de PREMOL	
Ensemble de la forêt	
date de réalisation :	448 placettes
Surface totale : 425,81 ha Surface boisée : 418,46 ha Surface en sylviculture : 418,46 ha Surface à parcourir : ha	

Régénération	absente :	Stock de perches	(en essences objectif)
sur la surface en sylviculture	insuffisante :	220 brins/ha - Ø 10 à 15 cm	suffisant, renouvellement acquis
	suffisante :		

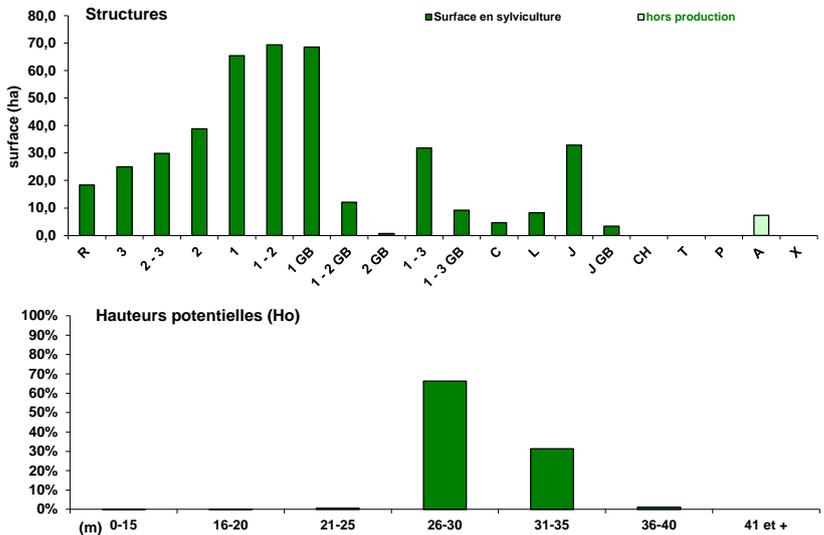
Exploitable			
tracteur facile :	317,5 ha	à étudier :	
tracteur difficile :	101,0 ha	autre :	0,0 ha
câble :		non exploitable :	
treuillage si création		vide non boisé :	7,3 ha
desserte :			

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R	4%	4%
	3	6%	6%
	2 - 3	7%	7%
	2	9%	9%
Futaies adultes	1	16%	15%
	1 - 2	17%	16%
Futaies riches en GB	1 GB	16%	16%
	1 - 2 GB	3%	3%
	2 GB	0%	0%
Futaies à 2 étages	1 - 3	8%	7%
	1 - 3 GB	2%	2%
Futaies claires	C	1%	1%
	L	2%	2%
Futaies jardinées	J	8%	8%
	J GB	1%	1%
Autres types boisés	CH		
	T		
Non boisé	P		
	A		2%
Non décrit	X		
Total		100%	100%

Altitudes : Pas d'altitude dans la fiche parcellaire			Expositions :		
Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	surface		Unités stationnelles (suite) (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	surface	
	totale	syviculture		totale	syviculture
Hêtraies-sapinières drainées	5.6	40%	41%		
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	17%	17%		
Hêtraies-chênaies peu humides	7.6	13%	13%		
Pessières peu humides du subalpin	4.6	12%	12%		
Pessières drainées du subalpin	4.5	11%	11%		
Hêtraies-sapinières assez humides	5.8	5%	5%		
Vide non boisé	vnb	2%			
Forêts des versants pentus frais	2.3	0%	0%		
Forêts des versants pentus froids e	2.4	0%	0%		

Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture	
ha	
317,5	D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et trainage < 1500 m
101,0	D3 = coupe à lançage ou à câble sur moins de 80% de la surface, ou trainage > 1500 m
	D4 = coupe à lançage ou à câble sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère



si G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho > 15m)
 si G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné
 Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho
 Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho < 15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeu production, protection ou accueil

2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

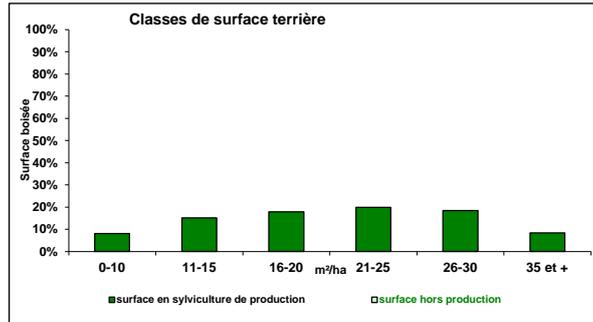
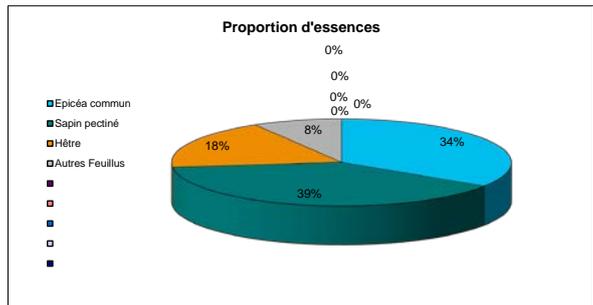
	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture										
	Tous diamètres	Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB					
Epicéa commun	34%	34%	26%	29%	28%	41%	51%	43%					
Sapin pectiné	39%	39%	42%	36%	39%	41%	34%	39%					
Hêtre	18%	18%	21%	24%	23%	11%	11%	11%					
Autres Feuillus	8%	8%	10%	10%	10%	7%	4%	6%					
Surface terrière (m²/ha)													
Résineux	16,6	73%	16,6	73%	3,6	5,6	9,2	55%	5,8	1,6	7,4	45%	
Feuillus	6,1	27%	6,1	27%	1,6	2,9	4,5	74%	1,3	0,3	1,6	26%	
Total	22,7	100%	22,7	100%	5,3	8,4	13,7	60%	7,1	1,9	9,0	40%	
+/- au seuil de 5% (1)												0,9	

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	166
Feuillus	55
Total	221
+/- au seuil de 5% (1)	
	9

Qualité épicea sapin GB + TGB (% du volume)

	Epicéa	Sapin
charpente		
palette		

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm)
 BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm)
 GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)
 TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)
 (1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.
 (2) volume commercial sur écorce hors houppier



Forêt domaniale de PREMOL	
regroupement bas	246 placettes
date de réalisation :	
Surface totale : 240,85 ha	
Surface boisée : 234,46 ha	
Surface en sylviculture : 234,46 ha	
Surface à parcourir : ha	

Régénération	absente : insuffisante : suffisante :	Stock de perches (en essences objectif) 240 brins/ha - Ø 10 à 15 cm suffisant, renouvellement acquis
---------------------	---	--

Exploitabilité	
tracteur facile : 192,2 ha	à étudier :
tracteur difficile : 42,3 ha	autre :
câble :	non exploitable :
treuillage si	vide non boisé : 6,4 ha
création desserte :	

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R	2%	2%
	3	8%	7%
	2 - 3	9%	9%
Futaies adultes	2	13%	13%
	1	14%	14%
Futaies riches en GB	1 - 2	19%	18%
	1 GB	10%	10%
	1 - 2 GB	4%	4%
Futaies à 2 étages	2 GB	0%	0%
	1 - 3	6%	6%
Futaies claires	1 - 3 GB	1%	1%
	C	0%	0%
Futaies jardinées	L	3%	3%
	J	10%	9%
Autres types boisés	J GB	0%	0%
	CH		
Non boisé	T		
	P		
Non décrit	A		3%
	X		
Total		100%	100%

si G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho>15m)

si G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné

Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho

Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho<15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accueil

2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture de production									
	Tous diamètres		Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB			
Epicéa commun	21%	21%	21%	22%	21%	21%	19%	23%	19%			
Sapin pectiné	55%	55%	55%	50%	51%	51%	64%	61%	63%			
Hêtre	17%	17%	17%	21%	20%	20%	10%	9%	10%			
Autres Feuillus	7%	7%	7%	7%	8%	7%	8%	7%	8%			
Surface terrière (m²/ha)												
Résineux	17,4	76%	17,4	76%	4,4	6,3	10,7	61%	5,5	1,2	6,7	39%
Feuillus	5,6	24%	5,6	24%	1,7	2,4	4,1	74%	1,2	0,2	1,4	26%
Total	22,9	100%	22,9	100%	6,0	8,8	14,8	65%	6,7	1,4	8,1	35%
+/- au seuil de 5% (1)			1,2									

VOLUME (m³/ha) (2)

Résineux	174
Feuillus	50
Résineux + feuillus	224
+/- au seuil de 5% (1)	11

Qualité épicea sapin GB + TGB (% du volume)

	Epicéa	Sapin
charpente		
palette		

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm)

GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)

BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm)

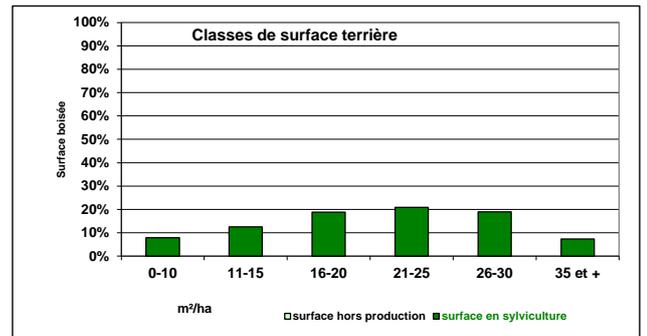
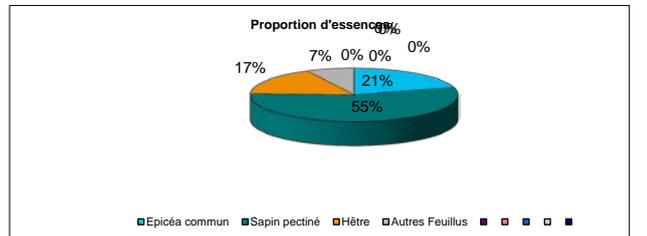
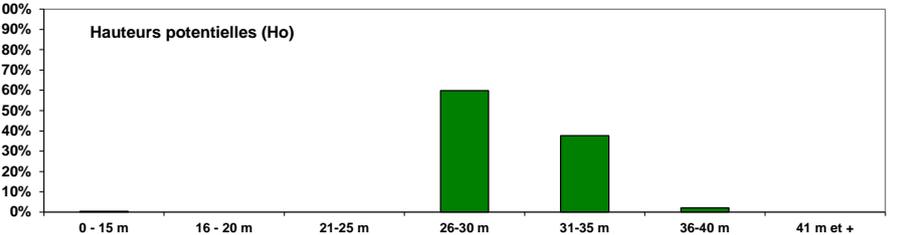
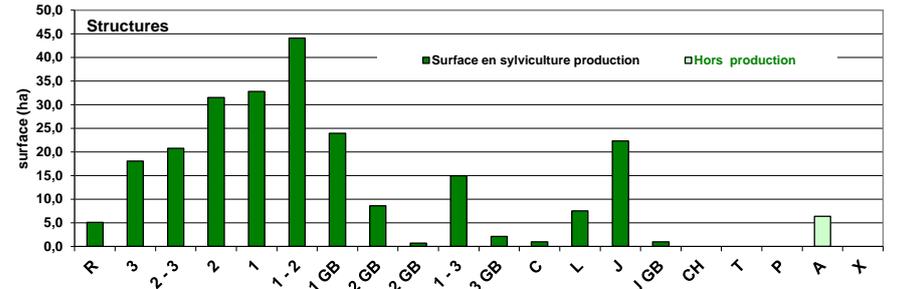
TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)

(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

(2) volume commercial sur écorce hors houppier

Altitudes :			Expositions :				
Unités stationnelles		surface		Unités stationnelles (suite)		surface	
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		totale	sylviculture	(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		totale	sylviculture
Hêtraies-sapinières drainées	5.6	62%	63%	Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	27%	27%
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	27%	27%	Hêtraies-sapinières assez humides	5.8	8%	8%
Hêtraies-sapinières assez humides	5.8	8%	8%	Vide non boisé	vnb	3%	
Vide non boisé	vnb	3%		Forêts des versants pentus frais	2.3	0%	0%
Forêts des versants pentus frais	2.3	0%	0%	Forêts des versants pentus froids et humide:	2.4	0%	0%
Forêts des versants pentus froids et humide:	2.4	0%	0%				

Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture	
ha	
192,2	D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et traînage < 1500 m
42,3	D3 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur moins de 80% de la surface, ou traînage > 1500 m
	D4 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère



Forêt domaniale de PREMOL	
regroupement haut	135 placettes
date de réalisation :	
Surface totale :	128,47 ha
Surface boisée :	128,47 ha
Surface en sylviculture :	128,47 ha
Surface à parcourir :	ha

Régénération	absente : insuffisante : suffisante :	Stock de perches (en essences objectif) 160 brins/ha - Ø 10 à 15 cm suffisant, renouvellement acquis
---------------------	---	--

Exploitabilité	
tracteur facile : 125,3 ha	à étudier :
tracteur difficile : 3,2 ha	autre :
câble :	non exploitable :
treuillage si	vide non boisé :
création desserte :	

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R	6%	6%
	3	5%	5%
	2-3	7%	7%
Futaies adultes	2	2%	2%
	1	14%	14%
Futaies riches en GB	1-2	8%	8%
	1 GB	33%	33%
Futaies à 2 étages	1-2 GB	1%	1%
	2 GB		
Futaies claires	1-3	9%	9%
	1-3 GB	5%	5%
Futaies jardinées	C	3%	3%
	L	1%	1%
Autres types boisés	J	6%	6%
	J GB	2%	2%
Non boisé	CH		
	T		
Non décrit	P		
	A		
Total	X		
		100%	100%

si G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho < 15m)
si G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné
Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho
Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho < 15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accueil

2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture de production							
	Tous diamètres	Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB		
Epicéa commun	67%	67%	45%	61%	55%	76%	85%	79%		
Sapin pectiné	23%	23%	39%	23%	29%	18%	14%	17%		
Hêtre	3%	3%	6%	5%	5%	2%	0%	1%		
Autres Feuillus	7%	7%	11%	11%	11%	4%		3%		
Surface terrière (m²/ha)										
Résineux	20,3	90%	3,6	5,6	9,2	45%	8,3	2,8	11,1	55%
Feuillus	2,3	10%	0,7	1,1	1,8	78%	0,5	0,0	0,5	22%
Total	22,6	100%	4,3	6,7	11,0	49%	8,8	2,8	11,6	51%
+/- au seuil de 5% (1)		1,9								

Volume (m³/ha) (2)

Résineux	203
Feuillus	21
Résineux + feuillus	223
+/- au seuil de 5% (1)	19

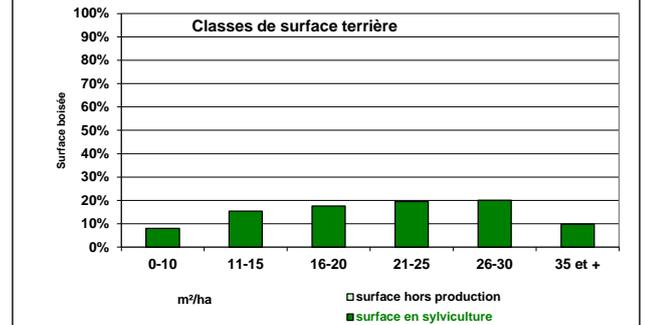
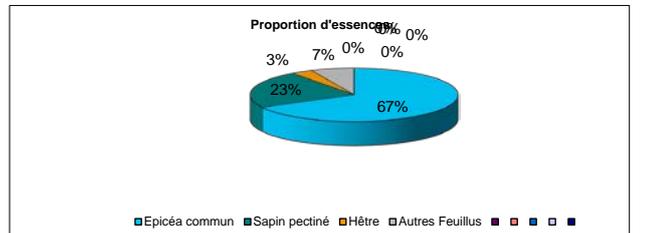
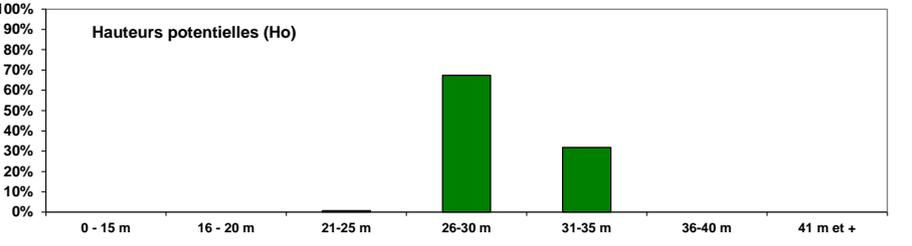
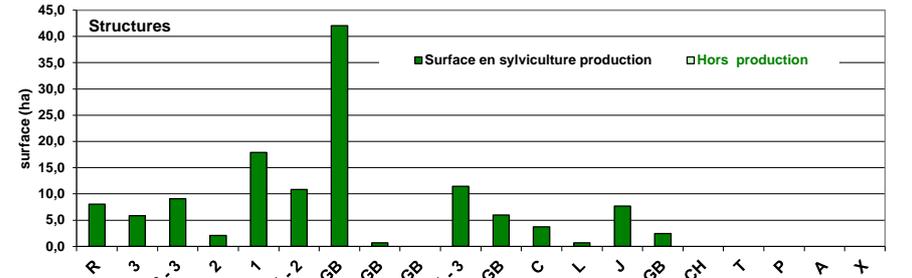
Qualité épicea sapin GB + TGB (% du volume)

	Epicéa	Sapin
charpente		
palette		

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm) GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)
BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm) TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)
(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.
(2) volume commercial sur écorce hors houppier

Altitudes :			Expositions :		
Unités stationnelles	surface		Unités stationnelles (suite)	surface	
	totale	sylviculture		totale	sylviculture
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)			(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		
Pessières peu humides du subalpin	4.6	39%			
Pessières drainées du subalpin	4.5	36%			
Hétraies-sapinières drainées	5.6	16%			
Hétraies-sapinières peu humides	5.7	6%			
Hétraies-sapinières assez humides	5.8	2%			
Forêts des versants pentus frais	2.3	1%			

Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture	
ha	125,3
D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et traînage < 1500 m	
D3 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur moins de 80% de la surface, ou traînage > 1500 m	
D4 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère	



Forêt domaniale de PREMOL	
regroupement comblotz	55 placettes
date de réalisation :	
Surface totale :	56,49 ha
Surface boisée :	55,53 ha
Surface en sylviculture :	55,53 ha
Surface à parcourir :	ha

Régénération	absente : insuffisante : suffisante :	Stock de perches (en essences objectif) 300 brins/ha - Ø 10 à 15 cm suffisant, renouvellement acquis
---------------------	---	---

Exploitabilité	
tracteur facile :	à étudier :
tracteur difficile : 55,5 ha	autre : 0,0 ha
câble :	non exploitable :
treillage si	vide non boisé : 1,0 ha
création desserte :	

Altitudes :		Expositions :	
Unités stationnelles	surface	Unités stationnelles (suite)	surface
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	totale sylviculture	(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	totale sylviculture
Hêtraies-chênaies peu humides	7.6 98% 100%		
Vide non boisé	vnb 2%		

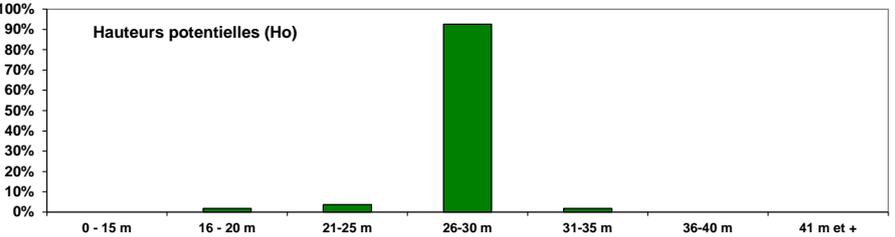
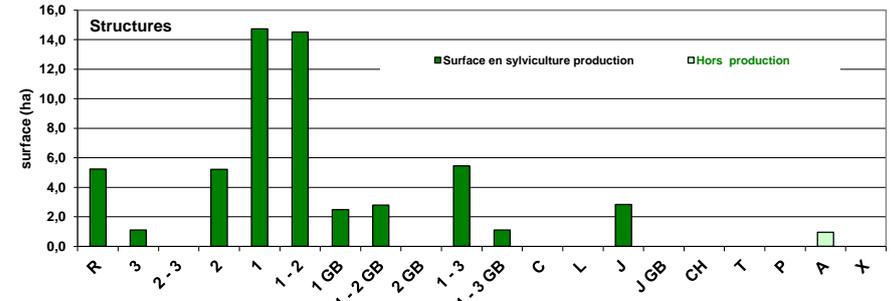
Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture

ha

D1 / D2 = coupe intégralement treillable, pente > 30% et traînage < 1500 m
D3 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur moins de 80% de la surface, ou traînage > 1500 m
D4 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R	9%	9%
	3	2%	2%
	2-3		
Futaies adultes	2	9%	9%
	1	27%	26%
Futaies riches en GB	1-2	26%	26%
	1 GB	5%	4%
Futaies à 2 étages	1-2 GB	5%	5%
	2 GB		
Futaies claires	1-3	10%	10%
	1-3 GB	2%	2%
Futaies jardinées	C		
	L		
Autres types boisés	J	5%	5%
	J GB		
Non boisé	CH		
	T		
Non décrit	P		
	A		2%
Total	X	100%	100%



si G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho>15m)
si G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné
Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho
Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho<15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accueil

2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

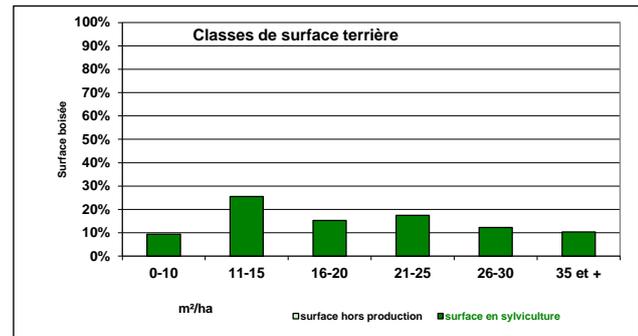
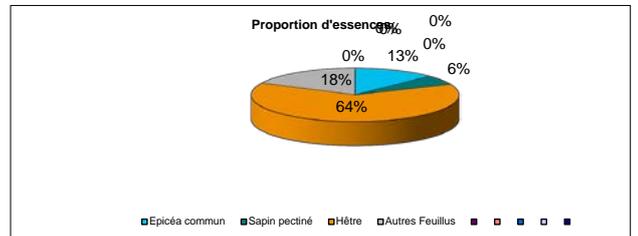
	Surf. boisée décrite Tous diamètres	Surface en sylviculture de production						
		Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB
Epicéa commun	13%	13%	10%	11%	11%	18%	12%	17%
Sapin pectiné	6%	6%	2%	6%	5%	6%	15%	8%
Hêtre	64%	64%	62%	66%	65%	59%	64%	60%
Autres Feuillus	18%	18%	26%	16%	19%	17%	9%	15%
Surface terrière (m²/ha)								
Résineux	4,1 19%	4,1 19%	0,5	2,0	2,5 61%	1,1	0,4	1,6 39%
Feuillus	17,9 81%	17,9 81%	3,8	9,3	13,1 73%	3,6	1,2	4,8 27%
Total	21,9 100%	21,9 100%	4,3	11,3	15,6 71%	4,7	1,6	6,4 29%
+/- au seuil de 5% (1)		2,8						

Volume (m³/ha) (2)

Résineux	41
Feuillus	161
Résineux + feuillus	202
+/- au seuil de 5% (1)	25

Qualité épicea sapin GB + TGB (% du volume)

	Epicéa	Sapin
charpente		
palette		



PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm) GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)
BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm) TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)
(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.
(2) volume commercial sur écorce hors houppier

Forêt domaniale de PREMOL

Parcelle : 1
code FRT : Premol

Canton : Combe noire
Territoire communal :

Surface totale : 12,03 ha Surface en sylviculture : 12,03 ha
Surface boisée : 12,03 ha Surface à parcourir :

Stations et renouvellement des peuplements

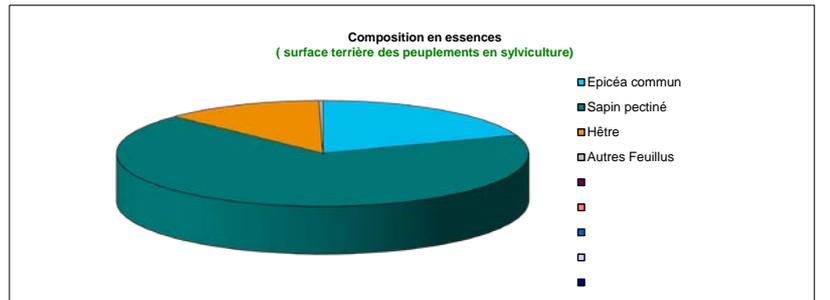
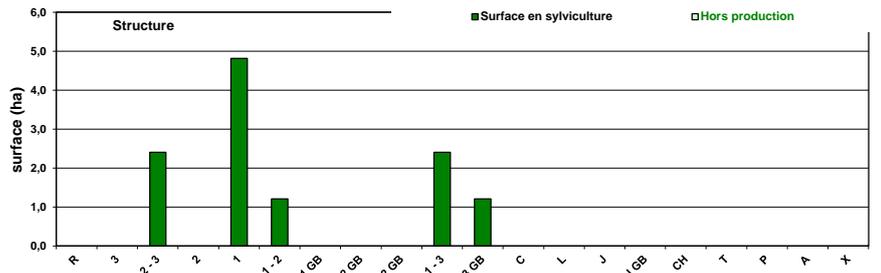
Altitudes : Expositions : Ho (Hauteur potentielle moyenne) = 27 (sur la surface en sylviculture)

Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	sur la surface		Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	sur la surface		Régénération	Stock de perches (essences objectif) Ø 7,5 à 17,5 cm 210 tiges/ha suffisant, renouvellement acquis
	totale	en sylvi culture		totale	en sylvi culture		
Hêtraies-sapinières drainées	5,6	100%				absente : insuffisante : suffisante :	

Exploitabilité	tracteur facile : 12,0 ha tracteur difficile : câble : treuillage si création desserte : à étudier : autre : non exploitable : vide non boisé :	Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture ha 12,0 D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et trainage < 1500 m D3 = coupe à lançage ou à câble sur moins de 80% de la surface, ou trainage > 1500 m D4 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère
----------------	--	---

1- STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R 3 2-3 2	20%	20%
Futaies adultes	1 1-2	40%	40%
Futaies riches en GB	1 GB 1-2 GB 2 GB		
Futaies à 2 étages	1-3 1-3 GB	20%	20%
Futaies claires	C L		
Futaies jardinées	J J GB		
Autres types boisés	CH T		
Non boisé	P A		
Non décrit	X		
Total		100%	100%



2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

Essence	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture									
	Tous diamètres	Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB				
Epicéa commun	19%	19%	11%	27%	18%	21%	25%	22%				
Sapin pectiné	68%	68%	75%	55%	67%	70%	75%	71%				
Hêtre	12%	12%	13%	16%	15%	9%		8%				
Autres Feuillus	0%	0%		1%	0%							
Surface terrière (m²/ha)												
Résineux	26,0	87%	26,0	87%	9,9	7,6	17,5	67%	7,3	1,2	8,5	33%
Feuillus	3,8	13%	3,8	13%	1,5	1,6	3,1	82%	0,7		0,7	18%
Total	29,8	100%	29,8	100%	11,4	9,2	20,6	69%	8,0	1,2	9,2	31%
+/- au seuil de 5% (1)												

Volume sur la surface en sylviculture (m³/ha) (2)

	Volume estimé (m³) (2)
Résineux	260
Feuillus	34
Résineux + feuillus	294
+/- au seuil de 5% (1)	38

PB = catégories 20 et 25
BM = catégories 30 à 40
GB = catégories 45 à 60
TGB = catégories 65 et +

Qualité GB + TGB		
(% du volume)	Epicéa	Sapin
charpente		
palette et bois énergie		

(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

(2) volume commercial sur écorce hors houppier

3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS - REGLES DE CULTURE

Dernière coupe
année martelage :
volume résineux :
volume feuillus :
volume total :
(volumes commerciaux sur écorce)

Règlements, servitude, concessions :
Règles de culture spécifiques (voir guide de sylviculture pour les règles générales) :
Travaux spéciaux :

FD de Prémol (total)

Estimation de la production en **surface terrière**

Catégorie de grosseur	Classe de diamètre inventoriée D	Surface terrière d'une tige D inventoriée	Nombre de tiges D par m2 de surface terrière	Nombre pondéré de tige de la catégorie par m2 de Go	Surface terrière totale		Pour une tige de diamètre D donnée					Production annuelle en surface terrière m2/an	Production annuelle en volume m3/an		
					m2	%	Nombre de points d'inventaire	Temps moyen, en année, pour croître sur le rayon de		Variation de surface terrière ΔG de D - 10 à D en m2	Croissance en m2 / an			Croissance par catégorie en m2 / an	
								10 cm	5 cm						
					(d)		(e)	(f)	(g) = (f) / 2	(h)	i	j=moyenne de i	k=c*d*j	l)= (k)*FH(10)	
PB	20	0,0314	31,8	23,1	2233	23,5	12	39,1	19,55	0,0235	0,001339	0,00145107	75	748	
	25	0,0491	20,4				39	48,4	24,2	0,0314					0,00156284
BM	30	0,0707	14,1	10,8	3515	37	45	35,6	17,8	0,0393	0,00257403	0,00274433	104	1042	
	35	0,0962	10,4				61	41,6	20,8	0,0471					0,00265661
	40	0,1256	8,0				44	40,9	20,45	0,0550					0,00300234
GB	45	0,1590	6,3	5,0	2945	31	55	41,6	20,8	0,0628	0,00347207	0,0040835	60	600	
	50	0,1963	5,1				56	45	22,5	0,0707					0,00354074
	55	0,2376	4,2				39	39,1	19,55	0,0785					0,00473554
TGB	60	0,2827	3,5	2,7	807	8,5	32	46,8	23,4	0,0864	0,00458566	0,00671824	15	148	
	65	0,3318	3,0				23	36	18	0,0942					0,00624741
	70	0,3848	2,6				6	39,2	19,6	0,1021					0,0069517
	75	0,4417	2,3				9	36,4	18,2	0,1099					0,00706223
	80	0,5026	2,0				2	43,5	21,75	0,1178	0,00661164				
Total					9500	100	423						254	2538	

Soit un accroissement, en m2/ha/an de : 0,61 6,1
sur la surface en sylviculture

Données d'entrée
Résultats calculés

Surface totale du canton : 438,76
 Surface en sylviculture 418,46
 Pourcentage de : PB : 23,5 BM : 37 GB : 31 TGB : 8,5

Canton de Premol BAS

Estimation de la production en **surface terrière**

Catégorie de grosseur	Classe de diamètre inventoriée D	Surface terrière d'une tige D inventoriée	Nombre de tiges D par m2 de surface terrière	Nombre pondéré de tige de la catégorie par m2 de Go	Surface terrière totale		Pour une tige de diamètre D donnée					Production annuelle en surface terrière m2/an	Production annuelle en volume m3/an	
					m2	%	Nombre de points d'inventaire	Temps moyen, en année, pour croître sur le rayon de		Variation de surface terrière ΔG de D - 10 à D en m2	Croissance en m2 / an			Croissance par catégorie en m2 / an
								10 cm	5 cm					
(b) = 1 / (a)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g) = (f) / 2	(h)	i	j=moyenne de i	k=c*d*j	l)=(k)*FH(10)				
PB	20	0,0314	31,8	23,4	1396	26	9	40,8	20,4	0,0235	0,00128	0,0014255	47	466
	25	0,0491	20,4				25	51	25,5	0,0314	0,00157103			
BM	30	0,0707	14,1	10,7	2094	39	26	38,7	19,35	0,0393	0,00245111	0,00272472	61	612
	35	0,0962	10,4				35	40,9	20,45	0,0471	0,00267011			
	40	0,1256	8,0				28	40,8	20,4	0,0550	0,00305293			
GB	45	0,1590	6,3	5,0	1557	29	26	40,4	20,2	0,0628	0,00370753	0,00455142	35	351
	50	0,1963	5,1				28	37,9	18,95	0,0707	0,00416617			
	55	0,2376	4,2				18	34,1	17,05	0,0785	0,00538543			
	60	0,2827	3,5				18	45,8	22,9	0,0864	0,00494654			
TGB	65	0,3318	3,0	2,8	322	6	14	36,4	18,2	0,0942	0,00608065	0,00536954	5	48
	70	0,3848	2,6				5	27	13,5	0,1021	0,00793369			
	75	0,4417	2,3				4	37,5	18,75	0,1099	0,00746381			
	80	0,5026	2,0				0		0	0,1178				
Total					5369	100	236						148	1477

Soit un accroissement, en m2/ha/an de : **0,63**

6,3

sur la surface en sylviculture

Données d'entrée
Résultats calculés

Surface totale du canton : 240,85

Surface en sylviculture 234,46

Pourcentage de : PB : 26

BM : 38

GB : 29

TGB : 6

Canton de Prémol HAUT

Estimation de la production en **surface terrière**

Catégorie de grosseur	Classe de diamètre inventoriée D	Surface terrière d'une tige D inventoriée	Nombre de tiges D par m2 de surface terrière	Nombre pondéré de tige de la catégorie par m2 de Go	Surface terrière totale		Pour une tige de diamètre D donnée					Production annuelle en surface terrière m2/an	Production annuelle en volume m3/an		
					m2	%	Nombre de points d'inventaire	Temps moyen, en année, pour croître sur le rayon de		Variation de surface terrière ΔG de D - 10 à D en m2	Croissance en m2 / an			Croissance par catégorie en m2 / an	
								10 cm	5 cm						i
(b) = 1 / (a)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g) = (f) / 2	(h)	i	j=moyenne de i	k=c*d*j	l)=(k)*FH(10)					
PB	20	0,0314	31,8	22,7	551	19	1	46,0	23	0,0235	0,001024	0,00124922	16	156	
	25	0,0491	20,4				4	43,5	21,75	0,0314					0,00147415
BM	30	0,0707	14,1	10,8	871	30	12	30,9	15,45	0,0393	0,00285268	0,00275826	26	259	
	35	0,0962	10,4				18	44,4	22,2	0,0471					0,00266097
	40	0,1256	8,0				12	42,8	21,4	0,0550					0,00276112
GB	45	0,1590	6,3	5,1	1132	39	26	43	21,5	0,0628	0,00321481	0,00352752	20	203	
	50	0,1963	5,1				24	52,7	26,35	0,0707					0,00290413
	55	0,2376	4,2				14	46,2	23,1	0,0785					0,00402391
	60	0,2827	3,5				12	50,2	25,1	0,0864					0,00396723
TGB	65	0,3318	3,0	2,8	349	12	5	41	20,5	0,0942	0,00587676	0,00363161	4	35	
	70	0,3848	2,6				1	100	50	0,1021					0,00204175
	75	0,4417	2,3				2	34,5	17,25	0,1099					0,00660793
	80	0,5026	2,0						0	0,1178					
Total					2903	100	131						65	653	

Soit un accroissement, en m2/ha/an de : **0,51**

5,1

sur la surface en sylviculture

Données d'entrée
Résultats calculés

Surface totale du canton : 128,47

Surface en sylviculture 128,47

Pourcentage de : PB : 19

BM : 30

GB : 39

TGB : 12

AGENCE DEPARTEMENTALE ISERE

FD de PREMOL
REUNION DE CONCERTATION AVEC LES COMMUNES
COMPTE-RENDU

Date : 27 avril 2010	Participants :
Lieu : Mairie de Vaulnaveys le haut	ONF : P Boyer Ph Favet Mairies : Venon , Vaulnaveys le haut(cf. de fiche présence)
Objet : Concertation communes de situation et limitrophes pour aménagement FD Prémol	Non réponse de Murianette, Chamrousse, Séchilienne, Vaulnaveys le bas, St Martin d'Uriage

Diffusion du compte-rendu

- UT + Triage

Déroulement et contenu de la réunion

- 1) ONF : présentation de la forêt, de la démarche aménagement et de la rencontre souhaitée
- 2) Vaulnaveys le haut : fait part de ses projets d'accueil du public sur le site de la Chartreuse de Prémol en partenariat avec l'ONF: bâtiment de restauration + hébergement à l'origine qui semble évoluer vers un nouveau concept d'éco logement ("maison de feu, de pierre, d'air, d'eau). Les agents ONF présents sont heureux d'obtenir ces informations de la bouche de leur partenaire, mais s'interrogent sur la qualité de la communication interne bien qu'ayant pris soins de se renseigner auparavant auprès du service développement.....
Montant : 2.1 millions d'euros. Maître d'ouvrage : Communauté de commune du sud grenoblois
- 3) Venon : Mr Jay souligne l'intérêt de la liaison sentier Seiglières, Prémol en hiver et été et propose de renforcer la signalétique avec l'appui du Sipavag sur le canton de Comblotz ; de nouveaux sentiers seraient appréciés reliant les pistes horizontales entre elles, ou la forêt et la source de fontaine bénite.
- 4) Venon : Le RUT aurait affirmé que la propriété de la route d'accès au canton de Comblotz aurait été transférée à la commune. Mme Gerbier précise que les quatre précédents maires contactés ont tous été négatifs sur ce sujet. Cette route pose problème car ses fossés sont non entretenus. Ils n'ont pas joué leur rôle lors de pluies importantes, l'eau s'est écoulée anormalement occasionnant des dégâts dans les prés adjacents et sur une route communale(Préssembois). Rdv est pris avec les élus le lundi 3 mai à 17 h à la barrière.

5) Vaulnaveys le haut : Mr Oddru et Richard se renseignent sur le pacage des moutons sur les prés de la Chartreuse, évoquant le problème éventuel des patous à l'égard des promeneurs et l'opportunité de faire également séjourner les moutons à Pré Gaudet.

6) Venon : Mme Gerbier évoque le problème de surcharge des grumiers et de dégâts occasionnés aux routes, ainsi qu'au talus du virage "des Coquets". Le service évoque la possibilité de mentionner une limitation de tonnage (ou longueur) éventuelle à l'attention des acheteurs.

7) Vaulnaveys : Il est convenu de procéder au repérage de la conduite d'alimentation en eau potable venant du Rocher Blanc, et à sa matérialisation par des piquets afin de le protéger durablement. Rdv est pris pour le 26 mai 14h.

8) Vaulnaveys : renouvelle une demande d'autorisation restée sans réponse après divers courriels pour le 10 juillet à Prémol (soirée conte). P Boyer fera une réponse écrite favorable. H Marguet sera à nouveau sollicité par la commune pour son engagement sur le thème.

Dressé par : Ph Favet

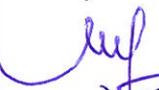
Le 29 avril 2010

Classement Dossier : Aménagement FD Prémol.

Réunion F Domaniale. Premiel.

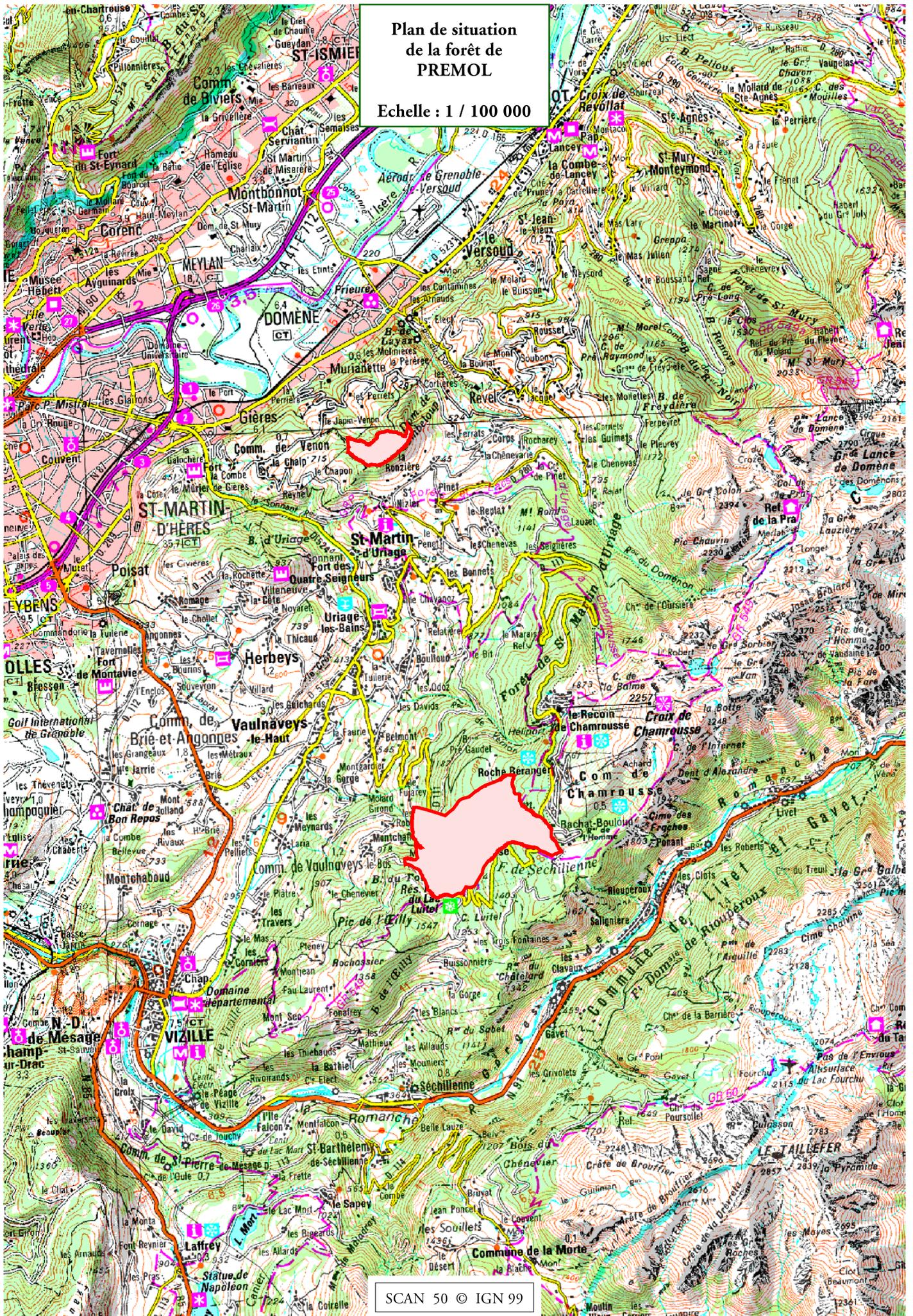
Mairie de Vaulnavers - le Haut.

Mardi 27 Avril 18h

Nom-Prénom	qualité	émargement
RICHARD Joëlle	Maire	
DÉCOCK Jean Pierre	MA	
GUILLARMO Daniel	DLS	
Pellegrinelle HENRI	élu	
PAILLER Charles	élu	
RAVET Jean	élu	
Gerbin Fse	Maire adjoint	
JAY Alain	Conseiller municipal	
ODRU Marc	élu VLH	
BOYER Patrick	ONF	
Favet Philippe	ONF	

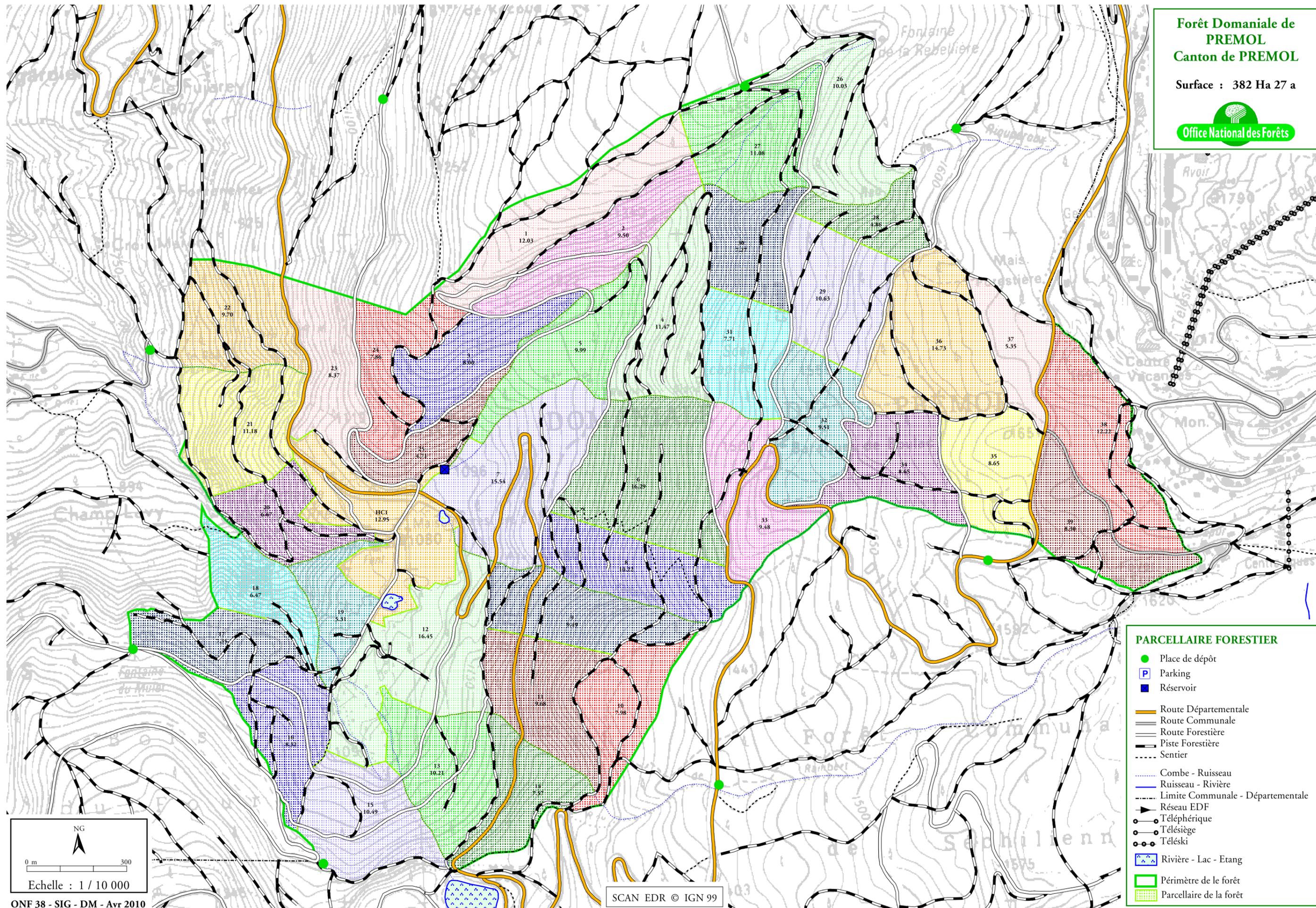
Plan de situation
de la forêt de
PREMOL

Echelle : 1 / 100 000



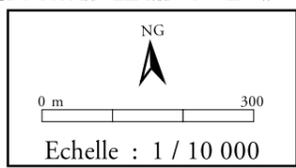
**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

Surface : 382 Ha 27 a



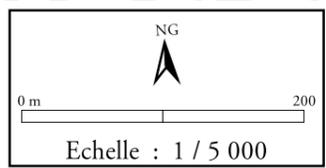
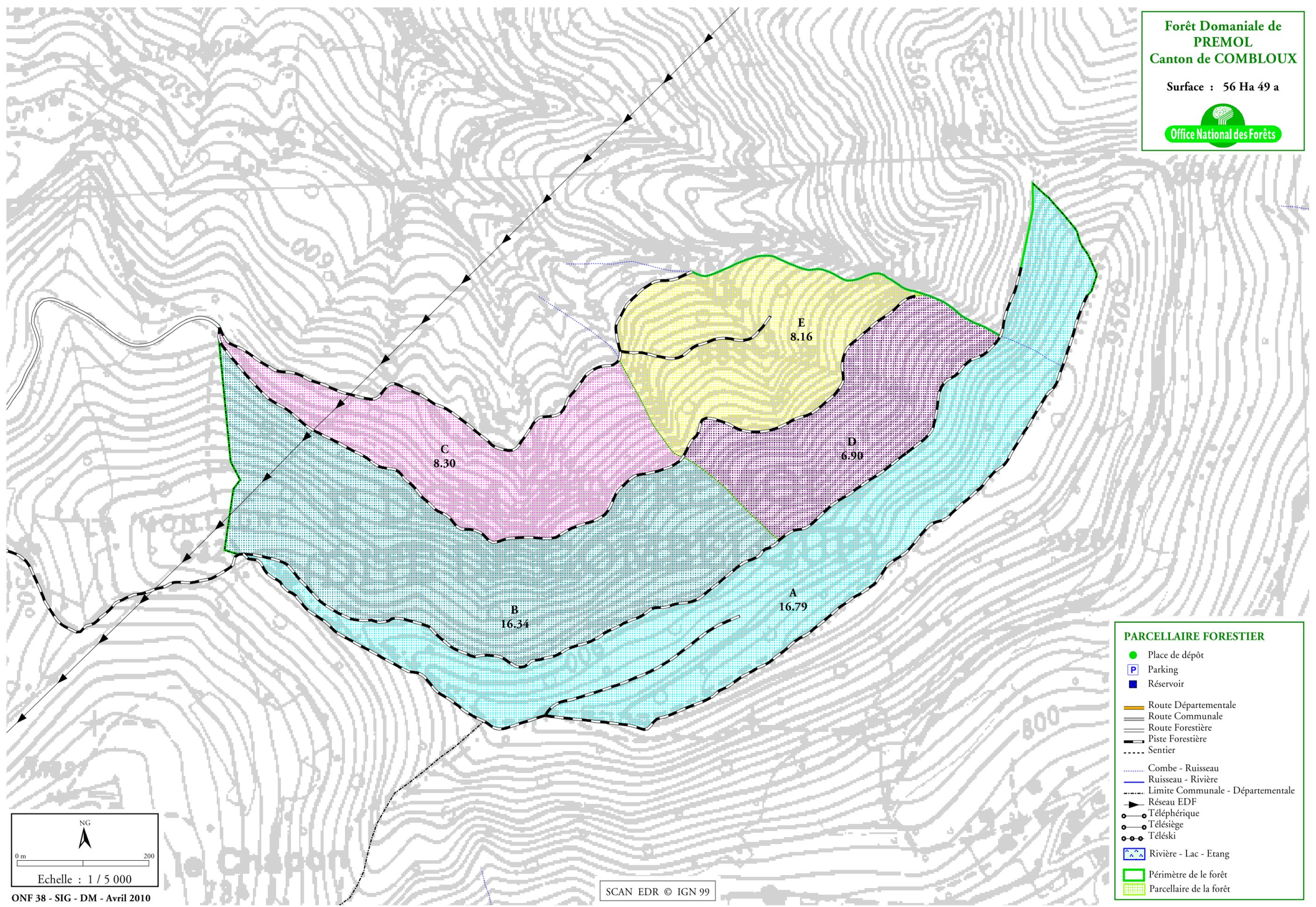
PARCELLAIRE FORESTIER

- Place de dépôt
- P Parking
- Réservoir
- Route Départementale
- Route Communale
- Route Forestière
- Piste Forestière
- - - Sentier
- Combe - Ruisseau
- Ruisseau - Rivière
- - - Limite Communale - Départementale
- ▲ Réseau EDF
- Téléphérique
- Télésiège
- Téléski
- Rivière - Lac - Etang
- ▭ Périimètre de la forêt
- ▨ Parcelle de la forêt



ONF 38 - SIG - DM - Avr 2010

SCAN EDR © IGN 99

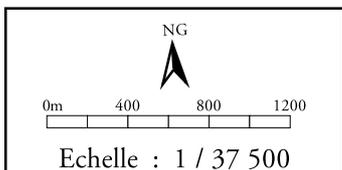
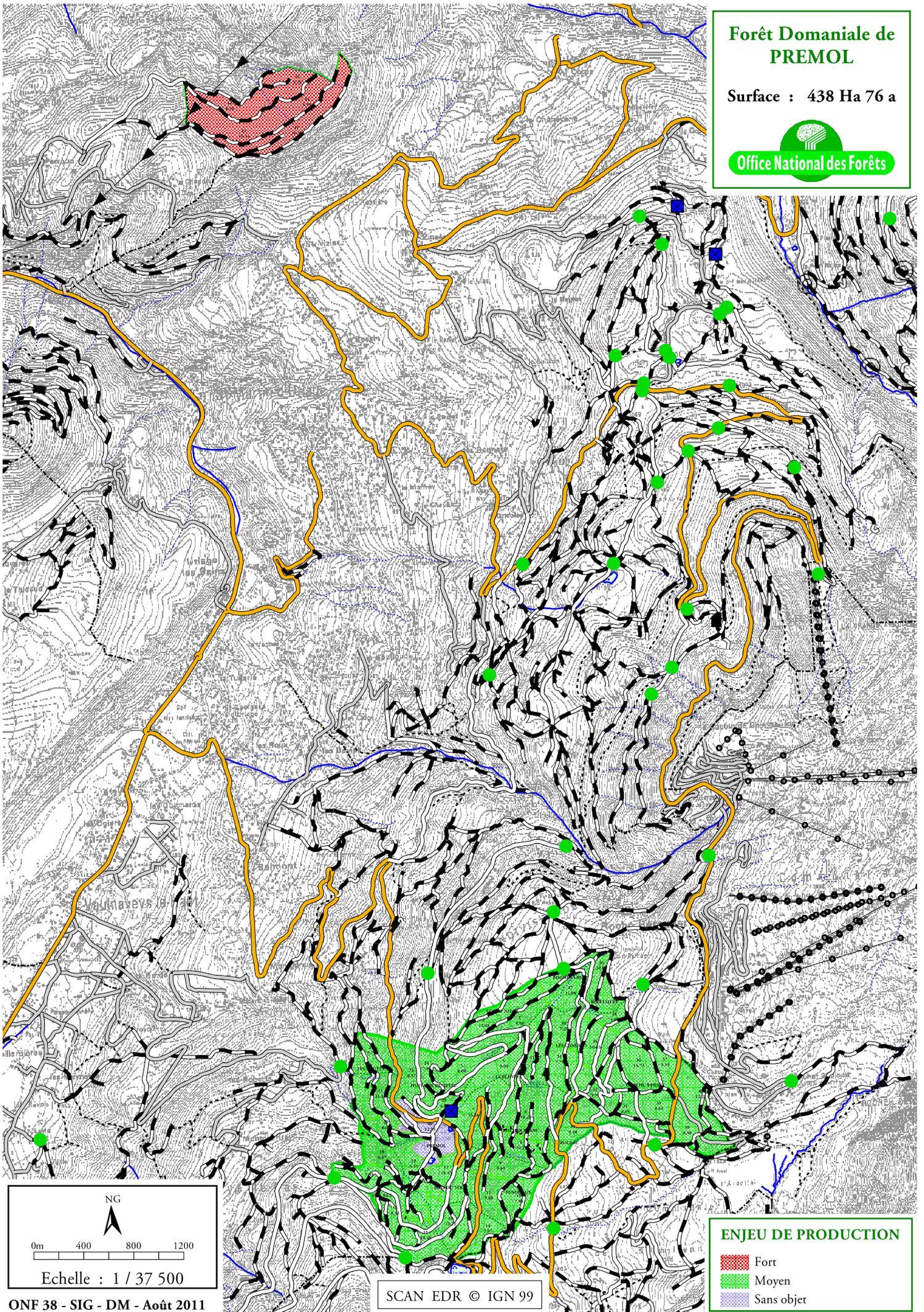


PARCELLAIRE FORESTIER

-  Place de dépôt
-  Parking
-  Réservoir
-  Route Départementale
-  Route Communale
-  Route Forestière
-  Piste Forestière
-  Sentier
-  Combe - Ruisseau
-  Ruisseau - Rivière
-  Limite Communale - Départementale
-  Réseau EDF
-  Téléphérique
-  Télésiège
-  Télésièki
-  Rivière - Lac - Etang
-  Périmètre de la forêt
-  Parcellaire de la forêt

Forêt Domaniale de PREMOL

Surface : 438 Ha 76 a



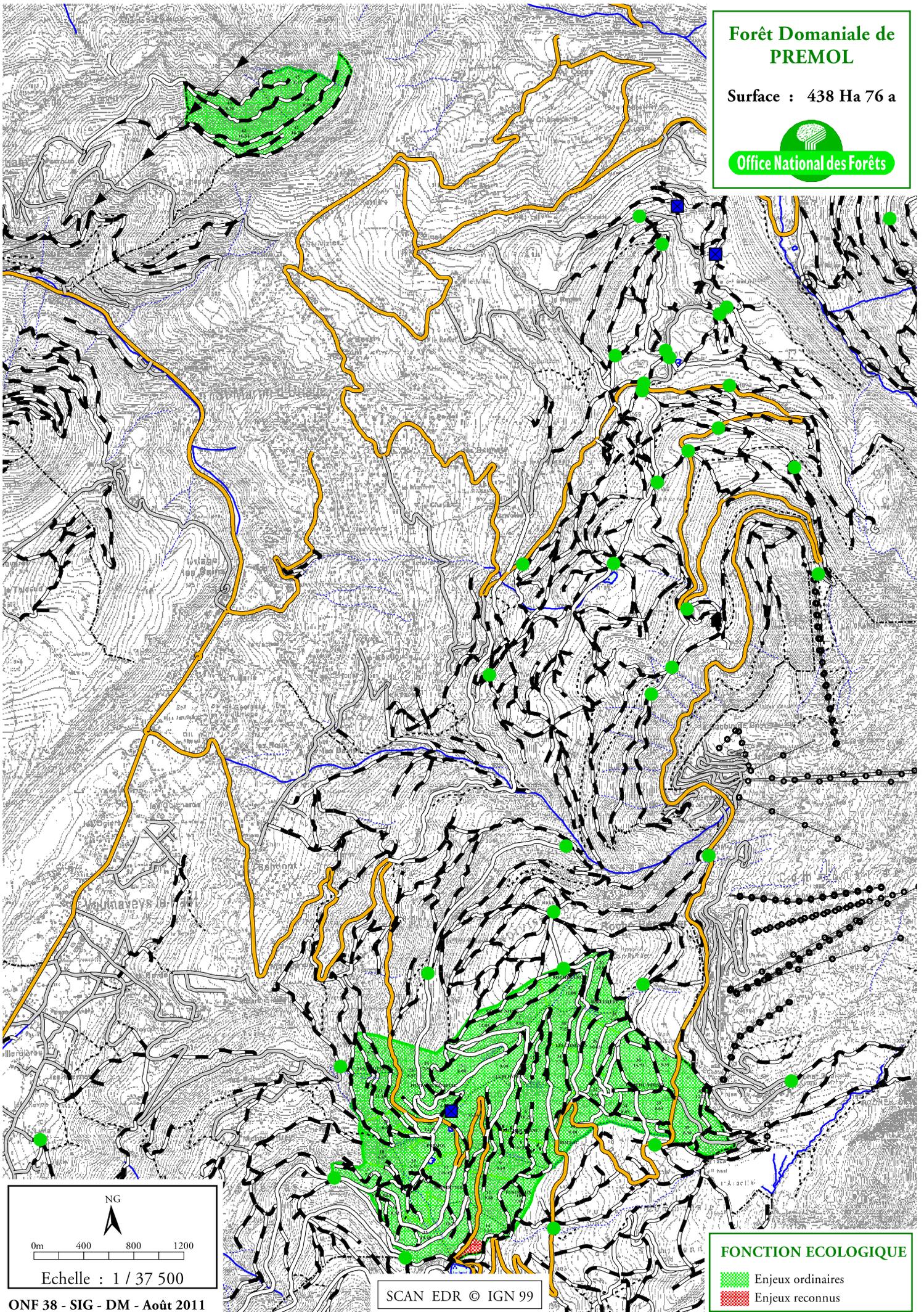
ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

SCAN EDR © IGN 99



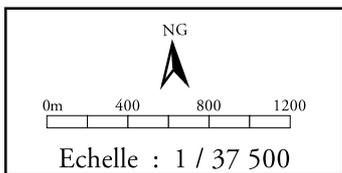
Forêt Domaniale de PREMOL

Surface : 438 Ha 76 a



FONCTION ECOLOGIQUE

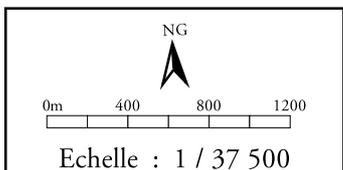
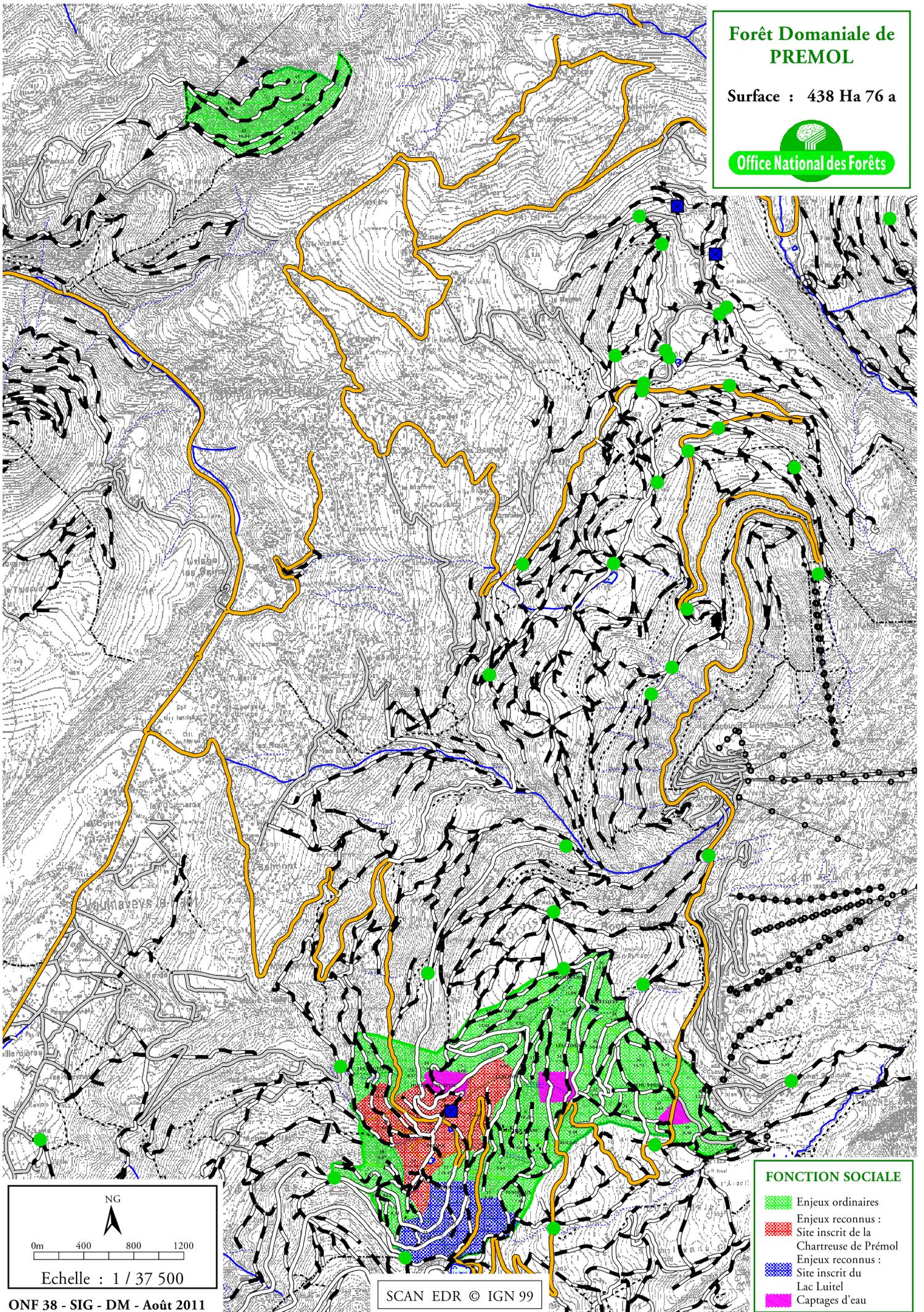
-  Enjeux ordinaires
-  Enjeux reconnus



SCAN EDR © IGN 99

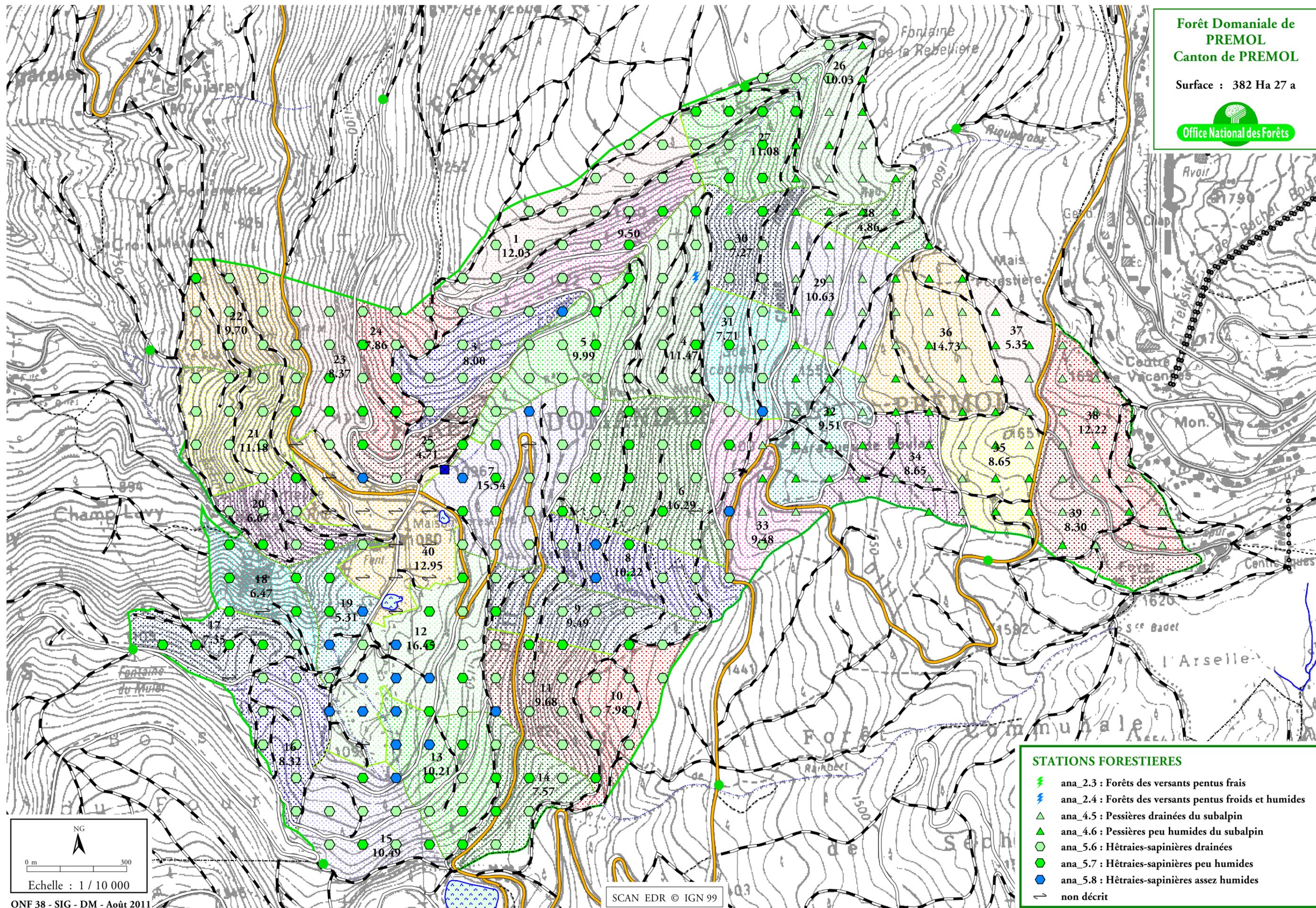
Forêt Domaniale de PREMOL

Surface : 438 Ha 76 a

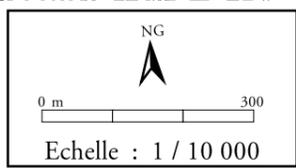


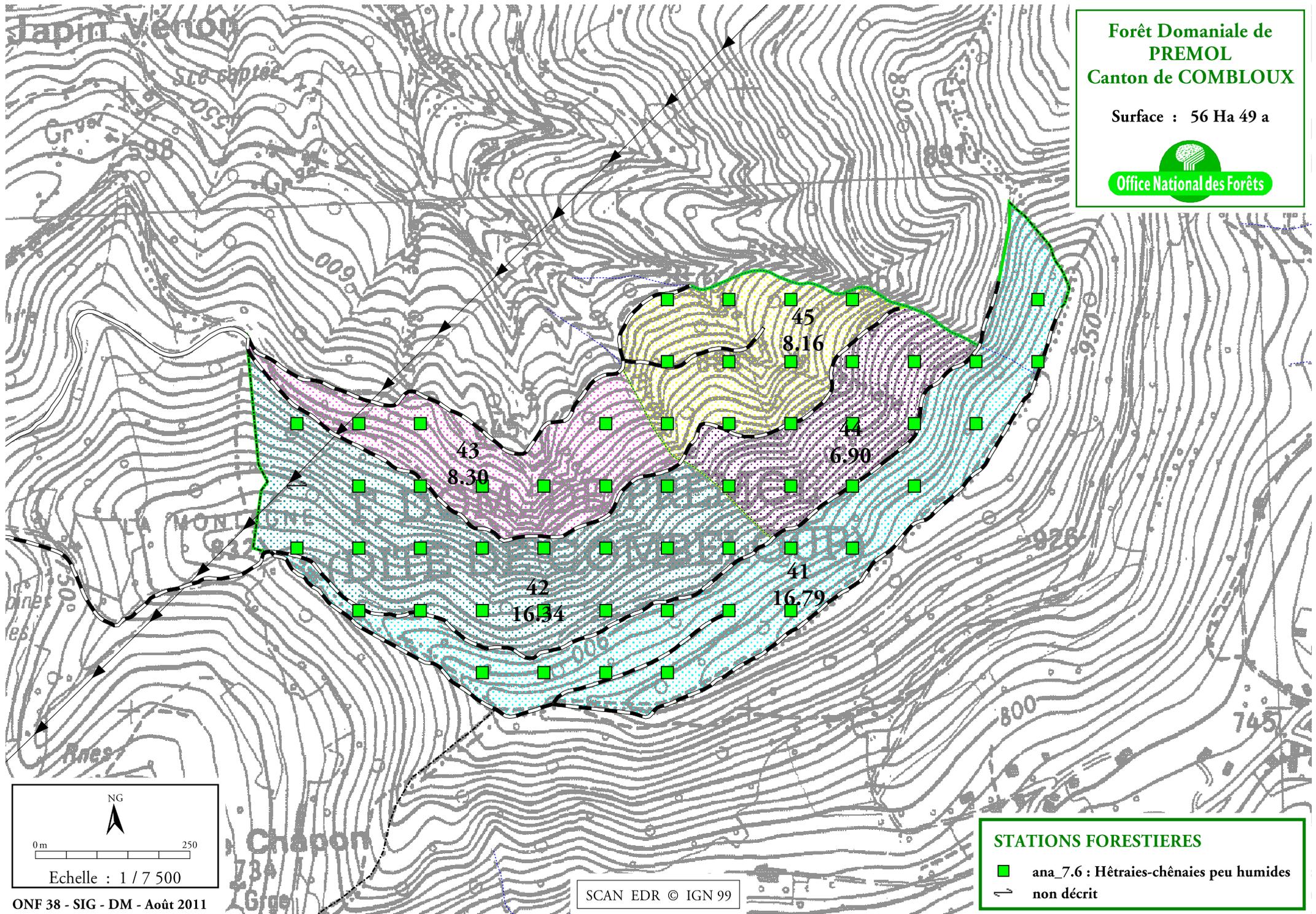
Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL

Surface : 382 Ha 27 a



- STATIONS FORESTIERES**
- ⚡ ana_2.3 : Forêts des versants pentus frais
 - ⚡ ana_2.4 : Forêts des versants pentus froids et humides
 - ▲ ana_4.5 : Pessières drainées du subalpin
 - ▲ ana_4.6 : Pessières peu humides du subalpin
 - ⬢ ana_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
 - ⬢ ana_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides
 - ⬢ ana_5.8 : Hêtraies-sapinières assez humides
 - ↔ non décrit





Japin Veron

Sté septée

Gravel

555

598

Gravel

009

850

891

950

LA MONTAGNE

842

926

dines

50

42

16.34

006

41

16.79

800

745

Rues

NG

0m 250

Echelle : 1 / 7 500

Chapon

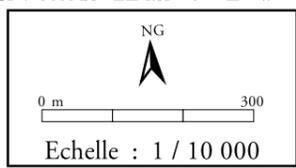
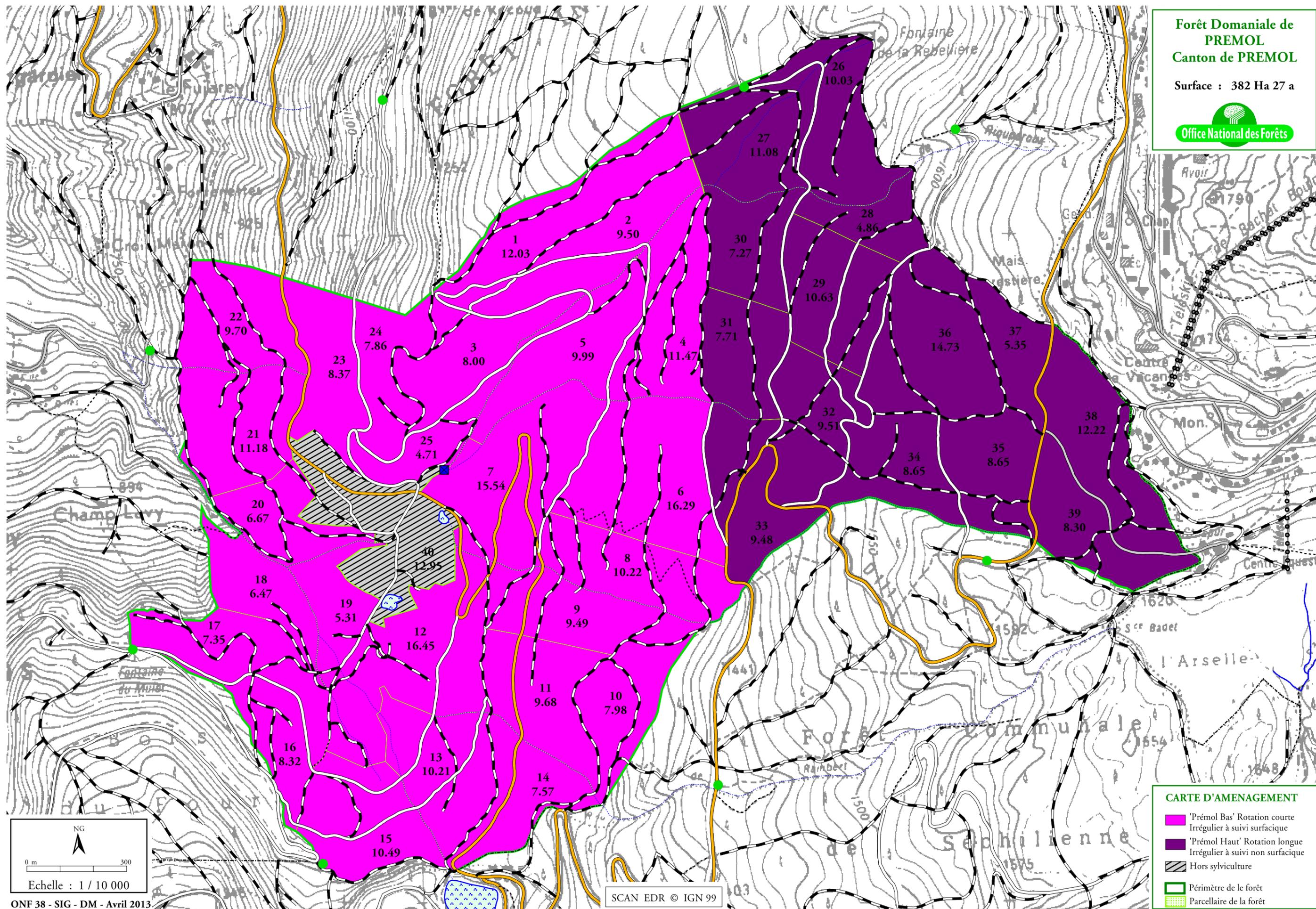
734

Gravel

SCAN EDR © IGN 99

**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

Surface : 382 Ha 27 a

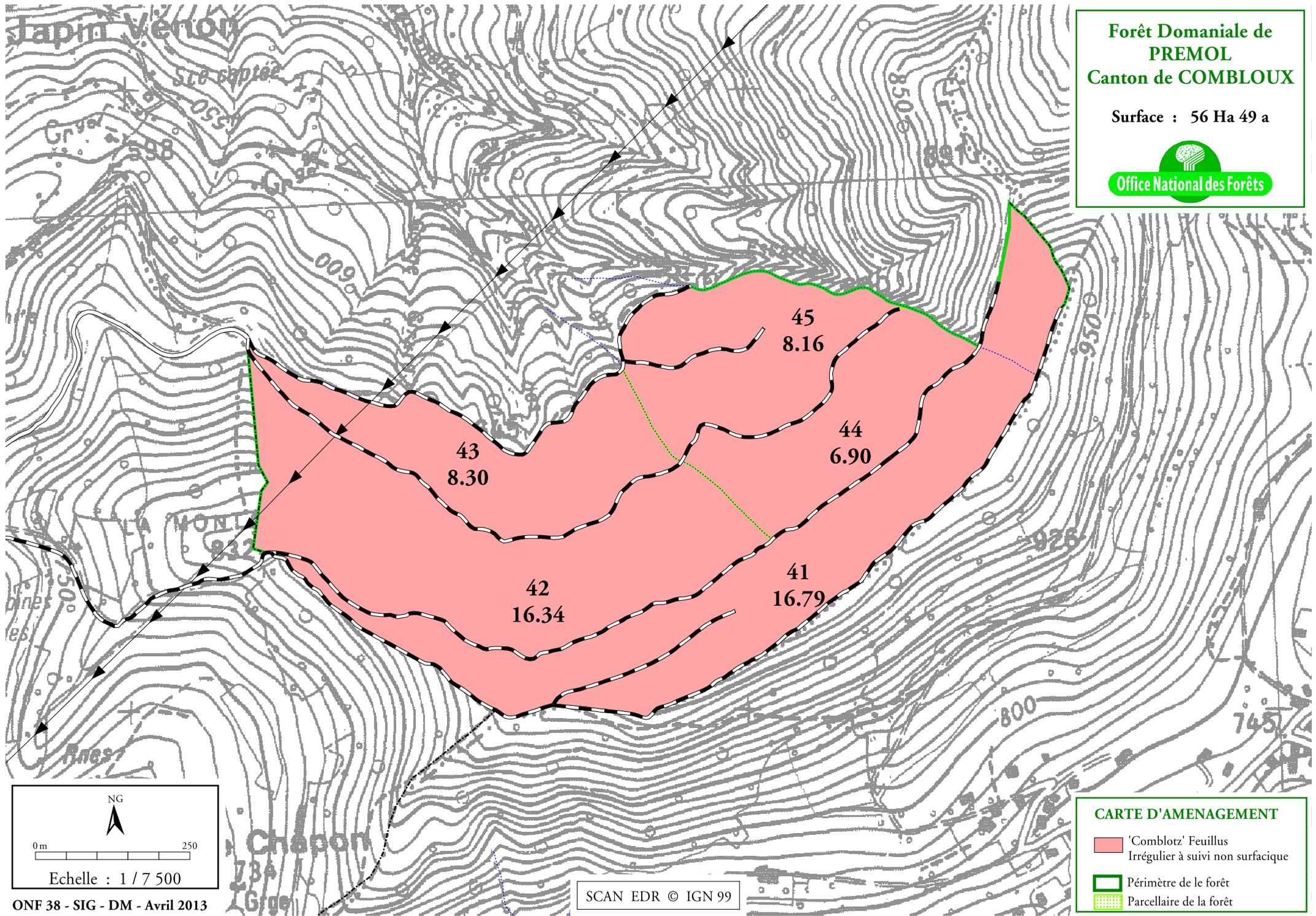


ONF 38 - SIG - DM - Avril 2013

SCAN EDR © IGN 99

CARTE D'AMENAGEMENT

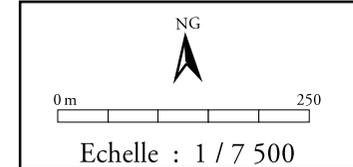
- 'Prémol Bas' Rotation courte
Irrégulier à suivi surfacique
- 'Prémol Haut' Rotation longue
Irrégulier à suivi non surfacique
- Hors sylviculture
- Périmètre de la forêt
- Parcelle de la forêt



**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de COMBLOUX**

Surface : 56 Ha 49 a

Office National des Forêts



ONF 38 - SIG - DM - Avril 2013

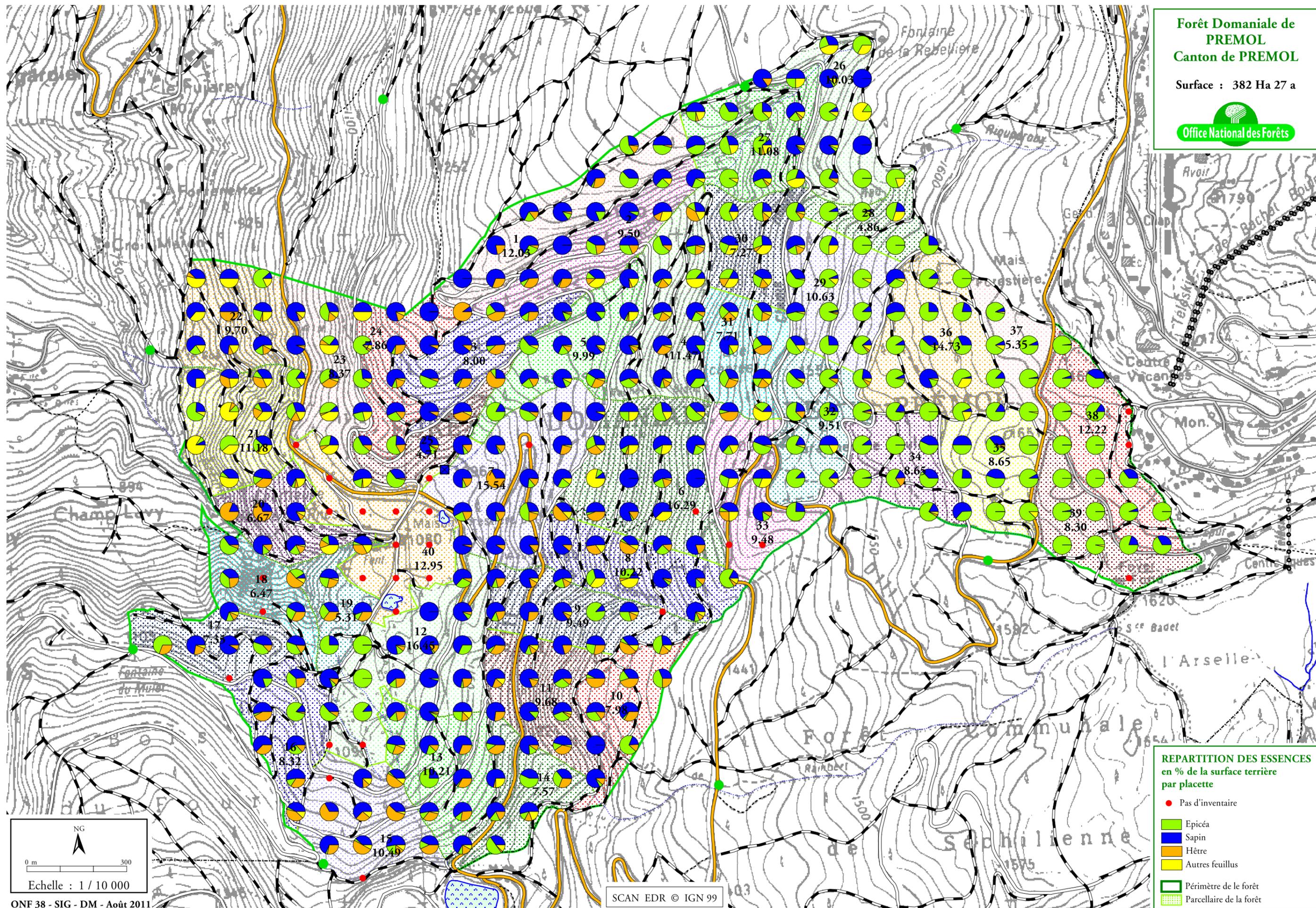
SCAN EDR © IGN 99

CARTE D'AMENAGEMENT

- 'Comblotz' Feuillus
Irregular à suivi non surfacique
- Périmètre de la forêt
- Parcelle de la forêt

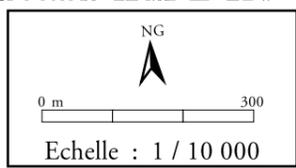
**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

Surface : 382 Ha 27 a

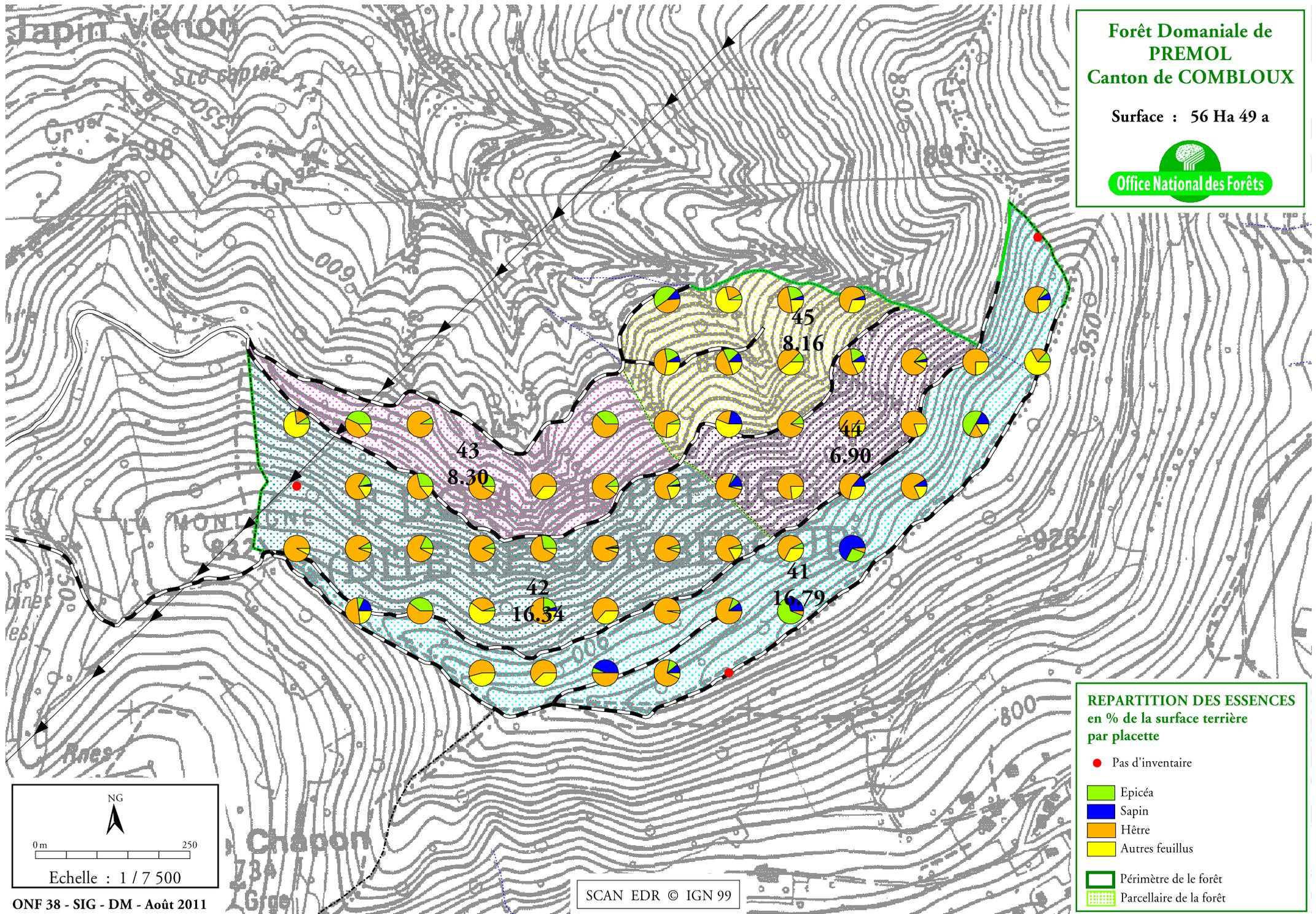


**REPARTITION DES ESSENCES
en % de la surface terrière
par placette**

- Pas d'inventaire
- Epicéa
- Sapin
- Hêtre
- Autres feuillus
- Périètre de le forêt
- ▨ Parcellaire de la forêt

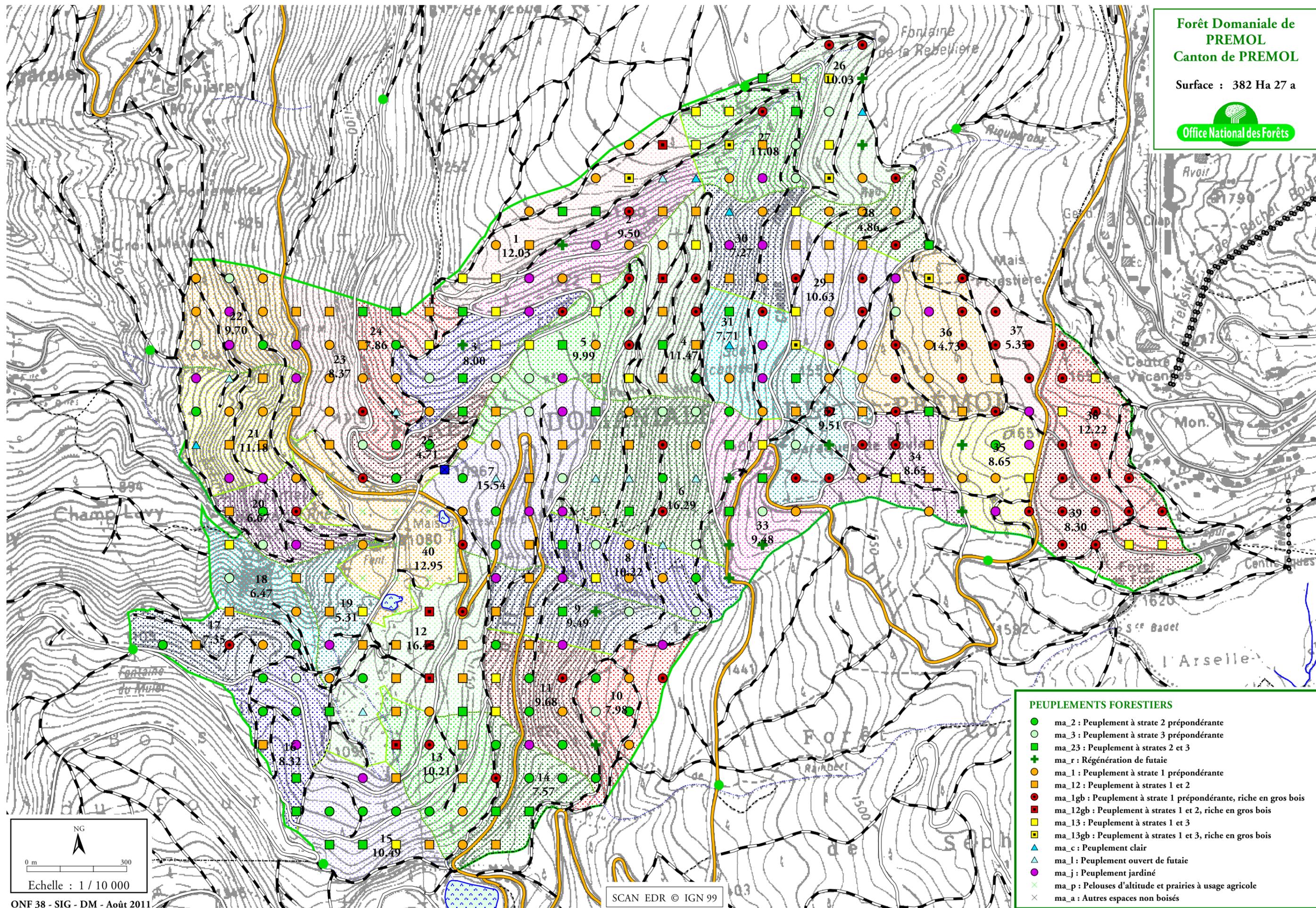


SCAN EDR © IGN 99



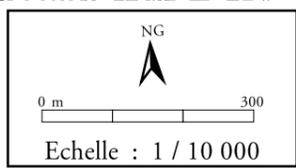
**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

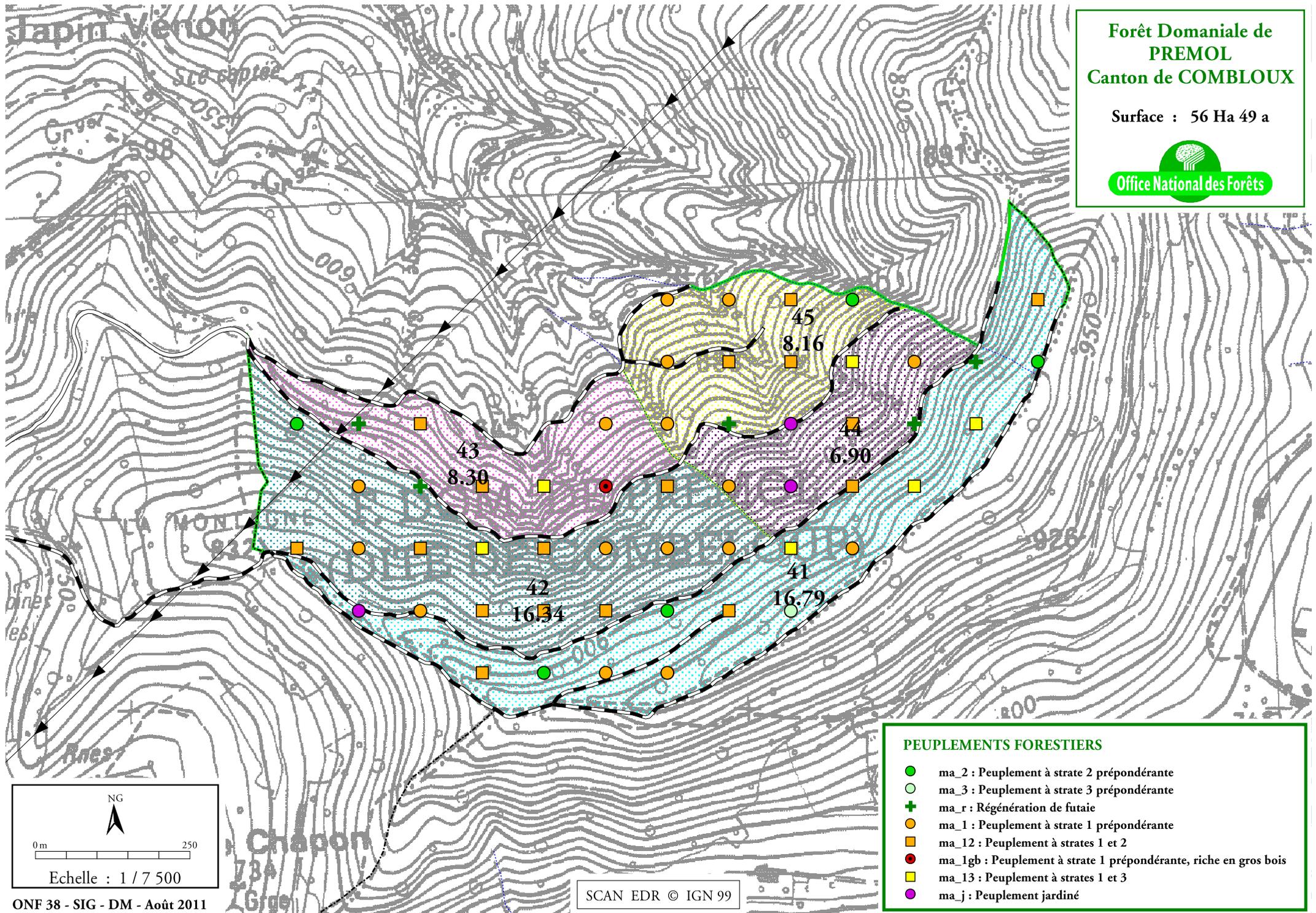
Surface : 382 Ha 27 a



PEUPEMENTS FORESTIERS

●	ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante
○	ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante
■	ma_23 : Peuplement à strates 2 et 3
+	ma_r : Régénération de futaie
●	ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
■	ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2
●	ma_1gb : Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois
■	ma_12gb : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois
■	ma_13 : Peuplement à strates 1 et 3
■	ma_13gb : Peuplement à strates 1 et 3, riche en gros bois
△	ma_c : Peuplement clair
△	ma_l : Peuplement ouvert de futaie
●	ma_j : Peuplement jardiné
×	ma_p : Pelouses d'altitude et prairies à usage agricole
×	ma_a : Autres espaces non boisés





Forêt Domaniale de
PREMOL
 Canton de COMBLOUX

Surface : 56 Ha 49 a

Office National des Forêts



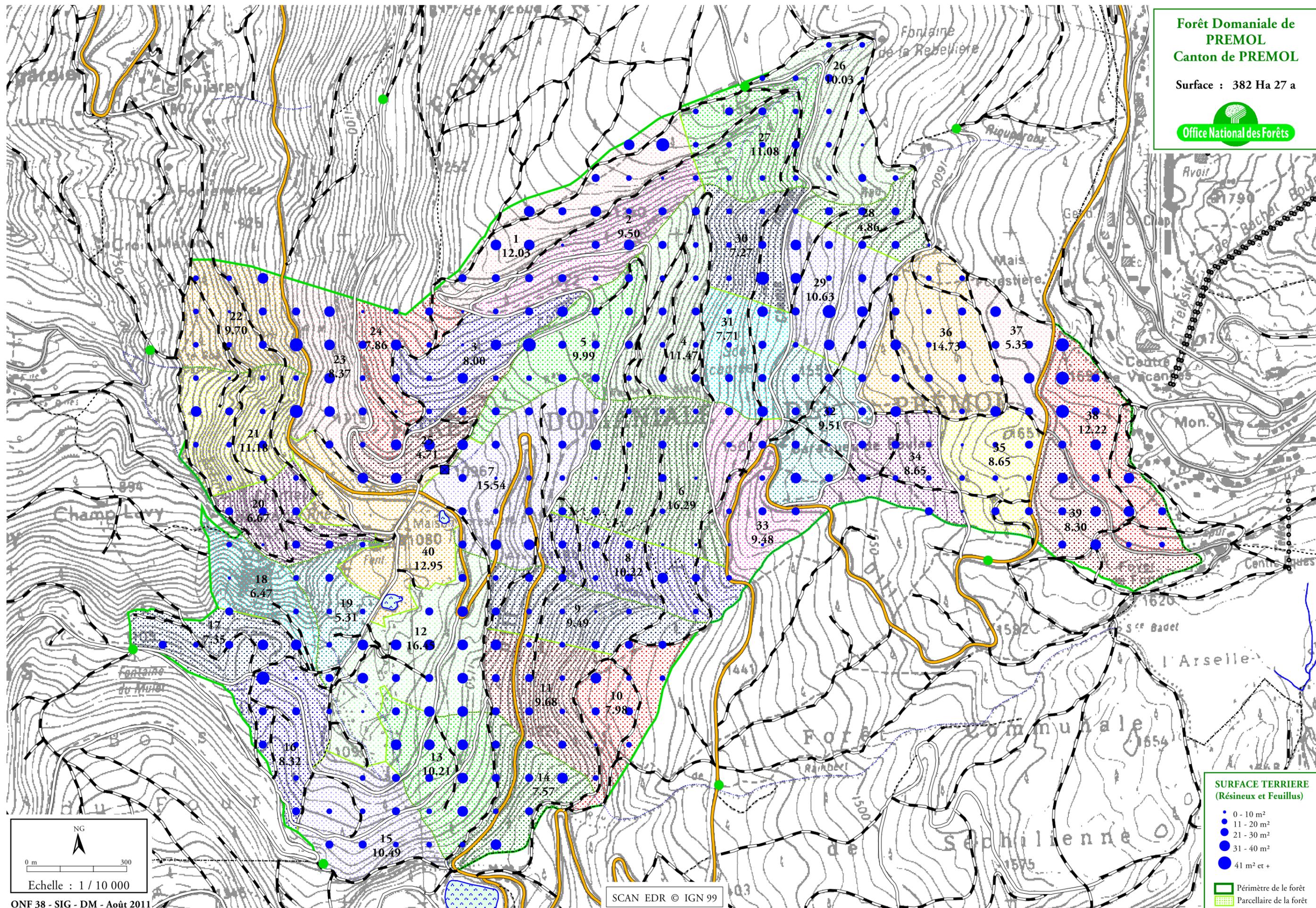
ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

SCAN EDR © IGN 99

- PEUPEMENTS FORESTIERS**
- ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante
 - ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante
 - + ma_r : Régénération de futaie
 - ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
 - ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2
 - ma_1gb : Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois
 - ma_13 : Peuplement à strates 1 et 3
 - ma_j : Peuplement jardiné

Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL

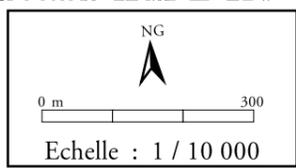
Surface : 382 Ha 27 a



SURFACE TERRIERE
(Résineux et Feuillus)

- 0 - 10 m²
- 11 - 20 m²
- 21 - 30 m²
- 31 - 40 m²
- 41 m² et +

- ▭ Périmètre de la forêt
- ▭ Parcelle de la forêt



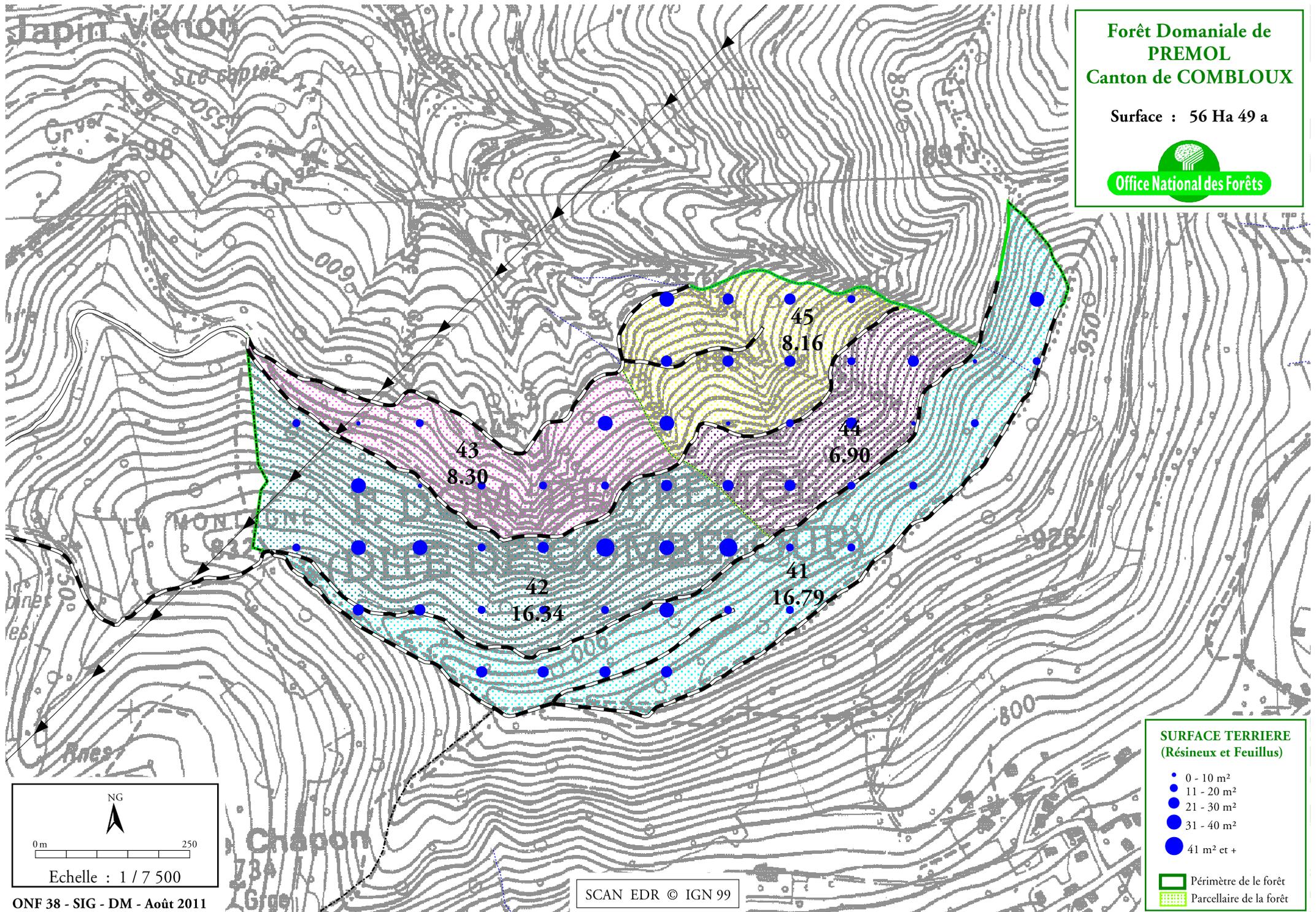
Echelle : 1 / 10 000

ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

SCAN EDR © IGN 99

Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de COMBLOUX

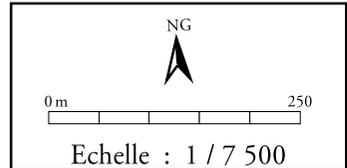
Surface : 56 Ha 49 a



SURFACE TERRIERE
(Résineux et Feuillus)

- 0 - 10 m²
- 11 - 20 m²
- 21 - 30 m²
- 31 - 40 m²
- 41 m² et +

- ▭ Périmètre de la forêt
- ▭ Parcelle de la forêt

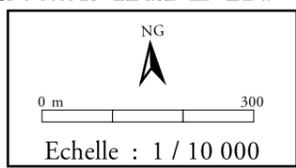
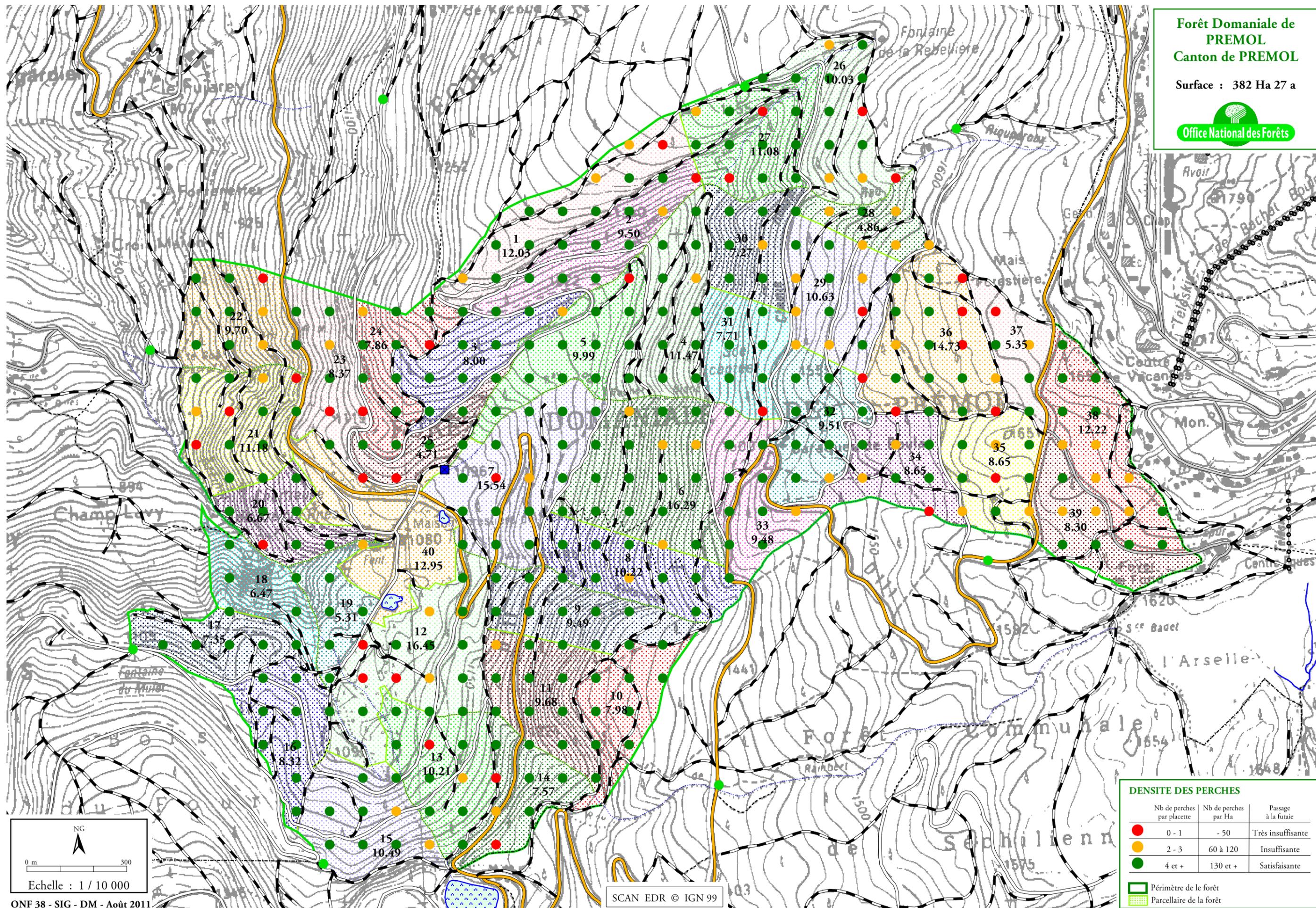


ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

SCAN EDR © IGN 99

**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

Surface : 382 Ha 27 a



ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

SCAN EDR © IGN 99

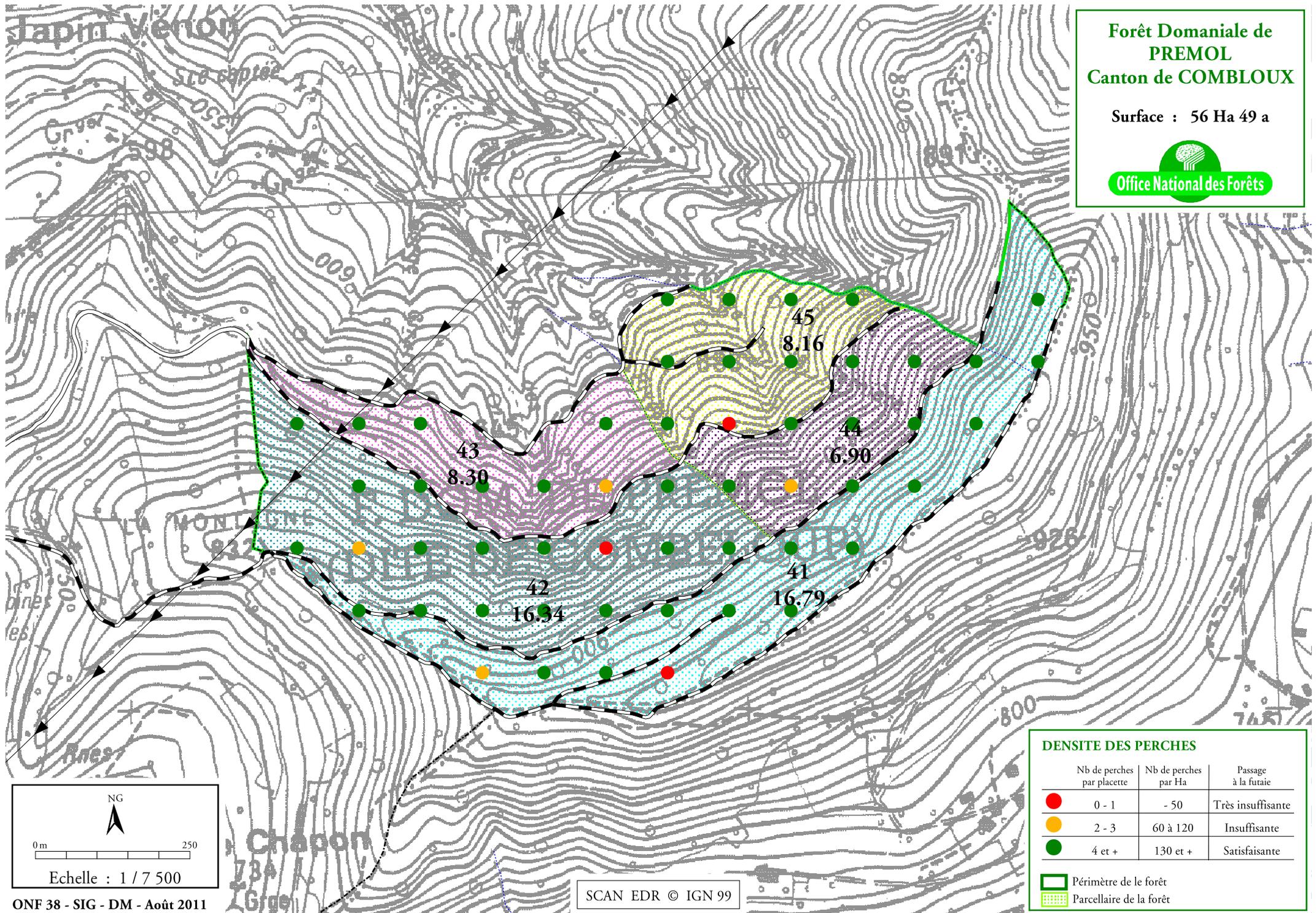
DENSITE DES PERCHES

Nb de perches par placette	Nb de perches par Ha	Passage à la futaie
● 0 - 1	- 50	Très insuffisante
● 2 - 3	60 à 120	Insuffisante
● 4 et +	130 et +	Satisfaisante

Périmètre de la forêt
 Parcelle de la forêt

**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de COMBLOUX**

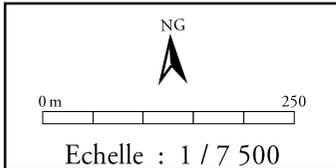
Surface : 56 Ha 49 a



DENSITE DES PERCHES

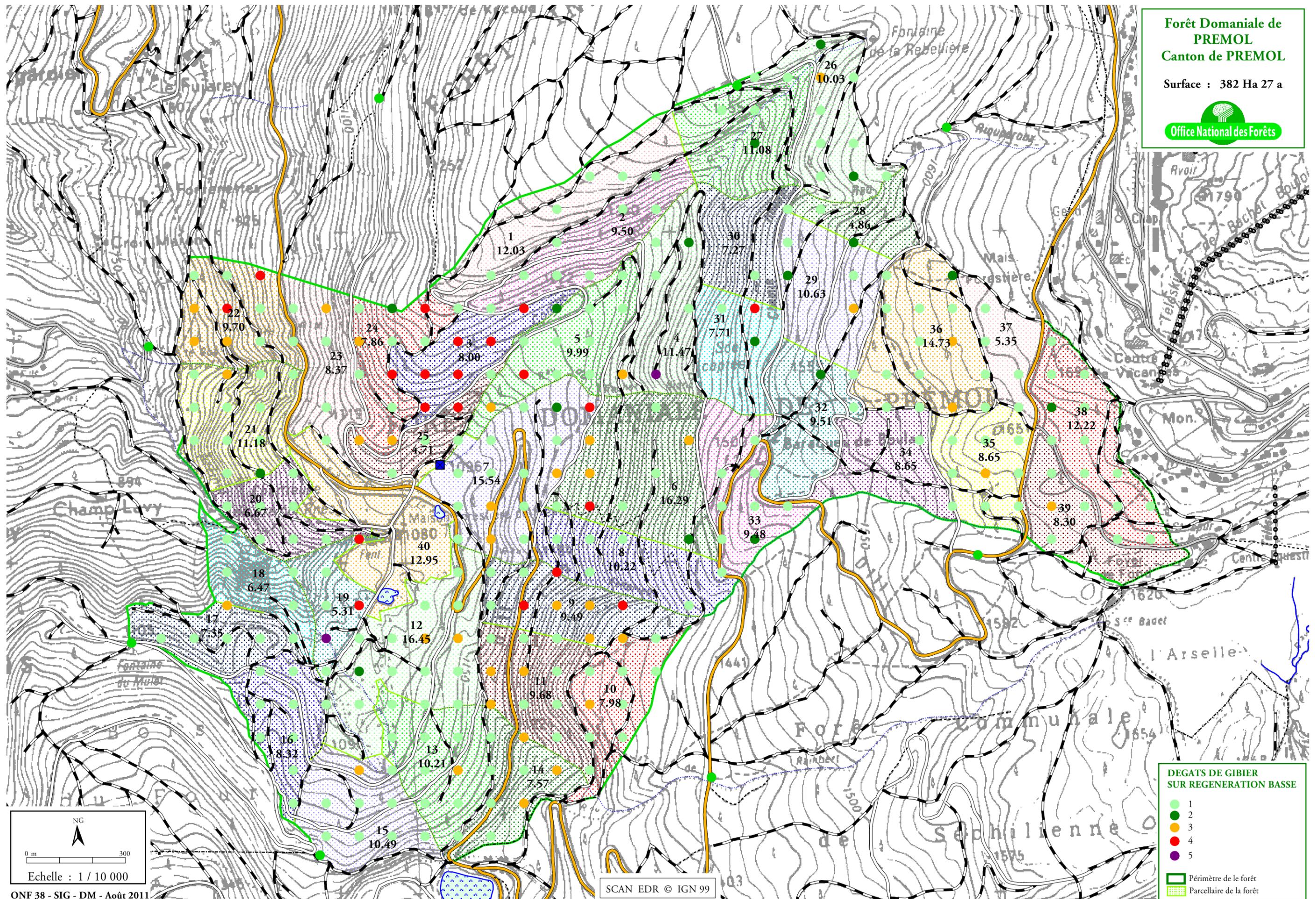
Nb de perches par placette	Nb de perches par Ha	Passage à la futaie
● 0 - 1	- 50	Très insuffisante
● 2 - 3	60 à 120	Insuffisante
● 4 et +	130 et +	Satisfaisante

Périimètre de la forêt
 Parcellaire de la forêt



**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

Surface : 382 Ha 27 a

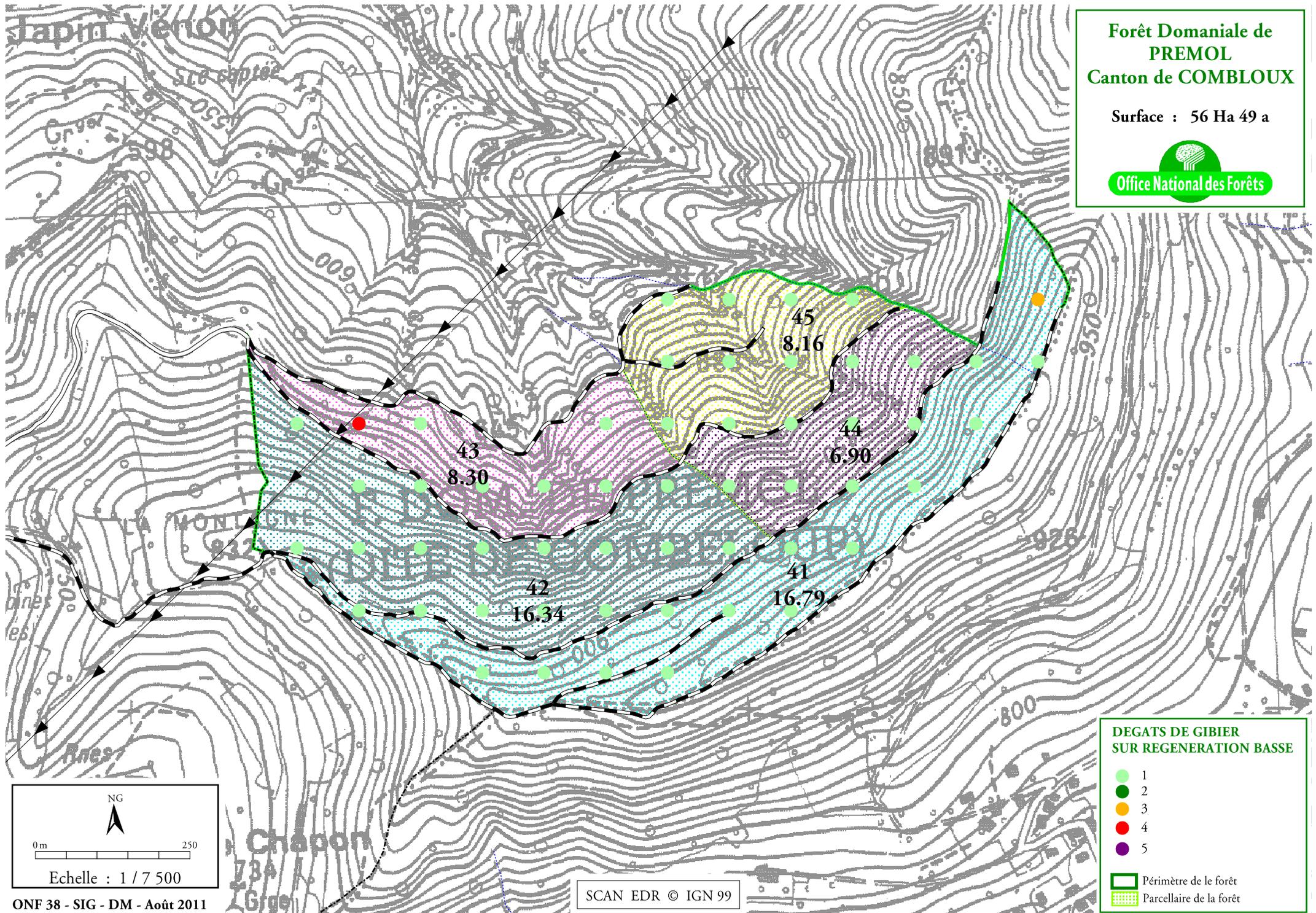


**DEGATS DE GIBIER
SUR REGENERATION BASSE**

- 1 (light green dot)
 - 2 (dark green dot)
 - 3 (orange dot)
 - 4 (red dot)
 - 5 (purple dot)
- Périmètre de la forêt
 Parcellaire de la forêt

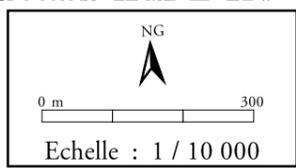
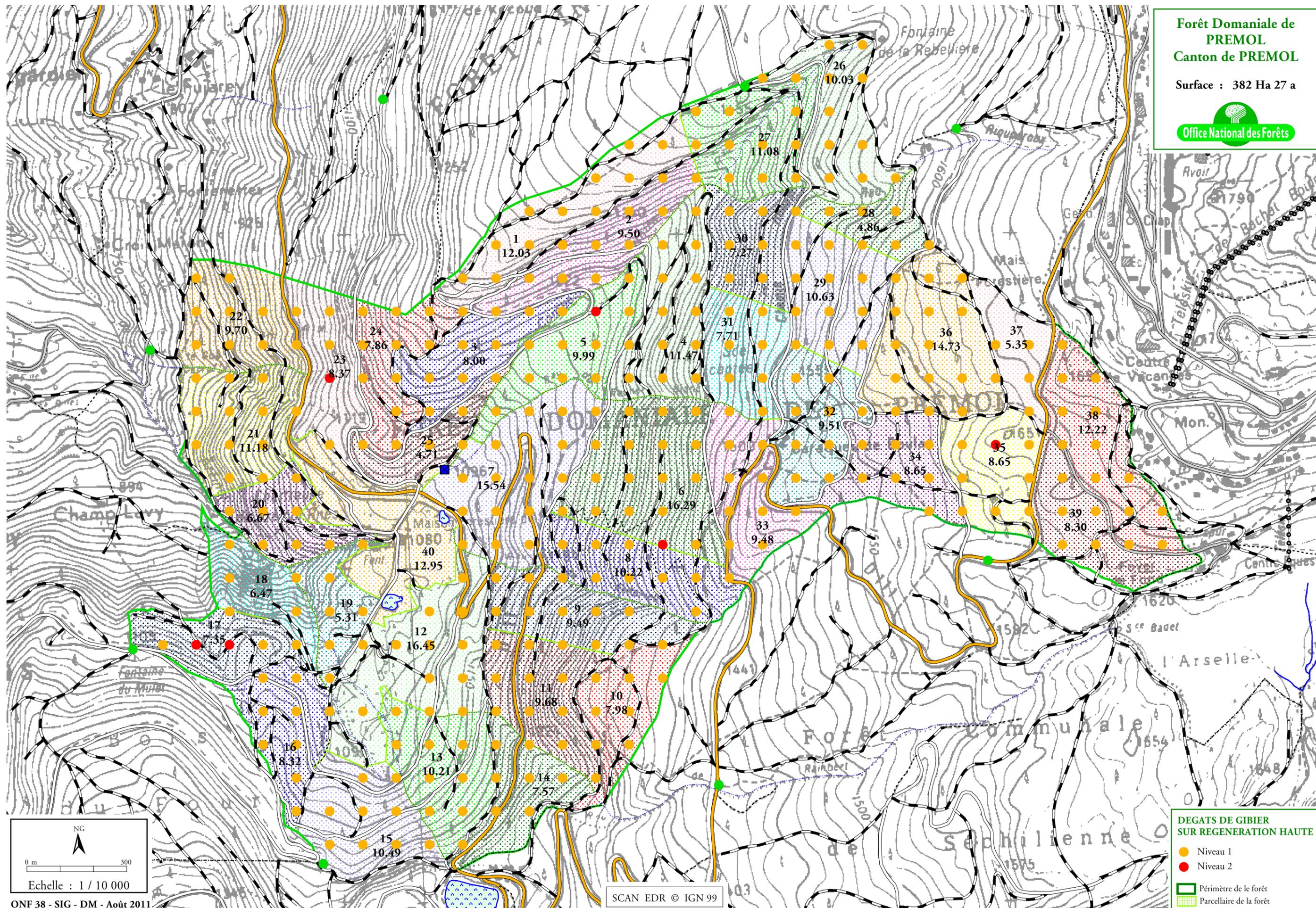
Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de COMBLOUX

Surface : 56 Ha 49 a



Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL

Surface : 382 Ha 27 a



ONF 38 - SIG - DM - Août 2011

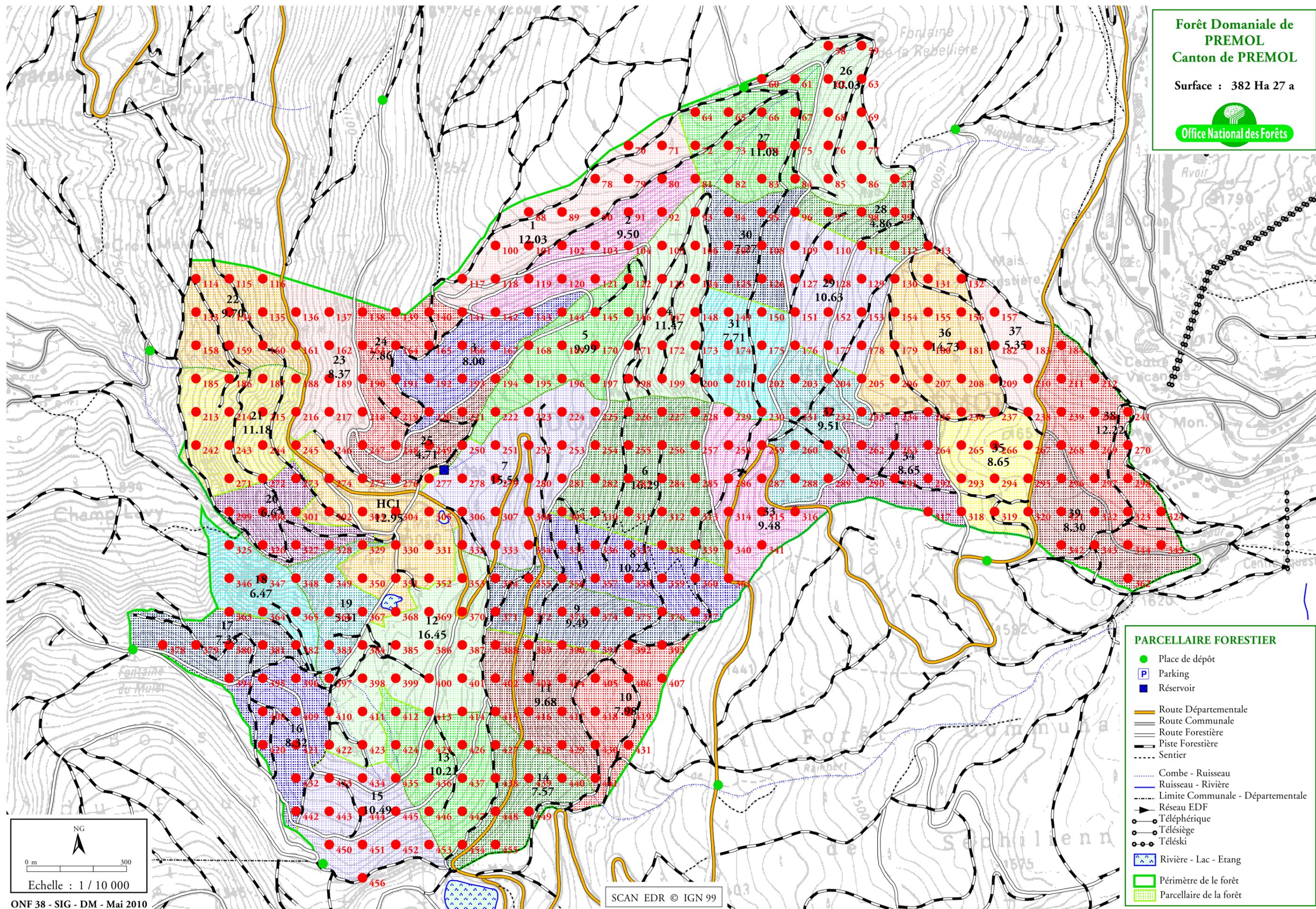
SCAN EDR © IGN 99

**DEGATS DE GIBIER
SUR REGENERATION HAUTE**

- Niveau 1
- Niveau 2
- ▭ Périmètre de la forêt
- ▨ Parcelle de la forêt

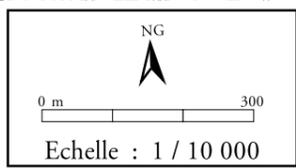
**Forêt Domaniale de
PREMOL
Canton de PREMOL**

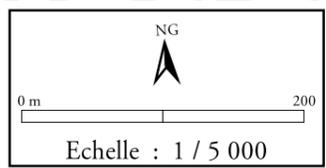
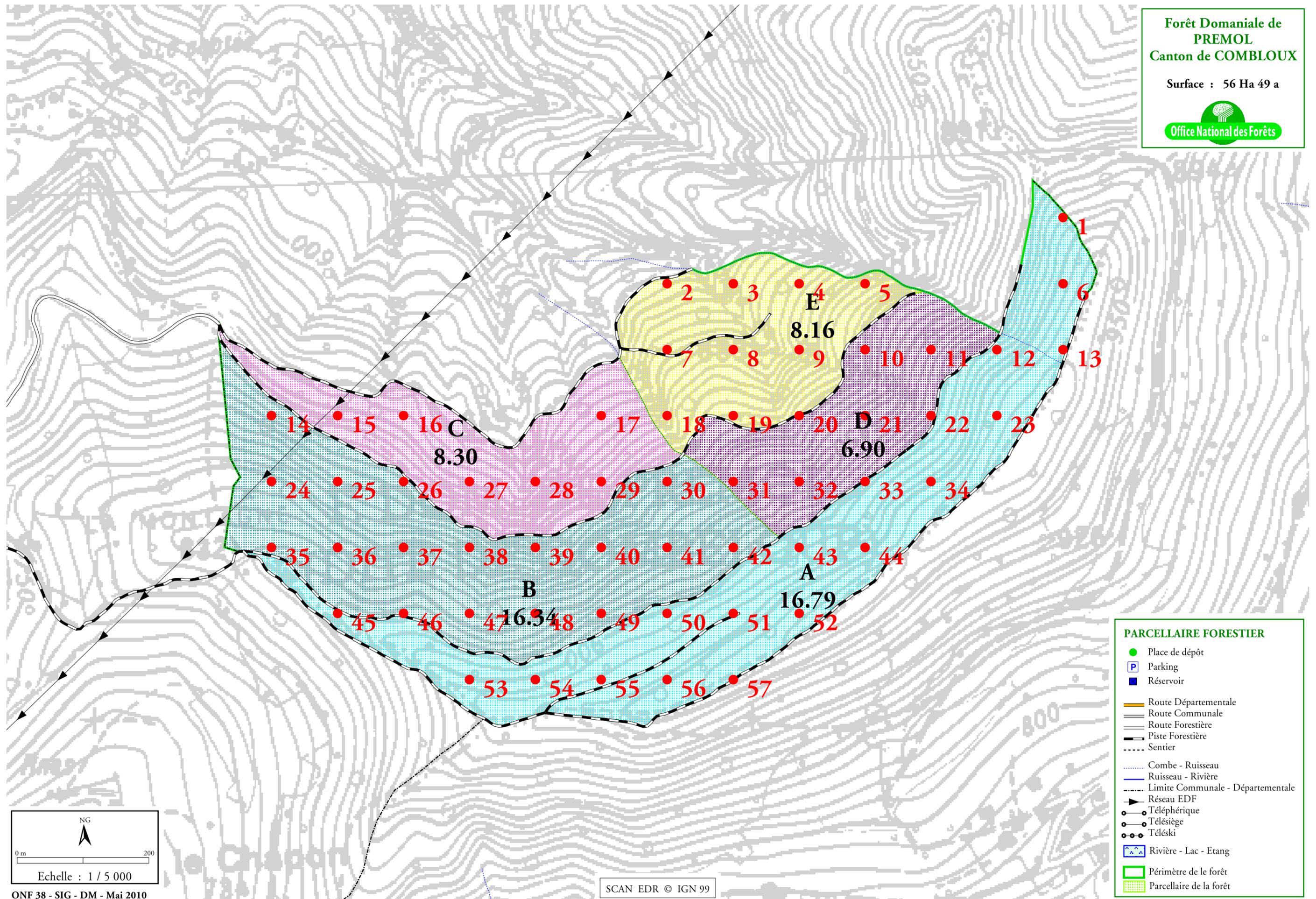
Surface : 382 Ha 27 a



PARCELLAIRE FORESTIER

- Place de dépôt
- P Parking
- Réservoir
- Route Départementale
- Route Communale
- Route Forestière
- Piste Forestière
- Sentier
- Combe - Ruisseau
- Ruisseau - Rivière
- Limite Communale - Départementale
- Réseau EDF
- Téléphérique
- Télésiège
- Télési
- R Rivière - Lac - Etang
- Périmètre de la forêt
- Parcelle de la forêt



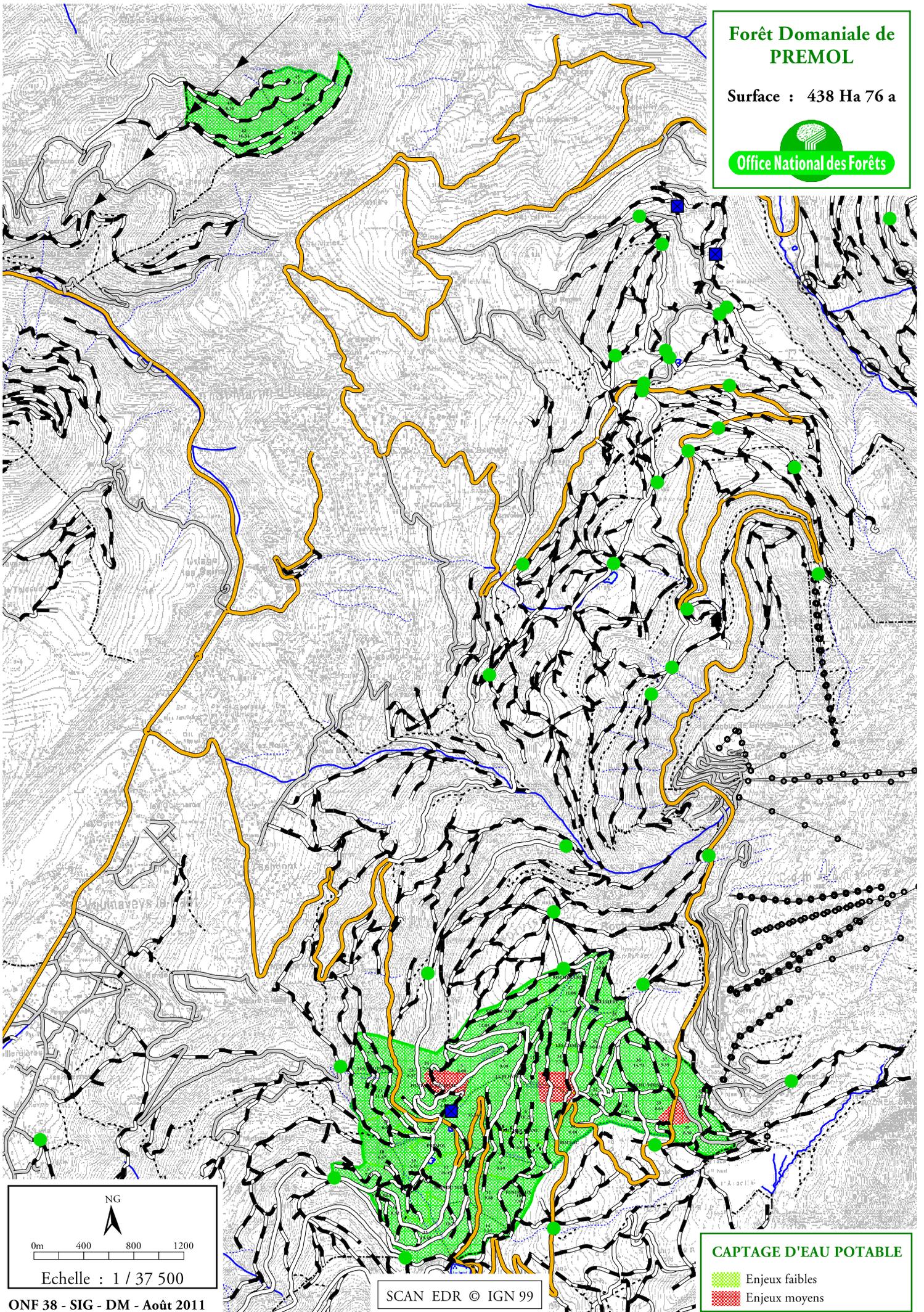


PARCELLAIRE FORESTIER

- Place de dépôt
- Parking
- Réservoir
- Route Départementale
- Route Communale
- Route Forestière
- Piste Forestière
- Sentier
- Combe - Ruisseau
- Ruisseau - Rivière
- Limite Communale - Départementale
- Réseau EDF
- Téléphérique
- Télésiège
- Télési
- Rivière - Lac - Etang
- Périmètre de la forêt
- Parcellaire de la forêt

Forêt Domaniale de PREMOL

Surface : 438 Ha 76 a



CAPTAGE D'EAU POTABLE

- Enjeux faibles
- Enjeux moyens

SCAN EDR © IGN 99

ONF 38 - SIG - DM - Août 2011